

Rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Budget primitif 2025 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Malgré les incertitudes entourant le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 en cours de discussion au Parlement, le Président du Conseil régional affiche sa volonté de maintenir le cap. Il choisit de ne pas modifier son calendrier budgétaire et soumet un budget primitif 2025 qui s'inscrit dans le droit fil des orientations budgétaires présentées en septembre dernier.

Le Conseil régional réaffirme son ambition d'être un pôle de stabilité et d'inscrire son action dans la durée. Cette constance dans l'action transparait au travers des six grandes priorités structurant son budget et annoncées dans les orientations budgétaires, à savoir :

- La poursuite de l'effort d'investissement engagé tel que prévu dans le Plan Pluriannuel d'Investissements
- La priorité donnée à l'exercice des services publics régionaux (mobilités et qualité de vie dans les lycées)
- Le soutien à l'activité économique et à la préparation des compétences de demain
- L'accélération de l'effort en faveur des transitions écologiques
- La confirmation du cap en faveur de la maritimité de la Bretagne
- L'importance accordée aux enjeux de cohésion sociale et territoriale, à l'âme de la Bretagne.

La mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans un cadre financier contraint. Dans ce contexte, la Région va veiller à la soutenabilité de sa trajectoire budgétaire afin notamment de préserver sa capacité de remboursement. La volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement, en hausse globale de 1 %, est réaffirmée et le calibrage des dépenses d'investissements, en baisse relative, bien effectué afin de s'inscrire dans l'objectif des 3 Md€ du PPI.

Le budget primitif présenté intègre une provision pour risques de 56,5 M€ qui matérialise l'impact escompté pour la Région Bretagne des propositions de consolidation des finances publiques contenues dans le projet de loi de finances 2025.

Le Conseil régional va poursuivre ses discussions avec le gouvernement afin de rendre l'effort demandé moins douloureux et plus juste. Il va par ailleurs militer pour l'obtention de nouvelles ressources financières, jugées nécessaires au plein exercice de ses compétences.

Courant mars prochain, une fois la loi de finance connue et ses impacts bien appréhendés, le Conseil régional ajustera son budget au travers une décision modificative.

Conscient des incertitudes et difficultés de l'environnement actuel et futur, le Conseil régional va poursuivre les efforts engagés pour optimiser son organisation et sa gestion prévisionnelle. Il va aussi s'attacher, dans le cadre de la CTAP, à renforcer les solidarités et complémentarités entre les différentes collectivités du territoire.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En préambule, le CESER tient à rappeler la difficulté de l'environnement économique, financier et institutionnel dans lequel l'élaboration de ce budget primitif s'inscrit.

Dans un tel contexte, il prend acte du choix politique effectué par le Conseil régional de ne pas revoir son calendrier budgétaire. Il relève la prise en compte de l'impact direct maximum attendu sur la collectivité de l'effort demandé au titre de la politique de consolidation des finances publiques. Cette incidence se matérialise par l'inscription d'une provision de 56,5 M€ correspondant pour 52 M€ à des baisses de recettes et pour 4,5 M€ à une augmentation des dépenses.

Le CESER relève que si le budget s'inscrit globalement dans la droite ligne des orientations budgétaires 2025, il s'en éloigne toutefois quelque peu du fait de l'absence dans ces dernières de toute trace d'impact des mesures de rigueur contenues dans le PLF 2025 ainsi que d'un déroulé de PPI légèrement différent. Cette situation, compréhensible, n'est toutefois pas sans influence sur l'appréciation pouvant être portée sur la soutenabilité de la stratégie financière. Pour rappel, le CESER avait indiqué dans son avis sur les OB 2025 que la Région disposait de marges de manœuvre satisfaisantes.

Le CESER souligne la difficulté de porter un avis éclairé sur le BP 2025 alors même que celui-ci va faire l'objet d'ajustements décrits comme « sans précédent » et qui seront présentés dans le cadre d'une décision modificative majeure annoncée pour mars prochain, une fois que seront connus et appréciés les impacts réels de la loi de finances. En effet, en l'absence d'indications concernant les critères de priorisation qui seront retenus pour réviser les programmes et actions, il s'avère difficile de se projeter et de savoir comment l'effort demandé sera effectivement réparti entre les volets fonctionnement, investissement et dette additionnelle, ainsi qu'entre les différents programmes et actions.

Au vu de ce constat, qui questionne quelque peu, le CESER ne peut que rendre un avis d'une portée pour le moins limitée. Cet avis est donc rendu sur la base du BP 2025 tel que présenté, avec un ajustement effectué par la dette. Le CESER attendra la réception de la première décision modificative pour rendre un avis plus précis et approfondi sur le budget 2025.

## 2.1. Concernant l'introduction

- **Un cadre financier contraignant qui pèse sur la dynamique budgétaire**

Le Conseil régional présente un budget primitif 2025 d'un montant de 1,932 Md€, quasi identique (+0,2 %) à celui de l'an dernier. Cette stabilité marque un infléchissement par rapport à la dynamique passée qui a bénéficié du très bon déroulé du PPI, qui se trouve à date quelque peu en avance de phase par rapport à l'objectif fixé à horizon 2027.

Le CESER relève que cette inflexion risque d'être plus prononcée que prévu du fait de la mobilisation fort probable, au moins partiellement, de la provision de 56,5 M€ ainsi que de l'impact récessif attendu des mesures de consolidation des finances publiques. L'effort global que le gouvernement cherche à engager (50 à 60 Mds€) affectera certainement négativement les grands indicateurs macro-économiques (croissance, chômage...) ainsi que nombre d'acteurs socio-économiques (entreprises, associations, collectivités...).

Au-delà de ces constats, le CESER note surtout l'évolution assez sensible de la structure du budget qui est bien affectée par la dynamique des dépenses de fonctionnement - dont la part relative passe de 58 % à 62 % - ainsi que par l'infléchissement constaté au niveau de l'effort d'investissements, dont l'évolution retrouve un rythme plus conforme à la normale.

Le CESER avait souligné dans son avis sur les OB 2025 que le respect de la trajectoire dessinée pour les dépenses de fonctionnement (+1 %) constituerait un réel défi. Il semble le devenir effectivement au vu de l'évolution prévue des principales composantes (RH à +3,1 % ; Mobilités à +6,2 % ; Autres à +3,7 %) qui s'avère supérieure à celle anticipée (respectivement +2,5 % ; +3,1 % et -0,8 % en moyenne sur 2025-2027), et ce alors même que la Région bénéficiera en 2025 d'une baisse d'environ 8 M€ de la facture énergétique des lycées.

Cette situation va nécessiter la mise en place d'un pilotage fin des dépenses et l'adoption probable de décisions difficiles. Ainsi sur le volet RH, qui sera probablement impacté par des hausses de cotisations sociales, le CESER prend connaissance de la volonté du Conseil régional de réduire progressivement ses effectifs, de manière à assurer la maîtrise de la masse salariale au moment même où la collectivité met en place une politique sociale plus ambitieuse qui fait sens. Il apprécierait qu'un éclairage précis soit apporté assez rapidement sur ce sujet d'importance et sensible.

Pour ce qui est des mobilités, le CESER ne peut que rejoindre le Conseil régional dans son constat du caractère non soutenable de la dynamique d'évolution en cours (renforcement de l'offre, péages SNCF, DSP...) et l'appuyer dans sa volonté de remise à plat des modalités de financement de cette compétence (nouvelles ressources, relations avec la SNCF...).

Du fait des évolutions évoquées ci-avant, de l'absence de dynamique des recettes de fonctionnement et de la provision de 56,5 M€, le CESER constate une détérioration sensible de l'épargne brute. Il rappelle que cela réduit l'autonomie financière de la Région et donc sa capacité à porter un programme d'investissements ambitieux. Il présente un allongement de la capacité de désendettement de la collectivité qui dépassera fort probablement au terme de l'exercice 2025 les 6 ans annoncés. Cette évolution intervient à un moment où les efforts à réaliser pour accompagner les transitions en cours s'avèrent plus que nécessaires et mériteraient probablement d'être amplifiés, ce que le CESER ne peut que regretter, au vu des enjeux

- **Une volonté de maintenir le cap malgré le contexte difficile**

Après un très bon déroulé de son plan pluriannuel d'investissements sur la période 2022-2024 (plus de 1,6 Md€ sur un global de plus de 3 Md€), le Conseil régional affiche sa volonté de maintenir le cap affiché et prévoit d'avancer à un rythme moins soutenu que précédemment, mais conforme, à date, à la feuille de route présentée. Il envisage d'investir directement près de 500 M€ (soit un taux de consommation du budget oscillant probablement autour des 85 %), montant auquel se rajoutent les dépenses financées par les fonds européens (55 M€), en baisse sensible par rapport à 2024 (-43 M€).

Le CESER présente que cet infléchissement de la dynamique d'investissements reflète aussi en partie l'impact sur la situation financière de la Région de la politique de consolidation budgétaire menée par le gouvernement.

Les marges de manœuvre de la Région se réduisent du fait de la contrainte financière enserrant son budget. Dans un tel environnement, le CESER comprend que des priorisations et ajustements soient effectués, car rendus nécessaires. Il précise que le suivi de ces ajustements est rendu parfois difficile du fait de l'évolution de la nomenclature des actions au sein des programmes qui ne facilite pas les comparaisons et appréciations. Il rappelle par ailleurs son attachement à la justification des orientations prises qui lui paraît indispensable. Il s'étonne ainsi de la baisse sensible (10 M€) constatée, hors dépenses concernant le bâti, du budget alloué à la vie lycéenne et étudiante, qui lui paraît préjudiciable et peu motivée.

En cette période difficile et pleine d'incertitudes, le CESER se félicite de la priorité donnée par le Conseil régional aux services publics locaux. Il salue notamment l'effort important engagé en faveur des mobilités (+28 %), compétence qui mobilise globalement près d'un quart du budget régional. Il comprend l'ajustement (-25 M€) du montant des investissements prévus sur le bâti des lycées, qui reste globalement à un niveau satisfaisant (110 M€), et salue l'effort effectué en faveur du supérieur. Il sera attentif au contenu du futur schéma directeur immobilier des lycées et à sa prise en compte des notions d'adaptation et de transition.

Le CESER apprécie l'attachement manifesté par le Conseil régional aux enjeux de cohésion territoriale et sociale. La préservation de cette dernière lui semble en effet d'autant plus importante que la période s'avère difficile et marquée par de nombreuses incertitudes. La poursuite des politiques menées en faveur des équilibres territoriaux, de l'égalité homme/femme, de la jeunesse ou de l'habitat lui paraît nécessaire pour assurer la cohésion recherchée.

La sanctuarisation de l'effort en faveur de la culture et du patrimoine, des langues ainsi que du sport s'inscrit dans une logique similaire qui fait aussi sens.

Le CESER se félicite de la poursuite des efforts en faveur de la transition écologique et climatique. Il souligne surtout la meilleure prise en compte du caractère transversal de ladite thématique dont l'appropriation et la déclinaison au sein des programmes et actions progressent de manière satisfaisante. Le CESER suivra avec attention sa déclinaison dans les stratégies (SRADDET, stratégie régionale de la biodiversité, stratégie de sobriété foncière régionale) et plans (plan régional d'adaptation au changement climatique, plan transition bas carbone) devant être mis à jour ou formalisés en 2025.

S'il relève, à date, le maintien par le Conseil régional de son effort en faveur de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle, le CESER constate en revanche la baisse marquée du budget dédié au développement économique. Il note que cette évolution découle essentiellement de la diminution de l'enveloppe allouée aux ports (-44 M€). Cette variation ne peut manquer de questionner alors même que l'ambition en matière de maritimité est réaffirmée. Dans ce domaine comme pour d'autres sujets stratégiques, le CESER apprécierait d'avoir une lisibilité pluriannuelle sur la manière dont la Région entend décliner ses ambitions.

D'une manière générale et au vu du contexte économique, le CESER engage le Conseil régional à ouvrir une réflexion sur la conditionnalité de ses aides et soutiens, en l'étendant aussi à ses autres domaines d'intervention.

Il apprécierait que le Conseil régional mette en place un suivi effectif de la SRTES dont la gouvernance ne semble pas avoir été encore réunie. Cette remarque vaut pour l'ensemble des schémas, stratégies ou contrat de plan en cours.

Il incite par ailleurs le Conseil régional à engager une réflexion générale sur le système d'aides et de soutiens mis en place, avec les multiples critères d'éligibilité y afférant (éco-socio conditionnalité, ESG...) et ce afin d'en évaluer la réelle pertinence et efficacité.

## 2.2 Concernant les recettes

- **Une absence de dynamique des recettes évaluées de manière prudente**

L'évaluation des recettes s'inscrit dans un cadre particulier du fait de l'enregistrement dans le budget d'une provision pour risques de 56,5 M€, qui matérialise notamment une baisse de rentrées attendue de 52 M€ liée aux mesures de consolidation budgétaire proposées par le gouvernement.

Sans spéculer sur le taux d'utilisation de ladite provision, le CESER relève déjà l'absence de dynamique des recettes d'exploitation dont le montant reste stable d'une année sur l'autre. Ce constat est à rapprocher des projections effectuées par le Conseil régional dans ses orientations budgétaires qui font ressortir une hausse moyenne attendue des recettes d'exploitation de 1 % sur la période 2025-2027.

Le CESER apprécie la prudence dont fait preuve le Conseil régional dans l'estimation de ses recettes. Celle-ci se justifie au vu des écarts constatés entre évolutions projetées et effectives, notamment en matière de TVA. Les recettes de TVA ne devraient en effet augmenter que de 0,9 % en 2024 alors même qu'une hausse de 4,5 % était programmée. Pour 2025, le Conseil régional table sur une stabilité de ses rentrées de TVA dont le montant représente près de 50 % des recettes d'exploitation attendues par la Région.

En l'absence de dynamique des principales composantes du panier de recettes alimentant son budget, le CESER comprend la décision prise par le Conseil régional d'actionner le seul levier à sa disposition et de revoir à la hausse son barème des certificats d'immatriculation (+5 €). Cela va générer 15 M€ de rentrées additionnelles qui feront plus que compenser les baisses de dotations programmées au titre du financement de la formation et orientation professionnelle (PRIC – France compétence).

Le CESER relève que les impacts indirects des mesures liées à la politique nationale de consolidation budgétaire ne sont pas pris en compte. Bien que difficiles à estimer, ils sont fort probables et pourraient découler de la baisse de dotations allouées à certains fonds (fonds vert), agences (ADEME, Agence de l'eau) et autres collectivités qui accompagnent en co-financement la Région sur certains projets. Il ne peut manquer par ailleurs de s'interroger sur le déroulement effectif du CPER qui risque fort, lui aussi, d'être affecté par la contrainte budgétaire.

Dans un tel contexte, marqué par des dépenses de fonctionnement assez dynamiques, des recettes d'exploitation évoluant négativement sous l'effet d'une utilisation au moins partielle fort probable de la provision de 56 M€, le peu de levier fiscal à la main du Conseil régional, le CESER comprend et partage le souhait formulé par ce dernier d'une remise à plat des modalités de financement du budget de la collectivité.

Il relève les propositions formulées par la Région visant à faire évoluer la fiscalité régionale (versement mobilité additionnel, taxe de séjour additionnelle, carte grise sur les véhicules électriques, perception d'une partie des éco-contributions versées à d'autres organismes, évolution de la fiscalité applicable aux énergies marines renouvelables).

Le CESER soutient le Conseil régional dans son approche à un moment où le poids des contraintes se renforcent et impacte fortement l'exercice par la collectivité des compétences qui lui sont attribuées. Cette situation ressort clairement, notamment, au niveau des mobilités dont les modalités de prise en charge financière peuvent difficilement rester en l'état.

- **Un recours accru à l'endettement**

Du fait de la différence de dynamique entre dépenses et recettes d'exploitation ainsi que du poids de l'effort demandé au titre de la contribution au redressement des finances publiques (56,5 M€), le CESER constate une dégradation du niveau d'épargne brute. Cette évolution est encore renforcée du fait de l'alourdissement du poids global de la dette (+ 18 % dans le BP) qui pèse sur l'épargne nette. Compte tenu de ces évolutions et du maintien de l'effort d'investissement à un niveau élevé (environ 500 M€ au titre du PPI dans le budget pour 423 M€ inscrits dans les OB), le CESER note que le bouclage du budget s'effectue via un recours accru à l'emprunt (473 M€ avec prise en compte de la provision pour risques, contre 362M€ inscrits au BP 2023) qui représente environ un quart du total des recettes budgétaires attendues au BP.

Au-delà de ce montant, que la collectivité n'empruntera pas effectivement au final (du fait d'un taux de consommation du budget d'investissement évalué par la Région à environ 85 %, mais aussi à cause de l'utilisation de la provision), le CESER relève surtout la détérioration de la situation financière de la Région qui commence à se tendre quelque peu, avec des marges de manœuvre qui s'amointrissent sensiblement. Cette dégradation va peser sur sa capacité de désendettement, que le CESER voit évoluer de manière plus sensible que prévu par la Région (6 ans annoncé).

Il s'agit là d'un point important au vu de l'exigence posée par le principal financeur de la Région qu'est la BEI (soit une capacité de désendettement de 8 ans maximum). Il mériterait selon le CESER d'être éclairé à travers une actualisation de la stratégie budgétaire qui permettrait de mieux apprécier la marge de manœuvre disponible.

## 2.3 Conclusion

Le budget primitif présenté par le Conseil régional est à ce stade ambitieux. Au vu des incertitudes de l'environnement économique et institutionnel du pays, le maintien du cap affiché s'effectue dans un cadre financier très contraint qui va clairement peser sur la trajectoire budgétaire dessinée par la collectivité.

Le CESER rappelle ici qu'à l'instar des autres CESER de France qui se sont exprimés dans une motion commune, il juge injuste l'ampleur de l'effort imposé aux collectivités territoriales, alors que l'Etat est le principal responsable du déficit public.

Anticipant les difficultés à venir, qui toutes choses égales par ailleurs, vont probablement se renforcer en 2026, le CESER estime absolument prioritaire l'ouverture d'un débat sur la fiscalité régionale, conduit en lien avec la société civile et les citoyens. En effet, si elle n'évolue pas rapidement, le risque est de déboucher sur des situations difficilement gérables, sauf à accepter par la collectivité de renoncer au plein exercice de ses compétences qui devront alors probablement être revisités.

La très faible visibilité qu'offre l'environnement actuel conduit par ailleurs le CESER à insister sur l'importance de l'évaluation des politiques publiques. En effet, à l'heure des choix, parfois difficiles, elle permet d'éclairer le décideur, de faciliter sa prise de décision et de rendre cette dernière plus efficace et plus acceptable.

Le CESER ne peut enfin qu'encourager le Conseil régional à renforcer, comme il s'y engage, la coopération et la solidarité entre les collectivités du territoire. En temps normal, la coopération est essentielle pour renforcer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques ainsi que pour garantir la qualité et disponibilité des services publics locaux. Elle le devient encore plus par temps difficile. En effet, l'impact récessif attendu de la politique de consolidation budgétaire programmée par le gouvernement risque fort d'accentuer certaines fragilités de nos territoires, tant économiques que sociales, culturelles ou environnementales. Au vu des vents contraires anticipés, le développement d'une approche collective déroulée en transparence paraît donc plus que nécessaire pour limiter l'accentuation de certaines fragilités et fractures.

## Mission 1 - Vie lycéenne et vie étudiante

### 101 - Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes

Sur proposition de Manuel DE LIMA, Laurent FONTENELLE et Aude POCHON  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région Bretagne poursuit son accompagnement des démarches éducatives des lycées bretons pour promouvoir la citoyenneté, le développement durable, et la réussite des élèves. Le dispositif Karta aide, grâce à son soutien financier et à la mise à disposition de ressources, à la construction des projets sur les cinq axes proposés.

En 2024, l'axe « Ouverture des jeunes au monde » a été retiré de Karta, les mobilités étant désormais prises en charge par le programme 801 « Actions européennes et internationales ». Un nouvel axe, « Citoyenneté et engagement », a été ajouté.

Après une expérimentation en 2023-2024, un budget participatif sera relancé en 2025, avec une attention particulière portée aux enjeux climatiques.

Les filières professionnelles bénéficient d'un soutien spécifique, avec le label Qualycée, valorisant qualité et développement durable, pour renforcer leur attractivité et accompagner les transitions en lien avec la carte des formations professionnelles initiales.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans le contexte incertain du budget marqué par la recherche d'économies, la mission 1 « Vie lycéenne et vie étudiante » reste le premier poste budgétaire, malgré une baisse de 40 M€ à l'échelle de la mission et une baisse de crédit de paiement de fonctionnement de 23 %, liée à la disparition de la mobilité des jeunes du programme 101. Le CESER observe la volonté d'une continuité dans les propositions budgétaires du programme 101 puisque les budgets des différents dispositifs restent stables. Les propositions budgétaires inscrivent ainsi ce programme dans une année à la fois de nouveaux projets et de continuité des actions entreprises en 2024.

Le CESER salue les efforts du Conseil régional pour maintenir son engagement en matière :

- de culture avec le dispositif Karta et l'accompagnement des manifestations et prix littéraires ;
- d'égalité femmes-hommes avec la lutte contre la précarité menstruelle ;
- de transition écologique auprès des lycéens et lycéennes bretons.

Le CESER approuve les nouvelles actions du programme 101 :

- l'ajout du nouvel axe « citoyenneté et engagement » pour aider les lycéens et lycéennes dans l'apprentissage de la citoyenneté et permettre à ceux et celles qui le veulent de s'engager davantage dans la vie de la Cité ;
- le financement de quatre jumelages artistiques et culturels pour permettre aux établissements implantés sur des territoires moins bien lotis d'avoir une offre culturelle plus importante ;
- le fait de relancer une 2<sup>ème</sup> édition du Budget participatif des lycéennes et lycéens sur le thème des enjeux climatiques.

Le CESER est également satisfait de la poursuite de la valorisation des lycées professionnels à travers le label *Qualycée* et l'objectif d'impliquer les élèves dans des projets économiques via un concours de la création de micro-entreprises au sein des établissements.

### 102 - Patrimoine bâti des lycées publics

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX et Ronan OILLIC  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Inscrit dans le plan d'actions 2022-2025, ce programme regroupe l'ensemble des actions et obligations du Conseil régional pour le bâti des lycées, et a pour objectif d'améliorer l'accueil des usagers des établissements et les conditions de travail, d'assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine immobilier, notamment en matière de réduction de l'empreinte énergétique des établissements. Le Schéma directeur immobilier des lycées publics (SDI) dont le plan d'actions 2022-2025 est une déclinaison s'achève et un nouveau sera proposé début 2025.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec un budget de 110 M€ en investissement, l'année 2025 reste à la hauteur du rythme d'investissement du plan d'actions précédent (2022-2024) mais en baisse de 14 % par rapport à l'année 2024.

Pour ce programme, le CESER observe que les actions « *de restructuration globale* » de 19 lycées relevant de l'axe 1 sont budgétisées à hauteur de 31,25 M€, en nette hausse par rapport à 2023 et 2024, tout en restant en deçà des 50 M€ budgétisés en 2021. Si le CESER peut souligner la volonté affichée du Conseil régional de poursuivre ici son

investissement à la hausse sur cet axe pour 2025, il note cependant que, dans une année budgétaire plus contrainte, cela se traduit par des baisses sur d'autres actions de ce programme comme celles sur les performances et la transition énergétiques par exemple.

En effet, si les actions de performances et transitions énergétiques liées au Plan Energies Lycées sont toujours notées comme constituant un enjeu prioritaire pour la collectivité, l'investissement dans ce domaine baisse nettement, passant de 15 M€ en 2024 à 8,38 M€ en 2025, revenant ainsi au niveau *ante* 2023. Le CESER regrette cette diminution au regard des besoins des établissements et des sources d'économies futures que représente l'investissement dans la performance énergétique des bâtiments.

Concernant la transition énergétique, il est noté qu'il « *s'agit aussi d'agir sur la production* », mais peu d'exemples sont cités. Que devient le déploiement de la production photovoltaïque citée dans ce même programme en 2023 et 2024 ? Le déploiement des centrales a-t-il permis d'atteindre l'objectif de plus de 30 % des besoins électriques couvert par la production sur site ? Le CESER avait noté ce souci de la production électrique dans les lycées comme un point d'attention particulier et regrette de ne pas avoir davantage d'informations.

La part concernant le « maintien des sites » diminue, mais reste conséquente et la plus importante (33 %) de ce programme. Pour l'année 2025, des travaux d'envergure sont programmés au lycée polyvalent Pierre Mendès France à Rennes, travaux rendus nécessaires par le vieillissement de certains bâtiments.

Concernant les actions relevant de la responsabilité du propriétaire, le CESER note une hausse de l'enveloppe « *Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité* » (+19 %) en lien avec l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) dont la prorogation est demandée dans un bordereau examiné lors de cette même session.

« *L'adaptation des locaux à l'évolution des formations* » ne tient sans doute pas compte pour l'instant de la carte pluriannuelle des formations qui sera validée à la prochaine session du Conseil régional. Néanmoins, à plus ou moins court terme, des travaux seront à envisager en lien avec les évolutions de cette carte et le CESER souhaiterait connaître, dès que possible, les prévisions d'adaptation des locaux aux nouvelles formations.

Compte tenu de cette dernière observation, le CESER suivra attentivement l'adaptation des locaux liée à la nouvelle carte des formations.

## 103 - Accompagnement des investissements des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région accompagne les établissements privés sous contrat d'association avec l'Education nationale (CAEC, Diwan) ainsi que les établissements agricoles relevant du CNEAP et de la Fédération régionale des MFR, en participant à l'amélioration des locaux scolaires et à la qualité environnementale du patrimoine bâti, suivant des protocoles de partenariats signés en 2022 et 2024.

La contrainte budgétaire impliquera dès 2025 un ajustement de ces protocoles à la nouvelle donne budgétaire.

Les MFR et le réseau Diwan n'ont pas encore contractualisé de nouveaux accords.



## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER remercie le Conseil régional pour la meilleure clarté du programme cette année.

S'agissant de l'accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés, le CESER avait exprimé le souhait, à propos du budget primitif 2024, de connaître le nombre d'établissements privés qui n'étaient pas aux normes quant à l'accessibilité des locaux. Le CESER n'a toujours pas eu d'état des lieux.

Quant à la maîtrise des consommations énergétiques, le CESER reconnaît l'aide apportée par la Région. Ceci est un « plus » non négligeable pour garder l'équilibre des coûts et donc l'équilibre des réseaux.

S'agissant de l'adaptation des équipements pour l'accueil des lycéens, le CESER ne fait pas de commentaires. Cela étant, il est soucieux des problèmes d'hébergement des élèves (disponibilités, qualité et coût).

Par ailleurs, le CESER considère qu'il est indispensable de continuer à adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et il encourage la Région à poursuivre la prise en charge intégrale (dans la limite de l'évaluation des besoins estimés) des équipements liés à l'ouverture de nouvelles formations en lien avec les évolutions de la carte des formations, ceci afin de donner la même chance à tous les jeunes breton·nes.

### 104 - Equipements des lycées publics

Sur proposition de Jean-François ESNÉE et Hervé SALIOU  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme concerne tous les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées de l'Éducation nationale, lycées agricoles, lycées maritimes. Ses actions contribuent à améliorer la qualité de vie et de formation des lycéens et les conditions d'exploitation des établissements. Le programme vise également à mettre à disposition des élèves et de leurs enseignants les matériels adaptés aux référentiels de formation ainsi que les outils et équipements numériques.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En dehors des financements des équipements qui concourent au fonctionnement normal des établissements, le CESER note des actions de prise en charge totale d'équipements afférents à certaines actions : le déploiement de la carte Korrigio via une offre multiservice, la mise en œuvre de l'obligation réglementaire de valorisation des déchets de la restauration, le renouvellement des véhicules (avec priorité aux véhicules électriques) et bien sûr celui du mobilier qui représente 40 % des demandes des établissements. Sur le volet des véhicules comme du mobilier, il sera nécessaire, en amont de la prise en charge par la Région, de définir les priorités. Le CESER note la volonté régionale de privilégier le réemploi, le ré-usage ou la rénovation avec transfert possible d'un établissement à l'autre comme cela se fait déjà pour les gros équipements.

Le montant global des demandes en équipement pédagogique présentées par les établissements est très important (10 M€) alors que les capacités de financement de la Région ne permettent de répondre qu'à 30 % des demandes. Il y a donc nécessité d'un classement strict des priorités et d'un travail d'analyse et de concertation avec les lycées et les corps d'inspection pour répondre au mieux aux évolutions des programmes et pratiques pédagogiques. Le CESER note que le Conseil régional achète les équipements les plus onéreux et accompagne les établissements

quand leur situation financière le nécessite. La règle normale est que les établissements financent eux-mêmes ces équipements à hauteur de 20 %.

On trouve dans ce programme le partenariat entre l'académie et la Région pour accompagner le déploiement des ressources numériques et favoriser l'usage dans tous les lycées bretons en mettant à disposition des outils et des équipements numériques pour faciliter l'accès à l'Espace numérique de travail (ENT) (accessibles aux lycéens, aux parents d'élèves, aux enseignants en garantissant la sécurité). Le CESER souligne les efforts notables de la politique régionale en matière de numérique pour les lycées, en collaboration avec l'académie : cofinancement de l'ENT, adaptation continue avec les transitions vers des équipements nomades et des infrastructures réseaux adaptées, nouveaux usages pédagogiques, prise en compte des contraintes telle que la fin de Windows 10.

Si le niveau d'équipement informatique est jugé satisfaisant, des indicateurs plus précis sur les usages réels et la vétusté manquent pour anticiper les enjeux budgétaires dans une approche numérique responsable : mettre en place un tableau de bord des usages et de la vétusté permettrait de cibler les investissements et de mieux évaluer l'efficacité de la politique publique.

Au regard d'un usage numérique responsable, le critère de vétusté (fin de Windows 10) ne doit pas être appréhendé comme seul critère mais il convient de prendre en compte également l'évolution des usages, dans un contexte où le programme de maintenance de sécurité étendue (programme ESU) de Windows 10 devrait faire l'objet d'une tarification spécifique pour le secteur de l'éducation, de l'ordre de 1 € par poste la première année.

En conclusion, si le texte présente une stratégie solide et bien orientée, le CESER regrette toutefois l'absence de précisions sur les impacts et les moyens d'évaluer les résultats, ainsi que l'absence d'intégration des technologies émergentes, pourtant susceptibles de transformer durablement les pratiques éducatives. Afin d'évaluer les besoins d'investissements futurs, il recommande de tester de nouvelles technologies dans des établissements pilotes, comme des solutions d'intelligence artificielle (par exemple pour un tutorat personnalisé) ou encore des outils immersifs (réalité virtuelle) pour des formations spécifiques nécessitant des investissements matériels coûteux, en particulier dans les lycées professionnels.

## 107 - Fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Laurent FONTENELLE et Françoise FROMAGEAU  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional assure les moyens humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement des lycées publics. Il gère l'accueil, la restauration, l'hébergement, ainsi que l'entretien général et technique des établissements. Il décide des objectifs et moyens alloués pour ces missions, essentielles à la qualité des enseignements et de la vie lycéenne dans les lycées publics bretons.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le programme 107 s'inscrit dans un contexte d'incertitude budgétaire.

Le CESER observe une baisse importante de la proposition budgétaire de ce programme par rapport à 2024, qui s'explique peut-être en partie par la prévision d'une baisse des coûts de l'énergie de 30 % en janvier 2025 grâce à un nouveau contrat de fournisseur. Le CESER s'interroge néanmoins sur cette prévision. Le contrat prévoit-il un prix

fixe à l'année, sans ajustement en cas de hausse du prix de l'énergie et dans ce cas est-ce anticipé dans le budget de fonctionnement ?

Le Conseil régional s'engage à maîtriser au mieux les coûts des services offerts aux lycées (restauration, internat) sans renier la qualité, notamment dans le domaine de la restauration. Cet effort concrétisé par des subventions aux familles et des actions pour le « bien manger dans les lycées » ne peut qu'être salué par le CESER.

Le CESER trouve que la répartition du budget de fonctionnement des lycées en deux parties apporte plus de clarté dans les dépenses, notamment dans la mobilisation des recettes des services de restauration et d'hébergement pour le « bien manger ». Il apprécie également l'intégration du critère de péréquation, véritable outil d'une politique d'effort équitable. Il souhaiterait néanmoins connaître les conséquences pour un établissement qui ne remplirait pas son critère de « performance ».

Le CESER note que la généralisation du déploiement de la carte KorriGo Services dans les lycées publics bretons permettra une simplification et une facilité pour utiliser les accès aux lycées et à la restauration.

En conclusion, le Conseil régional doit faire face à un exercice budgétaire difficile à maîtriser mais garde la volonté d'assurer la qualité du fonctionnement des lycées publics, de continuer à soutenir les familles et de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions « bien manger dans les lycées ». Le CESER salue cette volonté.

## 108 - Participation au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les négociations conduites au cours de l'année 2022 avec le CAEC ont conduit à l'élaboration d'un nouveau protocole pour la période 2023 à 2028 qui assure globalement une continuité des subventions régionales par rapport à la période précédente, notamment un équilibre financier global pour les dépenses obligatoires constituées par les deux forfaits d'externat, « part matériel » et « part personnel ».

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER remercie le Conseil régional pour la meilleure clarté des explications apportées concernant la raison d'être de ce programme.

Le Conseil régional est dans le respect de la loi quant à la participation au fonctionnement des établissements privés.

Le CESER restera attentif au versement de l'aide d'environ 530 k€ au premier équipement professionnel qui doit être réinterrogée en 2025. Les élèves, quel que soit leur réseau (public ou privé), doivent pouvoir bénéficier du même soutien de la Région quant à leur choix de voie professionnelle.

## 109 - Enseignement supérieur et vie étudiante

Sur proposition de Clémence GAIGNEUX et Pascal OLIVARD  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 109 concerne 3 volets : l'immobilier universitaire, la vie étudiante et le Campus numérique de Bretagne.

Le volet immobilier concerne la poursuite du CPER 2021-2027 (immobilier universitaire et création de 250 logements étudiants à Rennes) et intègre également le volet « expérimentation bretonne » pour la rénovation énergétique des campus.

Le volet « Vie étudiante » comprend la promotion de l'engagement étudiant, le soutien aux initiatives étudiantes en faveur des transitions et enfin la précarité alimentaire des étudiants.

Enfin, le dernier volet concerne le GIP Campus Numérique de Bretagne (Eskemm Numérique). Il est constitué d'un partenariat public privé Immobilier et d'un partenariat public privé Numérique. Ce dernier arrivera à son terme en novembre 2025.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Concernant le CPER et « l'expérimentation bretonne », les enveloppes d'AP et de CPI sont en augmentation par rapport au Budget primitif 2024. Toutefois, le bordereau, que ce soit le tableau récapitulatif ou le texte explicatif, ne permet pas de distinguer ce qui relève du CPER et ce qui relève de « l'expérimentation bretonne », ce que le CESER regrette. En effet, s'il se réjouit du démarrage de cette expérimentation, dans la continuité de la convention votée en plénière le 1<sup>er</sup> octobre 2024, il aurait aimé pouvoir en mesurer la portée et les crédits qui y sont affectés.

Malgré les incertitudes budgétaires évoquées en introduction du Budget primitif, le CESER note que le CPER et « l'expérimentation bretonne » sont assorties de conventions pluriannuelles impliquant toutes les parties, à savoir l'Etat, la Région et les autres collectivités territoriales, sécurisant ainsi les financements. Il alerte toutefois sur les risques de décalage des AP et CPI dans le temps, qui pénaliseraient l'ensemble des campus bretons par effet domino. L'engagement de la Région est primordial pour assurer la tenue des engagements initiaux de l'Etat et du calendrier initial.

Concernant le volet « Vie étudiante », hors immobilier, le Conseil régional prévoit de reconduire l'appel à projets visant à soutenir les initiatives des associations étudiantes en faveur des transitions. Or, il est difficile de constater les évolutions entre le présent budget et celui de l'année dernière. En supposant que la ligne 109-122 du Budget primitif 2025 corresponde aux AE et CPF du Budget primitif 2024 de la ligne 109-122, les montants sont sensiblement identiques ou en sensible augmentation (370 k€ en AE et 235 k€ en CPF). Alors que la Région admet le manque de succès de la première édition de cet appel à projets en écrivant « *l'AAP sera relancé... pour favoriser davantage de projets...* », le CESER rappelle qu'il souhaite que lui soit présenté un bilan de la première édition, à savoir les montants engagés, les associations bénéficiaires, la nature des projets soutenus...

Alors que la précarité alimentaire des étudiantes et étudiants est constatée sur tous les campus à l'échelle régionale de manière plus prégnante depuis la crise COVID, le CESER s'interroge sur le peu de précisions données concernant ce volet, et notamment concernant les engagements financiers associés et les objectifs poursuivis. La mise en réseau des épiceries solidaires, même si ces dernières sont intéressées, semble à ce titre, trop peu documentée. Le CESER rappelle par ailleurs sa préoccupation évoquée dans l'avis sur le dossier « Orientations de la Région Bretagne en faveur de la vie étudiante » (avril 2024), à savoir que ces réseaux sont en majorité supportés par des étudiantes et

étudiants. Il tient à alerter le Conseil régional sur le fait que ces mesures ne peuvent être que palliatives et que, sans mesures structurelles visant à améliorer les conditions d'études, la précarité étudiante ne diminuera pas.

Enfin, concernant le Campus Numérique de Bretagne, l'arrivée à échéance du partenariat public privé du volet numérique semble conduire à la réorientation d'une partie de l'engagement financier de la Région sans que le texte ne permette d'en comprendre les subtilités. Le CESER le regrette et souhaite être éclairé.

## Mission 2 - Emploi, formation et orientation professionnelles

### 201 - Orientation et information sur les métiers

Sur proposition de Frédéric LE GOUIL, Pascal OLIVARD et Daniel TUNIER  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 201 recouvre le développement de la connaissance de la relation emploi-formation, la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et l'animation d'IDÉO, service public régional d'information et d'appui à l'orientation.

Pour l'année 2025, le président du Conseil régional souhaite continuer à mener des actions qui s'inscriront en lien avec les objectifs de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES).

Ainsi, il s'agira d'accompagner les travaux d'observation afin d'éclairer la définition et l'animation des politiques régionales en matière d'orientation, de formation et d'emploi. Pour cela, le Conseil régional s'appuiera sur les travaux du GREF Bretagne et de la commission Prospective Emploi-Compétences du CREFOP.

De plus, afin d'assurer le déploiement d'une dynamique de renouvellement et de valorisation de l'offre de formation professionnelle des lycées bretons, la Région va d'une part déployer la carte régionale pluriannuelle des formations professionnelles initiales et, d'autre part, s'appuyer sur le réseau IDÉO pour valoriser les métiers, apporter de l'information aux scolaires et aux adultes au moyen de la plateforme numérique et d'actions de proximité.

Dans le cadre des chantiers du CPRDFOP, l'ensemble de ces actions cherchera aussi à renforcer la prise en compte des enjeux d'égalité femmes-hommes et de mixité des métiers, de lutte contre les déterminismes sociaux et géographiques, et de sensibilisation aux transitions environnementales.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER est bien conscient des incertitudes qui pèsent sur le budget régional 2025 et donc sur ce programme. Il est donc évident que la proposition qui est faite pour la session du mois de décembre l'est sous réserve des arbitrages qui interviendront dans le courant de l'année.

Malgré ce contexte fluctuant, le CESER note tout de même la volonté de maintenir ce programme dans une démarche d'accompagnement des transitions écologique, énergétique et environnementale ainsi que sociétale en cohérence avec les enjeux et orientations posés par la SRTES et son volet CPRDFOP comme il l'avait déjà remarqué l'année dernière.

Si le CESER partage globalement les orientations proposées par le Conseil régional, certaines actions nous interrogent et amènent quelques remarques.

Tout d'abord, comme il a pu être déjà souligné à propos d'autres programmes de la Mission 2, les changements de périmètre de ce programme rendent les comparaisons avec le budget précédent difficiles.

On trouve, dans ce programme, les activités du Carif-Oref breton, le GREF Bretagne. Le Conseil régional désigne le GREF Bretagne comme l'« ensemblier » de la connaissance emploi-formation et le CESER approuve la place centrale qui lui est accordée.

Concernant le déploiement d'une dynamique de renouvellement et de valorisation de l'offre de formation professionnelle des lycées bretons, le CESER, s'il entend bien et partage la volonté de valoriser la voie professionnelle, s'interroge sur la mise en place d'un « dispositif innovant d'attractivité des formations relevant des filières prioritaires ». Il souhaite connaître la méthodologie - et particulièrement celle qui sera mise en place sur les enjeux de mixité, les acteurs impliqués et les moyens engagés.

Concernant la production et la mise à disposition des ressources d'information, le CESER accueille favorablement la volonté du Conseil régional de développer le réseau IDÉO dans toutes ses dimensions : plateforme, réseaux sociaux, actions locales et régionales. Mais, compte tenu des informations dont il dispose à la lecture du BP, il s'interroge sur la baisse des moyens alloués et sur la disparition de l'action 201-211 « Soutien aux membres associés d'IDÉO » qui relevait de ce programme dans le budget précédent.

Il est aussi question d'un guide des actions de découverte des métiers destiné aux équipes pédagogiques des collèges et lycées bretons. La présentation du programme précise que celui-ci sera intégré dans la plateforme IDÉO en 2025. Si le CESER accueille favorablement la démarche, il souhaiterait avoir de plus amples explications et surtout, il s'inquiète des conséquences de la diminution des autorisations d'engagement allouées à l'action 201-230 (180 k€ contre 230 k€ dans le BP 2024).

Le CESER note avec satisfaction la hausse du budget alloué à l'action 201-212 « Animation des PSAD et persévérances des jeunes en formation » au regard des orientations voulues par le Conseil régional et du déploiement des dispositifs en cours.

Les Campus des Métiers et des Qualifications voient leurs autorisations d'engagement et leurs crédits de paiement de fonctionnements baisser fortement. Le CESER, bien que conscient de la nécessité de réaliser des arbitrages, est surpris par ce choix qui va à l'encontre des orientations du Conseil régional qui souhaite valoriser la filière professionnelle et mettre en place un « dispositif innovant d'attractivité », dans lesquelles les CMQ auraient selon nous toutes leurs places.

Le CESER s'étonne de l'absence de référence au PRIC dans le programme et s'inquiète des conséquences des choix nationaux sur les orientations budgétaires régionales et surtout sur les actions déjà en cours.

Comme l'an passé, il s'étonne du peu de référence à la mise en place du Réseau pour l'emploi et du nouvel opérateur France Travail. En effet, cette mise en place ne sera pas sans conséquences sur les chantiers du CPRDFOP et surtout sur l'accompagnement qui peut être proposé aux actifs dans le cadre du développement des compétences. Le CESER réitère son souhait de suivre le déploiement de ce réseau.

Enfin, il s'étonne de l'absence de référence au Conseil en évolution professionnelle (CEP) dans la présentation du programme. Il souhaiterait avoir des informations sur les travaux lancés au sein de la commission Orientation tout au long de la vie du CREFOP.

## 202 - Apprentissage

Sur proposition de Marie-Catherine MOUCHOT et Philippe PICHON  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En cohérence avec les objectifs de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES), la Région a défini 3 axes d'intervention concernant l'apprentissage :

- le soutien aux CFA contribuant à un aménagement équilibré du territoire ;
- le développement des filières prioritaires de l'économie bretonne ;
- la qualité des formations et la sécurisation des parcours des apprentis.

Elle intervient dans le cadre de deux appels à projets annuels : l'un pour accompagner les projets d'investissement structurants des CFA, l'autre pour accompagner les projets pédagogiques des parcours de formation des apprentis. Dans un contexte de forte diminution de l'enveloppe de fonctionnement décidée par l'Etat, qui sera confirmée par la nouvelle convention pluriannuelle 2025-2027 que proposera France Compétences, la Région a décidé de maintenir son effort pour l'accueil des jeunes en difficulté (amélioration des outils pédagogiques en direction des jeunes souffrant de troubles « dys », renforcement des compétences socles, apprentissages linguistiques pour les jeunes allophones...) et le développement de nouvelles formations en relation avec les axes de la SRTES.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le programme 202 est fortement impacté par la baisse de la dotation annuelle de France Compétences qui sera reconduite dans le cadre de la convention pluriannuelle 2025-2027. La dotation inscrite au BP 2024 était de 13 971 700 € ; elle n'est plus que de 11 695 900 €, ce qui représente une diminution de 16,29 %. Cette baisse imposée à la Région est conséquente et marque une rupture nette avec la politique de développement de l'apprentissage voulue par l'Etat depuis la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Dans ce contexte, le CESER salue la pertinence des orientations régionales marquées par un soutien :

- aux CFA accueillant des jeunes peu qualifiés (infra bac) ;
- aux formations dites « rares » ou « émergentes » pour lesquelles les CFA mènent des opérations spécifiques de communication pour pallier le manque d'attractivité ou la méconnaissance des métiers, tout particulièrement les formations préparant aux nouvelles compétences liées aux transitions écologiques et énergétiques ;
- aux actions visant à prévenir les risques de rupture ;
- aux actions favorisant la réussite du parcours des jeunes en situation de troubles « dys ».

Concernant les formations « rares » ou « émergentes », le CESER craint cependant que la limitation du soutien de la Région à deux années consécutives ne permette pas l'implantation pérenne de ces formations. En effet, dans le cas d'une formation de 2 ans, cette décision risque de signifier une obligation de « rentabilité » dès la première promotion.

Concernant les actions de prévention des ruptures, le CESER aimerait disposer des résultats du bilan des projets mis en œuvre en 2024 lorsque celui-ci sera disponible. Il en est de même pour les actions favorisant la réussite des jeunes « dys », un bilan partagé étant annoncé pour 2025. Le CESER sera également attentif aux conditions de pérennisation des mesures prises par les CFA à l'issue des 3 années de soutien régional.

Enfin, le CESER observe que la diminution des financements sur ces différentes actions est de 40 %.

Concernant le soutien à la construction, à la rénovation et l'équipement des CFA, la baisse des financements est de 9,8 %. Dans ce contexte, le CESER approuve la prise en compte des objectifs « Bâtiment durable » afin de répondre aux enjeux de la trajectoire de neutralité carbone en 2050 dans l'analyse des projets de construction et de rénovation. L'attention particulière portée aux projets permettant de favoriser l'attractivité des lycées agricoles publics est pertinente dans le prolongement du plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées agricoles publics de Bretagne voté par l'assemblée régionale en décembre 2023.

## 203 - Formations sanitaires et sociales et santé

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le périmètre du programme 203 est différent cette année car il intègre désormais un volet « santé » qui figurait auparavant dans le programme 402 lequel s'appelait « Dynamiques territoriales et santé » et s'appelle désormais simplement « Dynamiques territoriales ».

Le programme présente 3 grandes actions en 2025 :

- le financement des écoles et des instituts de formation aux carrières paramédicales, de sage-femmes et du travail social ;
- le financement des dispositifs régionaux de santé ;
- la poursuite des démarches structurantes.

Les actions 1 et 3 relèvent des questions de formation et d'emploi-insertion (avec la question de l'attractivité des métiers), tandis que l'action 2 relève de la politique de santé, dont le programme 203 ne rend pas entièrement compte.

En l'attente de la nouvelle feuille de route de la politique de santé de la Région, le volet « santé » du programme 203 s'inscrit dans la continuité des actions menées les années précédentes.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition de Françoise FROMAGEAU, Frédéric LE GOUIL et Arnaud PESSON  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER est bien conscient des incertitudes qui pèsent sur le budget régional 2025 et donc sur ce programme. Il est donc évident que la proposition qui est faite pour la session du mois de décembre l'est sous réserve des arbitrages qui interviendront dans le courant de l'année.

L'année 2025 s'annonce comme une année déterminante. En effet, elle marque le démarrage de la feuille de route régionale qui considère la Santé comme un concept global au regard de la définition de l'OMS. Elle place ainsi les formations des métiers du soin et de l'accompagnement comme un levier favorisant la santé des Bretonnes et des Bretons, répondant ainsi aux besoins de santé des populations, en sachant qu'à ce jour de nombreux postes dans le secteur sanitaire et médico-social sont inoccupés. Le CESER souhaiterait avoir des informations sur cette feuille de route et sera particulièrement vigilant à la déclinaison de cette dernière.

Si le CESER note que la mise en place de la nouvelle carte des formations sanitaires va permettre l'ouverture de 234 places sur 5 ans, il s'interroge sur l'adéquation avec les besoins à venir. En effet, ces derniers vont croître en fonction du vieillissement de la population bretonne dû à un solde naturel négatif et l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire qui sont en majorité des néo-retraités.



Cependant, au-delà du strict aspect quantitatif, le CESER souhaite savoir si l'aspect qualitatif est aussi pris en compte en travaillant sur les leviers de l'engagement, la fidélisation ainsi que sur les questions de sinistralité.

Sur les impacts budgétaires, le CESER estime que la question de l'équilibre financier des instituts reste posée quel que soit le statut de l'établissement. Il s'interroge aussi sur les besoins à venir des investissements nécessaires dans certains sites.

Le CESER accueille favorablement la mise en place d'un observatoire des formations et des métiers du sanitaire et social. Il devrait permettre d'apporter une réponse plus fine aux besoins en emploi dans ce secteur.

Sur proposition d'Elisabeth MAIGNAN et Sylvère QUILLEROU  
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

### **Sur le financement des dispositifs régionaux de santé**

Le CESER note avec satisfaction l'engagement du Conseil régional de construire « une feuille de route régionale afin de déployer les facteurs protecteurs de la santé sur l'ensemble de son territoire », dans une logique de proximité et de qualité.

Le CESER soutient la poursuite de la politique volontariste du Conseil régional en faveur de la santé en Bretagne. Il approuve l'action prioritaire menée sur la prévention auprès des jeunes, ainsi que l'importance des aides apportées à l'éducation à la santé par les pairs, faisant appel au dispositif citoyen Corres'santé, par lequel les jeunes deviennent acteurs de leur santé, au sein des lycées et des structures accueillant des jeunes, notamment des jeunes en insertion.

Le CESER apprécie la caution portée par le Conseil régional au dispositif StarTerr Santé, qui vise à soutenir essentiellement les collectivités locales dans l'élaboration de diagnostics locaux de santé, et l'associe au fonctionnement de l'Observatoire régional de la santé en Bretagne. Tous deux contribuent à l'amélioration de l'état de santé globale de la population bretonne et permettent de construire des stratégies et des actions en santé publique dans les territoires.

Le CESER souligne l'appui apporté par le Conseil régional, dans le cadre du dispositif BoosTerr, à l'installation des Centres de santé, faisant appel à des médecins salariés, de nature à développer les services de santé de proximité pour les Bretonnes et les Bretons, et plus particulièrement sur les territoires moins attractifs.

Le CESER partage avec le Conseil régional la nécessité d'agir avec les territoires, de soutenir et de renforcer leurs démarches innovantes. A cet effet, il appuie l'implication du Conseil régional dans les Contrats locaux de santé (CLS). Il relève que 21 Contrats locaux de santé sont en cours de mise en œuvre en Bretagne, recouvrant 67,5 % de la population régionale. Il souhaiterait avoir connaissance de leur évaluation et de leur impact réel dans les territoires.

Le PRSE 4, copiloté par la Région, l'ARS et la préfecture, selon le concept « One Health = une seule santé », promeut une approche transversale des enjeux de santé, ce que le CESER encourage de longue date. Le CESER retient ainsi que « *la Région souhaite aller plus loin dans l'intégration de la santé, dans l'ensemble de ses compétences régionales et travailler avec ses partenaires dans le développement d'une vision de la santé comme un bien commun et un capital de bien-être, interdépendant entre le bien-être humain, animal et l'environnement, prenant en compte des liens complexes entre la santé animale, la santé humaine et l'environnement, impactant les déterminants de santé de la population* ».

Par ailleurs, le CESER rappelle que, dans son rapport [\*« Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne. Promouvoir la santé mentale avec elles et avec eux »\*](#) (juin 2023), il préconise que la santé mentale devienne une grande cause régionale, en s'inscrivant, pour les jeunes isolés et/ou en situation de vulnérabilité, dans une démarche d'« aller vers ».

Enfin, le CESER reconnaît l'importance des mesures prépondérantes soutenues par le Conseil régional à des fins de réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins, en soutenant la mise en œuvre de parcours de santé cohérents et la réalisation de diagnostics en santé, préalable indispensable à la construction de stratégies et d'actions qui doivent être adaptées aux réalités du terrain.

## 204 - Accès à la formation

Sur proposition de Jean-François ESNÉE et Yannick SAUVÉE  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme est dédié aux actions à entreprendre pour faciliter les projets de formation des personnes. Il cible particulièrement les publics en situation de vulnérabilité nécessitant un accompagnement spécifique. Il s'agit notamment de développer des actions en lien avec plusieurs acteurs tels que les Missions locales (jeunes), l'AGEFIPH, Cap emploi, France travail et l'ARS (publics en situation de handicap), l'Etat et partenaires sociaux (personnes en situation d'illettrisme).

La Région propose aussi une aide directement aux personnes en recherche d'emploi, en complément des programmes collectifs de formation, via des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation. Il s'agit des dispositifs QUALIF Emploi individuel et l'Accompagnement à la qualification ainsi que le soutien à la formation des publics salariés et des dirigeants des petites ou moyennes entreprises, soutien qui permet d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de celles et ceux qui accèdent difficilement à la formation.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la baisse du budget alloué au programme 204 mais aussi de ce que le périmètre de ce programme a changé.

Le CESER note avec grand intérêt qu'une évaluation du Plan régional de lutte et prévention contre l'illettrisme est prévue en 2025 avant son renouvellement. Il apprécie qu'un nouveau plan soit élaboré et puisse s'appuyer notamment sur cette évaluation.

Le CESER note aussi que la Région poursuivra son soutien financier à France Travail, aux Missions locales et à Cap Emploi à travers l'action des référents-formation pour favoriser l'accès à la formation des personnes prioritaires.

Il note de plus qu'à la suite de l'évaluation menée en 2023-2024, sera mis en place un partenariat rénové avec le réseau des Missions locales, qui passera notamment par une convention cadre pluriannuelle. Le CESER souhaiterait avoir connaissance de cette évaluation et que la Convention cadre lui soit adressée pour information, lorsqu'elle sera signée.

La Région met en œuvre également des fonds à destination des structures d'accompagnement et des organismes de formation afin de sécuriser les parcours des stagiaires et faciliter ainsi leur accès à la qualification en les maintenant dans une dynamique d'insertion. Cette mesure concerne majoritairement les 16-25 ans suivis par les Missions locales, les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les demandeurs d'emploi de longue durée. On note qu'en 2025, il est prévu 950 accompagnements à la qualification.

Le CESER apprécie la poursuite de l'aide régionale QUALIF Emploi individuel d'un montant de 3 500 à 4 500 € (pour les personnes peu ou pas qualifiées) avec un objectif de 1 300 QUALIF emploi individuels en 2025.

Enfin, il renouvelle sa demande d'informations concernant le dispositif de formation des actifs au sein des très petites entreprises, car il ne peut apprécier la portée de cette initiative faute d'information suffisante dans cette présentation du programme 204.

## 205 - Offre de formation

Sur proposition de Michel FRANCOMME et Françoise FROMAGEAU  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte de réduction de dépenses publiques, tout en gardant un cap d'action, le Conseil régional propose de maintenir la plupart de ses engagements.

Les formations de ce programme bénéficient d'un financement dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), lequel fixe un objectif d'accueil de 70 % de public « prioritaire » (jeunes de moins de 26 ans infra bac+2, bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, seniors de plus de 55 ans).

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER accueille avec intérêt le niveau budgétaire de ce programme. En effet, dans un contexte budgétaire incertain, il est appréciable que les formations concernées par ce programme restent une priorité. On note que les Crédits de paiement de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2024.

Le CESER observe qu'il y aurait un maintien des engagements, mais avec des budgets toujours plus contraints, les arbitrages en termes de priorités vont devenir de plus en plus complexes.

Il observe que la situation sociale du moment incite à la prudence et comporte des risques pour les populations dites « fragilisées ». Les budgets alloués, s'ils diminuaient alors que ces populations augmentent, risqueraient de nuire aux besoins des populations concernées.

Le CESER relève plusieurs éléments dans la présentation du programme 205 :

- le maintien ou la hausse du nombre des places prévues dans les formations PREPA ;
- la pertinence des Actions Territoriales avec leurs deux priorités : la formation des jeunes en grande difficulté (y compris le partenariat renouvelé pour les jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse) et les formations innovantes en faveur de la découverte des métiers ;
- le maintien du nombre d'entrées prévues en 2025.

Les transformations à venir dans le monde du travail, notamment sous l'effet de l'Intelligence artificielle (IA), nécessitent de renforcer les compétences des jeunes et des adultes pour éviter l'écueil de la fracture numérique. Ces transformations, sans parler des annonces de fermetures d'entreprises présentes et à venir, appellent à renforcer les efforts dans le domaine de la formation continue, de l'insertion et de l'accompagnement aux parcours des personnes, comme leviers économiques et sociaux.

Le CESER note que l'effort en faveur de la formation en direction des personnes placées sous-main de justice est reconduit, et il rappelle l'importance de la formation professionnelle comme moyen de réinsertion qui agit directement sur les taux de récidive.

## 206 - Aide aux apprenants

Sur proposition de Carine Kerdiles  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme contribue à sécuriser les parcours des personnes intégrant une formation financée par la Région.

Il regroupe les aides versées aux apprenant·es (aide financière, bourse, rémunération, aide au permis) suivant une formation financée par la Région et qui ne sont pas ou plus indemnisés au titre du chômage. Il intègre également les bourses aux apprenant·es des formations sanitaires et sociales.

En 2025, le Conseil régional entend poursuivre l'évolution de l'aide financière en définissant des modalités de révision régulière des montants des barèmes ainsi qu'en repensant le forfait transport et en envisageant une aide spécifique pour la garde d'enfant. Il poursuivra aussi les réflexions sur l'accompagnement social des apprenants des formations sanitaires et sociales.

De plus, un appel d'offre va être lancé afin d'anticiper la fin du marché actuel avec le prestataire chargé de la gestion des rémunérations de publics spécifiques et de celle de la couverture sociale.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER observe une modification importante du découpage budgétaire des actions du programme 206. Cette nouvelle décomposition implique des changements dans le contenu du programme qui intègre des aides aux apprenant·es qui relevaient auparavant d'autres programmes. Le CESER aimerait avoir plus d'informations sur les actions « Rémunération de l'opérateur de gestion » (PR0206-121) et « Crédit d'intervention de l'opérateur de gestion » (PR0206-122) au regard des montants non négligeables portés à ces deux chapitres.

Le CESER constate une importante augmentation de l'autorisation d'engagement qui passe de 43 067 000 € en 2024 à 55 548 000 €, ce qui représente +29 %. Cette augmentation est principalement liée à l'intégration des bourses allouées aux apprenant·es des formations sanitaires et sociales.

Le CESER apprécie les actions réalisées en 2024 et porte un grand intérêt à celles prévues en 2025. Ainsi, les évolutions qui sont proposées, en particulier pour faciliter l'accès à la formation en repensant le forfait transport et en envisageant une aide spécifique pour la garde d'enfant, retiennent toute l'attention du CESER. En effet, le soutien à la mobilité des apprenant·es est primordial pour un accès facilité à la formation et le forfait transport y contribue. Envisager une aide spécifique à la garde d'enfant devrait aussi permettre de lever un autre frein à l'accès à la formation. Le CESER soutient particulièrement cette initiative et espère vivement qu'elle aboutira sur du concret pour ouvrir des possibles, notamment aux femmes.

Quant à l'aide au permis de conduire, le CESER s'interroge sur la suite donnée aux 41 % de stagiaires ne l'ayant pas obtenu ou aux 29 % n'ayant pas obtenu le code. Une prise en charge est-elle prévue en cas d'échec aux examens ?

En ce qui concerne la contribution de la Région aux Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), le CESER aimerait connaître les modalités d'attribution aux jeunes et le type de suivi qui est prévu.

## 207 - Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation

Sur proposition de Marie-Catherine MOUCHOT et Arnaud PESSON  
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional s'engage à renforcer les liens entre les territoires, les employeurs et la formation professionnelle en mettant en place des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ainsi que des initiatives pour inclure les personnes éloignées de l'emploi. En 2025, il continuera de soutenir des projets locaux pour lever les freins à l'accès à la formation et à l'emploi, notamment en matière de mobilité et de garde d'enfants. Par ailleurs, la collectivité accompagnera les organismes de formation dans leurs transitions vers des pratiques plus responsables socialement et écologiquement, avec l'aide d'experts. Plusieurs initiatives seront également mises en place pour promouvoir l'innovation dans la formation et sensibiliser les professionnels aux évolutions technologiques. Enfin, des démarches d'évaluation seront conduites pour adapter l'offre de formation aux besoins du marché du travail.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER émet le présent avis sous réserve des arbitrages qui interviendront dans le courant de l'année, dans un contexte budgétaire incertain.

Il relève que le périmètre de ce programme a changé. On y trouve désormais l'action « Accompagner les transitions et l'innovation » qui figurait auparavant dans le programme 205, tandis qu'à l'inverse, le soutien aux Missions locales ne fait plus partie de ce programme puisqu'il a été déplacé vers le programme 204. Ces changements ne facilitent pas la comparaison des budgets 2024 et 2025 alloués aux différentes actions.

Le CESER soutient les initiatives de la Région visant à promouvoir les dynamiques territoriales emploi-formation. À cet égard, il estime que les actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) doivent être mises en œuvre de manière proactive, en veillant à la pertinence des animations partenariales et territoriales. Il rappelle qu'il a formulé plusieurs préconisations pour accompagner le développement des démarches de GPECT dans le cadre son étude « [Organiser l'emploi-formation dans les territoires : dialogue et anticipation, une nécessité !](#) » (2023). Le CESER relève que les efforts pour favoriser la gestion inclusive des ressources humaines (GIRH) seront accompagnés d'un suivi rigoureux des résultats obtenus, notamment en matière de sensibilisation des entreprises au recrutement des publics éloignés de l'emploi.

Face aux difficultés d'accès à la formation et à l'emploi durable, le CESER souligne l'importance d'accompagner les initiatives locales et collectives visant à lever les freins liés à la mobilité, à la garde d'enfants et à l'accès à un logement décent. La continuation du soutien de la Région dans ces domaines est jugée cruciale pour répondre aux besoins croissants en recrutement.

Le programme comporte un volet « accompagner les transitions et l'innovation ». Le CESER accueille favorablement la continuité, à ce titre, du Plan d'accompagnement des organismes de formation en matière de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Cependant, il insiste sur la nécessité d'un suivi régulier des progrès réalisés par ces organismes, afin d'évaluer l'impact des actions mises en place, notamment en matière d'éco-conception et d'inclusivité de l'offre de formation.

Il apprécie également la volonté du Conseil régional de soutenir la sensibilisation aux nouvelles approches et aux évolutions technologiques à destination de l'ensemble des professionnels de la formation. L'étude actuellement

menée par le CESER sur les impacts de l'intelligence artificielle dans/sur la formation apportera des éléments utiles à cette réflexion.

Au chapitre de la promotion de l'offre de formation et de l'animation du réseau des acteurs, le CESER réitère l'importance d'une communication ciblée et efficace sur l'offre de services de la Région. Les initiatives visant à renforcer les Commissions territoriales emploi formation (CTEF) et à établir des comités territoriaux pour l'emploi sont jugées pertinentes et devraient être suivies d'une évaluation systématique de leur impact sur les dynamiques locales.

Enfin, s'agissant du volet « évaluer les dispositifs pour adapter l'offre de formation », le CESER insiste sur la nécessité d'évaluer régulièrement les dispositifs mis en place par la Région, afin d'ajuster l'offre de formation aux évolutions du marché du travail et aux besoins des publics. Une attention particulière devra être portée à l'offre PRÉPA Projet, en vue d'une meilleure articulation avec les autres dispositifs d'accompagnement.

## Mission 3 - Qualité de vie et rayonnement

### 301 - Langues de Bretagne

Sur proposition de Manuel DE LIMA au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées » et de Claudine PERRON au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Malgré le contexte d'incertitude sur l'effort de réduction des dépenses qui sera demandé par l'Etat à la Région en 2025, le Président du Conseil régional a déclaré que les budgets en faveur du sport, de la culture et des langues ne seraient pas rabaotés.

L'année 2024 a permis la mise en œuvre des premiers engagements du Plan de réappropriation des langues de Bretagne 2024-2027. Ce second volet tient compte des politiques volontaristes des autres collectivités territoriales et des actions que l'Etat s'est engagé à réaliser dans le cadre de la convention spécifique. Le Président du Conseil régional note cependant que de nombreux articles de cette convention sont en attente de réalisation de la part de l'Etat. En 2025 sont prévus la réalisation de la seconde enquête sociolinguistique, le renforcement des capacités des organismes structurants et le développement de la diffusion en langues régionales dans les médias, l'édition et les pratiques culturelles. Le Président assure qu'un suivi et une évaluation figureront dans le prochain Rapport d'analyse par programme 2024.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

### Observations générales

Le CESER constate avec satisfaction que, conformément à la déclaration du Président du Conseil régional, la proposition de budget globalement affecté aux langues de Bretagne n'est pas diminuée. Ce budget connaît même une légère augmentation, passant de 11 330 700 € en 2024 à 11 990 100 € en 2025.

Le CESER note une difficulté de lecture qui apparaît dans le tableau récapitulatif du programme 301. En effet, il est difficile de repérer ce qui va au breton ou au gallo.

### Soutien à la transmission de la langue bretonne

Sur proposition de Manuel DE LIMA au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER constate que la répartition des crédits au sein de ce programme connaît une réorganisation qui apporte davantage de précision. D'une part, l'énonciation des actions est diversifiée et, d'autre part, une nette distinction est faite entre les actions en faveur de la langue bretonne et celles en faveur de la langue gallèse, qui montre l'importance désormais accordée au développement du gallo. Dans le développement de l'enseignement et de la formation, apparaissent aussi le supérieur et le soutien à la formation continue. Apparemment, l'ensemble de ces modifications ne porte pas préjudice au développement du programme.

Le CESER ne peut que féliciter et soutenir la Région dans cet effort de préservation des moyens et de clarification des actions en faveur des langues de Bretagne.

### **Soutien au développement de la présence du breton dans la vie quotidienne**

Sur proposition de Claudine PERRON  
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Pour faire évoluer la visibilité et la diffusion de la langue bretonne dans la vie publique, l'élaboration d'un plan de prise en compte d'une conditionnalité linguistique dans les politiques régionales est appréciée. Le CESER ne peut nier que la prise en compte des indicateurs relatifs à l'emploi et à la promotion de la langue bretonne va dans le sens d'une meilleure place du breton dans la vie publique mais il souhaite cependant faire remarquer que la grille d'évaluation qui favorise les nouvelles Ententes de pays risque de déstabiliser les plus anciennes qui ont vu diminuer leurs budgets au risque de la perte d'un demi-poste de permanent.

Le CESER soutient les nombreux efforts du Conseil régional pour le développement des productions culturelles et médiatiques ainsi que de la politique du numérique en langue bretonne. Cependant, en ce qui concerne la mise en place de la couverture du territoire par les radios en breton sur le DAB+, il est tout à fait incompréhensible, alors que la Région Bretagne et les 5 départements de la Bretagne historique ont soutenu cette création d'un commun accord, de voir que l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) rejette ce projet de radio 100 % en breton de Radio Breizh, ce qui semble en contradiction avec les textes internationaux sur le sujet ainsi qu'avec la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 (articles 87 à 89).

La création et diffusion cinématographiques et littéraires continueront d'être soutenues et le CESER en félicite le Conseil régional.

### **Soutien à la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et de développement de la langue gallèse**

Avec un budget en réelle augmentation, le Conseil régional réaffirme son soutien à la langue gallèse, même si le CESER aurait apprécié qu'il soit plus lisible dans les tableaux.

L'effort semble porter principalement sur la formation professionnelle et la création d'outils numériques dont on ne peut nier l'importance de nos jours et particulièrement pour un public jeune.

Le CESER considère positif le partenariat avec l'Institut de la langue gallèse et le soutien aux créations littéraires et artistiques en langue gallèse.

## 302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles

Sur proposition de Madeleine LOUARN  
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose de poursuivre l'engagement de la Région en faveur du spectacle vivant, des arts plastiques et des pratiques culturelles en 2025, en ouvrant, en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 17,06 M€ et un crédit de paiement équivalent ; en investissement, une autorisation de programme de 1,43 M€ et un crédit de paiement à hauteur de 1,509 M€.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'incertitude et le flou qui président aujourd'hui aux perspectives budgétaires des acteurs de la culture en Bretagne mettent en grave danger d'existence nombre d'entre eux. Alors que la culture est déjà fragilisée par une économie trop compressée dans les précédentes années du fait de l'inflation et des restrictions budgétaires, l'Etat prévoit une réserve de précaution (gel de crédits) de 5 % des subventions dédiées à la culture, nombre de Départements se désengagent, et les villes et EPCI suivent souvent le même chemin produisant un effet en cascade mortifère. Cela a pour effet de rendre extrêmement difficile d'assurer les engagements vis-à-vis des artistes, de garantir une diversité de propositions aux publics et de mettre en œuvre les cahiers des charges des structures.

Le CESER rappelle que ce secteur d'activité est une des forces vivantes de la Bretagne par sa grande capacité d'adaptation et de création. Il est aujourd'hui en situation de rupture par l'impossibilité de prévoir et d'anticiper l'activité, ce qui enrayer de façon majeure sa dynamique. Ce sont les plus fragiles, les artistes, musicien·nes, danseur·ses, plasticien·nes, acteur·rices et technicien·nes qui sont les premiers impactés.

Le CESER engage le Conseil régional à mettre en œuvre, avec différentes instances (Comité régional des professions du spectacle - COREPS, Spectacles Vivants en Bretagne et autres partenaires ad-hoc...), une analyse et un observatoire des conséquences sur l'emploi et l'activité culturels, et à contribuer à conjuguer collectivement le soutien au secteur.

Le CESER approuve la reconduction à l'identique du budget dédié la culture et la volonté du Conseil régional de maintenir avec constance son accompagnement. Cela ne suffira malheureusement pas à endiguer les pertes à venir car il est à prévoir que les années 2025 et plus encore 2026 auront de néfastes conséquences pour la culture en Bretagne.

## 303 - Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles

Sur proposition de Madeleine LOUARN et Isabelle SUDRE  
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour soutenir le cinéma, les livres, les radios et les pratiques culturelles, il est proposé d'inscrire en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 5 065 500 € et un crédit de paiement de 4 735 500 € ; en investissement, une autorisation de programme de 4 945 000 € et un crédit de paiement d'un montant équivalent.



## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le secteur culturel est composé pour l'essentiel d'associations loi 1901 qui sont toutes directement impactées par la baisse des dotations territoriales, principalement celles des Villes et des EPCI. Le maillage étoffé et la diversité des structures culturelles sont un véritable atout pour le territoire, mais elles sont aussi précaires et fragiles du fait de leurs petites tailles et du nécessaire soutien des collectivités publiques à leur activité.

Concernant le cinéma, le CESER approuve les initiatives des médiateurs du cinéma et engage à développer leur action. Il approuve aussi la possibilité de reconduction du dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma en Bretagne » ainsi que la présence sur le territoire d'auteurs·rices réalisateur·ices.

Le CESER souhaiterait connaître plus en détail les bilans des films sélectionnés et aidés au regard de leurs impacts en région : emploi direct en Bretagne, qualité artistique des réalisations, implications régionales et rayonnement...

Concernant la radio, le livre et l'ensemble du programme 303, le CESER approuve le choix du Conseil régional de maintenir à l'identique l'enveloppe budgétaire en 2025. Il sera attentif aux évolutions de ce secteur soumis à de fortes mutations dans un contexte particulièrement difficile.

### 304 - Inventaire et valorisation du patrimoine

Sur proposition de Claudine PERRON  
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régionale

Le Président rappelle l'importance du patrimoine pour le développement des territoires, la cohésion sociale, le développement durable. La qualité de la collaboration entre tous les acteurs en Bretagne est gage de réussite. L'inventaire du patrimoine est à la fois une compétence régionale et une politique volontariste.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

- **Révéler et partager la connaissance produite**

Le CESER se réjouit, au vu de l'incertitude des budgets, que les sommes affectées au patrimoine restent constantes. Les actions se poursuivent régulièrement au fil des années pour l'Inventaire (ex : application GLAD) et de nouveaux territoires s'engagent tous les ans. Le CESER apprécie la mise en chantier du portail <https://patrimoine.bzh/> et de la relance des « 50 coups de cœur » du week-end.

- **Transmettre et faire vivre le patrimoine**

Le CESER apprécie que toutes les formes du patrimoine et tous les publics soient pris en compte, en insistant sur les jeunes générations, pour renforcer le sentiment d'appartenance collective et la cohésion sociale.

La possible inscription à l'UNESCO des « Mégalithes de Carnac et des Rives du Morbihan » sera une véritable reconnaissance tant pour la Région qui y a travaillé que pour les Bretonnes et les Bretons qui y verront la concrétisation de la prise en compte d'un de leur patrimoine majeur.

## 305 - Tourisme

Sur proposition de Jeanne-Noëlle LAMOUR et Marie-Christine LE GAL  
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour une montée en efficacité, en particulier pour les transitions, la politique du Conseil régional continuera de s'appuyer sur les 10 Destinations touristiques, au plus près des territoires et des acteurs locaux et cela avec le soutien de Ti Hub et de Tourisme Bretagne. Les stratégies touristiques sont actuellement pensées à l'horizon 2040 et ce, en intégrant la diversité des territoires et des acteurs bretons.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Tout d'abord, après une baisse sensible en 2024, le CESER constate la stabilité des montants accordés à ce programme, tant pour les crédits de paiements que d'investissement. Ceci rassure quant aux ambitions du Conseil régional pour le développement économique de ce secteur qui possède un réel potentiel de création de solutions innovantes en particulier pour les transitions (des exemples en ce sens pourront être trouvés dans l'étude du CESER [Le tourisme d'affaires en Bretagne : destination territoire durable](#)).

Pour la réactualisation du SRDTL en 2025, le CESER souhaite toujours prendre part à l'évaluation et à la consultation, comme il l'avait précisé dans son avis sur ce programme en 2024. Il rappelle ici que la loi lui a confié la mission de contribuer à des évaluations de politiques publiques, ce qui peut lui permettre, par exemple, de participer au cadrage d'évaluations de politiques publiques, en s'appuyant sur ses travaux ainsi que sur la pluralité des expertises et des regards qui le caractérisent.

Le CESER constate le rôle facilitateur de TiHub pour la mise en place de projets démonstrateurs et pour l'accélération des transitions touristiques. Ce sera avec l'ensemble des acteurs de ce secteur que le tourisme breton pourra engager sa transformation et devenir un secteur fort de l'économie bretonne. Le CESER renouvelle sa proposition de développer le champ d'action du Ti Hub afin qu'il devienne un véritable centre d'innovation du tourisme.

Il se réjouit de la mise en place d'un Plan de développement des compétences pour les développeurs et acteurs socioprofessionnels et tel que souhaité, dans une perspective d'adaptabilité et de réactivité indispensable au développement de ce secteur.

Le CESER, tout en se satisfaisant des efforts notables de communication et de promotion du tourisme, en particulier via la nouvelle plateforme de marque et la campagne « Partez touriste, revenez breton », souhaite toujours que la dimension tourisme d'affaires puisse être intégrée dans la promotion du tourisme breton durable.

Le CESER sera vigilant aux actions qui pourront être engagées pour les transitions à mener au sein de la filière nautique, tout en veillant à l'égalité femmes-hommes et l'inclusion.

## 306 - Canaux de Bretagne

Sur proposition d'Alexis JARAUD et Jean KERHOAS  
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Bretagne est en France la seule région propriétaire et gestionnaire de voies navigables, patrimoine composé de rivières naturelles et de canaux artificiels. Ce domaine fluvial constitue un atout essentiel pour le développement du tourisme en Bretagne avec une fréquentation estimée à 4 millions de personnes par an. Il est aussi une machine hydraulique indispensable à l'alimentation en eau de nombreux territoires bretons. La Région a mis en place en 2018 une stratégie de développement et de valorisation de ses voies navigables, stratégie renouvelée en 2023 autour de 12 orientations majeures, notamment pour l'adaptation au changement climatique.

Ainsi, les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 prévoient l'abondement d'une autorisation de programme à hauteur de 11,8 M€ et l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 3,2 M€. Aussi, ces propositions budgétaires prévoient l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 16 M€, et enfin, de 3,2 M€ en ce qui concerne le crédit de paiement de fonctionnement.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate avec satisfaction que malgré les fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur la Région Bretagne, celle-ci maintient son investissement financier dans ce domaine, avec des crédits d'investissement en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent et des crédits de fonctionnement équivalents à ceux de 2024.

En ce qui concerne les usages nautiques, le CESER se félicite des efforts programmés en 2025, tout particulièrement sur le dragage des sédiments, condition indispensable pour assurer la navigabilité des voies d'eau bretonnes. Parallèlement, il souhaite que soient contenues les incidences environnementales de ces nécessaires opérations de dragage et donc, la prise de mesures effectives pour en atténuer les impacts (faune, flore, boues...).

Si le CESER regrette que la navigation ne soit toujours pas possible sur la Vilaine en aval de Rennes, il note avec satisfaction que l'important investissement que constitue le remplacement du clapet du Boël, pour remettre ce tronçon en navigation, sera réalisé en 2025.

Il est particulièrement attentif à la réalisation du plan d'action en faveur de la biodiversité des canaux, sur lequel il avait rendu [un avis en 2023](#), et serait intéressé de connaître les modalités de mise en œuvre des aires de protection programmées sur les sites de Bosméléac et de Gueltas / Saint-Gonnery.

Enfin, le CESER constate avec satisfaction la montée en puissance des contrats de canal, qui se matérialise par la signature du contrat avec la communauté de communes de Haute Cornouaille et l'engagement des études préalables pour Baud communauté, Vallons de Haute-Bretagne et Pleyben-Châteaulin-Porzay.

## 307 - Sports

Sur proposition de Yannick MORIN  
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 307 s'inscrit toujours dans le cadre de la nouvelle politique sportive régionale décidée lors de la session du Conseil régional en décembre 2023, le sport étant une compétence partagée. Malgré un contexte financier difficile, le Conseil régional réaffirme son engagement politique en maintenant l'enveloppe financière en euros courants à hauteur de 8,92 M€ (crédits de paiement), le sport étant pour la collectivité un des secteurs essentiels à la cohésion sociale de la Bretagne.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans un environnement économique et financier incertain, le CESER note avec satisfaction le maintien en euros courants de l'enveloppe financière relative au programme 307, après une hausse de 18 % l'année précédente permettant de poursuivre l'engagement de la nouvelle politique sportive mise en œuvre en 2024. Le montant du programme 307 représente 0,46 % du budget primitif 2025 de la Région (crédits de paiement).

Quant aux actions inscrites, le CESER apprécie la poursuite du soutien financier aux athlètes de haut-niveau en préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles 2028 en partenariat avec la Maison régionale de la Performance, créée en 2021 qui a pour objectif de décliner en région la politique de l'État en matière de haut-niveau et de haute performance sportive. L'évolution de cette ligne budgétaire d'un montant de 2,149 M€ est de 1,1 % et représente près de 30 % de l'enveloppe globale.

S'agissant des autres dispositifs, notamment celui concernant la prise en compte des enjeux du développement durable qui est conforté, le CESER s'en réjouit. Par ailleurs, le CESER apprécie l'engagement du Conseil régional vis-à-vis des violences et harcèlements sexistes et sexuels, cela dans le cadre de son plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes, en s'appuyant sur le Groupement d'intérêt public Sports Bretagne.

Le CESER note avec intérêt l'inscription de près de 1,5 M€, soit près du quart du budget de fonctionnement, sur la démarche Responsabilité sociétale des organisations.

En ce qui concerne le programme pluriannuel d'investissement, plusieurs opérations de construction ou de rénovation (notamment énergétique) seront accompagnées financièrement. Leur nombre reste néanmoins modeste.

Le CESER observe avec satisfaction la progression sensible de la ligne dédiée à la promotion du sport, 607 k€ inscrits en 2025, contre 419 500 € en 2024, soit une progression de 44,7 %. Il en est de même sur le montant de la contribution à l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale ou internationale, où l'enveloppe progresse de 47 %.

Le CESER note positivement le rôle très actif de la Région au sein de la Conférence régionale du sport et l'accompagnement financier qui peut être fait dans le cadre de Contrats pluriannuels d'orientation et de financement, ce qui sera encore le cas avec le projet qui croise les pratiques nautiques et l'égalité femmes-hommes porté par le consortium composé de Nautisme en Bretagne et l'association Fifty-Fifty.

## Mission 4 - Cohésion territoriale et sociale

### 401 - Jeunesse, égalité des droits et vie associative

Sur proposition d'Arnaud BONNET, Jean-François DELEUME, Annie GUILLERME, Filipe NOVAIS, Pascale QUINTON et Isabelle SUDRE  
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 401 poursuit des objectifs de réduction des inégalités, qu'elles soient liées au sexe, à la condition sociale ou à l'âge. Il est proposé d'inscrire en fonctionnement une autorisation d'engagement de 2,945 M€ et un crédit de paiement de 3,016 M€ ; en investissement, une autorisation de programme de 200 k€ et un crédit de paiement équivalent.

#### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

##### 2.1. Agir avec et pour les jeunes

Sur proposition d'Arnaud BONNET et Filipe NOVAIS  
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

En 2025, la politique jeunesse sera marquée par la composition renouvelée du Conseil régional des Jeunes, qui initiera un nouveau cycle d'engagement en renforçant la participation des jeunes aux politiques régionales. Il serait utile que, lors de la prochaine mandature, le CRJ se dote d'outils d'évaluation permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés et de réajuster, si nécessaire, son fonctionnement.

L'évaluation du Plan Breton de Mobilisation pour les Jeunesses (2020-2025) jettera les bases d'une nouvelle feuille de route adaptée aux défis émergents. Il sera important d'y associer ses parties-prenantes, tant dans la phase d'évaluation que d'élaboration du nouveau Plan.

Par ailleurs, un effort notable sera entrepris pour étendre la couverture des Points Accueil Écoute Jeunes, avec l'objectif d'une couverture territoriale complète d'ici fin 2025, répondant aux enjeux croissants de santé mentale chez les jeunes. D'une manière générale, au vu des résultats du tableau de bord sur la santé des jeunes de 13 à 29 ans en Bretagne actualisé par l'ORSB en octobre 2024, le CESER soutient fortement la poursuite de l'action volontariste du Conseil régional en faveur de la prévention et de la promotion de la santé des jeunes en Bretagne, ce qui contribue aussi bien à leur bien-être actuel et futur qu'à leur construction et à leur émancipation.

Dans un contexte budgétaire marqué par des désengagements de l'État, et par ricochet des Départements, il convient de saluer l'intention régionale de préserver les politiques participant à la cohésion sociale. Toutefois, le programme 401 fait état d'une baisse des crédits de paiement de fonctionnement, passant de 3,4 M€ à 3 M€. Il serait également crucial, dans le lien avec les EPCI identifié comme une priorité, de favoriser la meilleure péréquation et co-responsabilité possible avec les territoires pour préserver les acteurs associatifs et jeunesse.

Enfin, concernant l'Information jeunesse, le CESER réitère sa demande de pouvoir connaître les modalités et les critères utilisés pour labelliser les structures ainsi que la stratégie mise en place par le Conseil régional pour atteindre cet objectif, en s'appuyant sur les dynamiques territoriales existantes et en y associant les jeunes. L'enjeu de l'information est en effet crucial pour ouvrir le champ des possibles dans la construction des parcours des jeunes.

## 2.2. Œuvrer pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Isabelle SUDRE  
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Par ses avis de septembre et de décembre 2025, le CESER rejoint l'ambition du Conseil régional d'œuvrer pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, fortement exprimée dans le cadre de son dernier « *Rapport Egalité des droits entre les femmes et les hommes : Bilan d'activités 2022-2023 et perspectives* ». L'année 2025 correspond au lancement de son premier Plan d'actions intégrées 2025-2027 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, 20 ans après les débuts de cette politique. Ces deux documents phares honorent ainsi les engagements de la collectivité régionale sur les plans réglementaire et politique.

Le CESER apprécie que dans le cadre du budget primitif 2025, le programme 401 conjugue les enjeux majeurs de cohésion sociale, d'équilibre territorial et de démocratie en Bretagne sur quatre axes prioritaires : agir avec et pour les jeunes, œuvrer pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, poursuivre l'engagement du Conseil régional au bénéfice des personnes en situation de pauvreté et soutenir la vie associative dans les territoires.

Concernant l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, le CESER approuve la stratégie du Conseil régional de soutenir davantage des projets à dimension régionale ainsi que des initiatives transversales qui mobilisent une large palette de partenaires en ciblant des territoires où les situations des femmes sont les plus urgentes, dont les familles en situation de monoparentalité, les jeunes filles ou les femmes plus âgées parfois isolées dans les territoires ruraux ou moins bien dotés de services publics et celles qui connaissent des situations de grande précarité. Le CESER souligne ici que l'isolement des femmes peut aussi bien exister dans les territoires ruraux qu'urbains et qu'il convient donc d'y accorder une égale attention.

Le CESER émet l'idée de systématiser une démarche déjà avérée où les associations sont actrices : partir du diagnostic de territoire, co-construire avec les acteurs et actrices du territoire-cible le projet à partir des réalités vécues et correspondant aux besoins identifiés par les acteurs et actrices, pour les personnes bénéficiaires.

En ce qui concerne l'aspect budgétaire pour œuvrer dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, le CESER sera attentif au maintien du budget proposé (Cf. Tableau de répartition des crédits par programme et par action, notamment les PR 401-31, 32,41, 42 et 43) et à une évolution qui pourrait être plus favorable.

D'une manière générale, le CESER se félicite que la marque de ce budget soit de maintenir le cap d'action, la stabilité et le volontarisme du Conseil régional dans un contexte de très grande incertitude et de menaces réelles sur l'égalité femmes-hommes, tant au niveau national qu'international, et qui peuvent affecter la vie des personnes dans les territoires de Bretagne.

## 2.3. Poursuivre notre engagement au bénéfice des personnes en situation de pauvreté

Sur proposition de Jean-François DELEUME et Pascale QUINTON  
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

L'action du Conseil régional en matière de cohésion sociale s'appuie notamment sur sa politique territoriale afin de décentraliser ses interventions avec un principe de péréquation des financements permettant une solidarité entre les territoires. Cela va dans le sens de la lutte contre la précarité qui, si on la retrouve dans tous les territoires, est quand même plus présente dans certains territoires ruraux ou quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le CESER soutient pleinement cette action territoriale fondée sur un principe de solidarité envers les plus fragiles. Le Conseil régional décline cette action en transversalité dans le BP 2025, en mobilisant notamment les leviers de la politique de la ville, de la politique jeunesse, de la lutte contre la misère et la précarité, de la politique de l'égalité femme-homme...

Le CESER a bien noté que l'action de la Région se fait principalement en partenariat avec l'État, les autres collectivités territoriales et les associations concernées et il apprécie la synergie d'actions entre les différents acteurs. Il souhaite que le Conseil régional reste source de proposition ou puisse accompagner l'innovation dans ce domaine tant par ses interventions directes que celles intégrées aux autres politiques.

Le Conseil régional reconnaît qu'il n'y a pas actuellement de structuration d'une action collective dans le domaine (comme cela est le cas pour la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes qui est mise en place depuis beaucoup plus longtemps) et qu'elle ne fait que soutenir quelques expérimentations qui devront être évaluées avant de pouvoir, le cas échéant, les pérenniser et les étendre. C'est donc, pour partie, une politique du « coup par coup » qui demande un lourd travail de mise en place pour les acteurs de terrains sans visibilité sur l'avenir.

Le Budget primitif ne donne pas de détail, ni en citant des exemples ni par le biais du chiffrage, pour rendre compte de l'importance de ces actions. Etant donné la transversalité de l'action menée en faveur des plus démunis, il est difficile d'avoir une idée des crédits engagés globalement pour cela mais le CESER a bien noté que les crédits accordés aux actions directes le seront, de toutes manières, dans un budget contraint.

Enfin, le CESER trouve surprenant que la lutte contre la misère et contre les inégalités entre les femmes et les hommes se retrouvent dans le même titre de sous chapitre, car si ces dernières entraînent bien de la précarité chez les femmes, la lutte contre ces inégalités doit se faire à bien d'autres niveaux.

## 2.4. Soutenir la vitalité associative dans les territoires

Sur proposition d'Annie GUILLERME  
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Dans le cadre de la mission 4 « Cohésion territoriale et sociale », les réseaux associatifs, dans la pluralité de leurs actions et de leurs engagements, sont des acteurs majeurs et incontournables. En effet, ils jouent un rôle essentiel dans la cohésion territoriale par leurs activités diversifiées, comme celles de la culture, du sport, de la défense des droits, de la transition écologique, de la solidarité, etc. Ils le font en faisant fructifier la vie des territoires par leurs apports en termes d'utilité sociale mais aussi par des effets économiques directs et indirects, enfin en contribuant à la vitalité démocratique, ce qui n'est pas rien dans l'époque d'incertitudes que nous vivons tant sur le plan national qu'international.

Aussi, le CESER apprécie fortement les décisions du Conseil régional dans le continuum de l'année 2023/2024, concernant le maintien à un niveau identique du budget 2025 dédié à la politique associative et également son soutien à différents dispositifs comme le Dispositif local d'accompagnement (DLA), le Guid'Asso ainsi que le programme FDVA-1 consacré à la formation des bénévoles et leur montée en compétences.

Le CESER souligne le rôle essentiel des femmes et des hommes engagés dans leurs missions de bénévolat au sein de leurs associations tant pour l'aspect politique et symbolique de leur engagement en lien avec l'exercice de la démocratie et de la liberté associative, que pour son utilité plus opérationnelle. Le CESER rappelle ici les paroles mêmes du Président Loïg Chesnais-Girard dans son discours d'introduction à la session du Conseil régional d'octobre 2024 où l'essentiel est dit : « *Il y a des priorités absolues qu'il convient d'affirmer. Pour donner un cap, pour rassurer sur le territoire. Et pour encourager notamment les bénévoles, ces bénévoles qui encore une fois font la vitalité de la cohésion de la Bretagne que nous devons chérir à tout prix et que nous devons protéger le plus possible* ».

Lors de son avis concernant le Budget primitif 2023, le CESER encourageait le Conseil régional à « être un acteur moteur de la collaboration entre les EPCI et les réseaux associatifs sur les territoires de Bretagne par un appui spécifique en termes de diagnostic des besoins, de co-construction de projets de territoires en dynamique avec les réseaux associatifs avec les financements appropriés ». En effet, l'alliance entre les collectivités territoriales et les réseaux associatifs locaux constituent un moteur pour répondre aux besoins des citoyennes et citoyens de toutes

les tranches d'âges dont les jeunes, filles et garçons, et toutes les personnes qui peuvent être en situation de précarité, isolées sans moyens de transports, confrontées à la complexité des procédures administratives numérisées (la fracture numérique) ou ayant envie de s'investir dans un projet collectif, par exemple sportif et/ou culturel au sein de leur commune.

Aussi, le CESER apprécie, dans le cadre du Budget primitif 2025, la priorité du Conseil régional de renforcer le lien avec les intercommunalités afin d'optimiser les soutiens aux associations. Nul doute que les campagnes de communication du Conseil régional pour encourager l'engagement bénévole et célébrer la Journée internationale du bénévolat le 5 décembre contribueront à valoriser le tissu associatif dans la vie des territoires, ce qui peut constituer un levier pour se lancer dans un engagement bénévole et pour encourager des élu-es des collectivités à se rapprocher des associations. Les 7 Espaces territoriaux du Conseil régional (Brest, Cornouaille, Armor, Centre Bretagne, Marche de Bretagne, Bretagne Sud, Rennes-St-Malo, Redon) pourraient y prendre toute leur part.

Nul doute également que le soutien du Conseil régional aux Assises régionales de la vie associative, avec le Mouvement associatif de Bretagne, en juillet dernier a été un événement phare qui a contribué à éclairer tous les aspects de l'engagement de la vie associative dans sa pluralité, en ayant une attention toute particulière au rôle territorial des associations pour les personnes les plus vulnérable et l'intégration des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes. Cet événement a permis aux associations entre elles, réunies dans un esprit de solidarité, de porter leur parole sur les difficultés de la vie associative actuelles et à venir. Ces difficultés s'imposent maintenant fortement dans le contexte national d'une situation budgétaire fortement dégradée. La situation est éminemment périlleuse tant pour les collectivités, à tous les niveaux de territoire, que pour la vie associative ou même la survie du fait associatif. Le contexte politique national actuel met en grave danger la pérennité des associations par la conjonction de deux décisions les frappant de plein fouet :

- d'une part, la baisse drastique des financements des collectivités territoriales prévue dans le Projet de loi de finances 2025 à tous les échelons : local, départemental et régional et dont le Conseil régional de Bretagne n'est pas exempté ;
- d'autre part, le manque d'anticipation et de concertation avec les acteurs concernés concernant l'accord dit « du Ségur » du 4 juin 2024 qui vise à mieux reconnaître le travail des salariés en améliorant leur rémunération, ce que soutient pleinement le CESER, mais qui, par son extension par un arrêté du 5 août 2024 concernant les associations des secteurs sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, vient aggraver les difficultés financières à court terme dans ces secteurs.

Actuellement, le tissu associatif, si dynamique en Bretagne, en lien avec les têtes de réseau nationales notamment, comme celle du Mouvement associatif et plus largement celle de l'économie sociale et solidaire (ESS) alertent les député-es et les sénateur-rices en charge de l'examen du budget sur la mise en danger du fait associatif dans les territoires. Le soutien du Conseil régional à la vie associative ne suffira pas à éviter une déferlante avec la crainte de suppression de postes pour les associations employeuses et, plus largement, de la disparition d'associations. Le soutien de l'Etat en matière de vie associative au cœur de l'organisation sociale est indispensable. Les différents rapports d'experts le soulignent, ainsi que l'étude récente du CESE en mai 2024 : « *Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique* ».

L'étude du CESER de Bretagne sur saisine du Conseil régional concernant « *Le rôle des associations dans la vie des territoires en Bretagne : quels sont leurs apports ? comment mieux les valoriser ?* », dont le cahier des charges a été adopté en Bureau le 4 novembre, pourra sans doute faire imaginer qu'un monde sans association en Bretagne est un impensé dans la vie des territoires et combien leurs apports à l'économie, à la société, à la démocratie sont la pierre angulaire de la cohésion des territoires et d'un développement local solidaire, sobre et équitable.



## 402 - Dynamiques territoriales

Sur proposition de Michel MORVANT et Jean-Pierre VAUZANGES  
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, la Région impulse et soutient une stratégie globale de sobriété foncière. Au-delà des objectifs de Zéro artificialisation nette, elle contribue aussi à l'animation et/ou au portage de politiques publiques dans les domaines du foncier et de l'habitat. Elle s'appuie sur un réseau d'acteurs et de partenaires en s'attachant à procéder à une analyse fine des dynamiques territoriales bretonnes.

Au titre de ce programme, les propositions budgétaires pour l'exercice 2025 sont l'ouverture d'une autorisation de programme de 10 M€ et d'une autorisation d'engagement à hauteur d'1,3 M€. Elles proposent également l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 1 M€ et d'un crédit de paiement de fonctionnement d'un montant d'1,5 M€. L'investissement est en forte hausse par rapport à l'exercice 2024.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

#### 2.1. Engager une nouvelle étape de la sobriété foncière pour préserver les qualités des territoires bretons

L'année 2025 sera l'occasion pour le Conseil régional de finaliser la préfiguration de la structure de portage foncier à long terme, votée en 2023 à l'occasion du passage en session de la nouvelle feuille de route Habitat, sur laquelle [le CESER a rendu avis](#). Ce dernier se réjouit de voir se poursuivre les études sur cet outil innovant qui contribuera à pallier la crise du logement en Bretagne, sujet au cœur de ses préoccupations<sup>1</sup>. Il suivra par conséquent de près, en lien avec le Conseil régional, les avancées du projet et sa mise en œuvre effective.

Aussi, l'actualité politique nationale implique de suivre de près les évolutions de la réglementation sur le Zéro artificialisation nette (ZAN), notamment au regard de la déclaration de politique générale récente du Premier Ministre. Le CESER s'interroge ainsi sur les éventuelles conséquences d'un assouplissement du ZAN sur la trajectoire régionale (et par conséquent sur la deuxième modification du SRADDET à venir), et notamment au sein de la Conférence du ZAN.

#### 2.2. Habiter et se loger demain en Bretagne

La feuille de route Habitat se déclinera en 2025 notamment par le soutien à la production de logements sociaux et abordables, avec une attention particulière portée au logement des jeunes et à la production, en milieu rural, de logements sociaux communaux (publics et territoires fragiles). Le CESER s'en réjouit en ce qu'il partage la position du Conseil régional exprimée au moment de l'adoption de la feuille de route, selon laquelle « *considérant que le logement est un droit, ce dernier ne doit pas être un marché excluant des territoires et des publics* ».

Si le Conseil régional soutiendra aussi les idées et projets innovants dans le cadre d'un nouveau modèle breton d'habitat en faveur des actifs et apprenants, le CESER souligne que l'aide aux projets portés par les communes rurales en matière d'habitat est indispensable car les bailleurs sociaux y sont peu présents.

---

<sup>1</sup> Etude en cours d'élaboration par la commission « Dynamiques territoriales et mobilités » du CESER sur le logement littoral breton face aux pressions foncières (terrestres et maritimes).

Il serait toutefois intéressant, aux yeux du CESER, de disposer de données chiffrées prévisionnelles et réelles une fois ces actions achevées (sur le nombre d'opérations sorties de terre, leur typologie, leur répartition sur le territoire breton...).

### 2.3. Produire et partager une connaissance des territoires et leurs innovations pour renforcer l'ingénierie

Le Conseil régional entend accentuer, poursuivre et parfaire la connaissance des territoires bretons dans leur diversité. Le CESER salue et partage cet objectif. Cela est d'autant plus important à l'heure où le renforcement de l'ingénierie dans les territoires ruraux est essentiel car la complexité des dossiers génère des grandes disparités entre les territoires. Le CESER incite aussi à ce que les données recueillies soient partagées et facilement accessibles pour toutes les collectivités.

## 403 - Soutien au développement local

Sur proposition de Stéphanie LANOË-ROUBAUT et Yves LAURENT  
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans la droite ligne de la Breizh COP et du SRADDET, le Conseil régional continue d'affirmer la nécessité d'avoir un territoire au développement durable et équilibré et porte l'ambition de participer à l'amélioration des conditions de vie des Bretonnes et des Bretons, dans tous les territoires, notamment au travers de la stratégie « [Engagement pour la cohésion des territoires](#) » (2020).

Aussi, déployé depuis 2021, le dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » s'est traduit en 2024 par la signature de conventions pour la période 2023-2025, avec chacun des EPCI de Bretagne.

En parallèle, la Région poursuivra en 2025 son action en faveur de territoires spécifiques, en particulier les îles, les métropoles, et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Pour 2025, le Conseil régional propose ainsi :

- d'abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2021 à 2027 de 39 M€ ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement au titre de l'exercice 2025 à hauteur de 980 k€ ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 855 k€ et un crédit de paiement d'investissement de 36,4 M€.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

#### 2.1. Accompagner en ingénierie les territoires

Le CESER souligne le relai de proximité que constituent les équipes de la Région, déployées au sein des espaces territoriaux, auprès des collectivités et acteurs des territoires dans leurs projets. Aujourd'hui chaque partenaire dispose d'un interlocuteur privilégié au sein de la collectivité régionale, ce que le CESER estime particulièrement précieux. Il apprécie la volonté affichée par la Région de renforcer leurs missions pour 2025 et sera attentif à la manière dont cela se traduira sur les territoires.

## 2.2. Accompagner les projets des territoires : mettre en œuvre les conventions Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025

Le CESER se félicite de l'engagement qui a permis en deux années (2023-2025) le soutien de plus de 800 projets locaux pour plus de 100 M€. Il souligne le travail important engagé autour des conventions « Bien vivre partout en Bretagne » signées avec les EPCI et qui ont mobilisé plus de 300 élus locaux.

Il rappelle qu'il avait déjà souhaité avoir plus d'informations sur la méthode et les enseignements tirés de ces consultations ainsi que de l'impact sur l'attribution des crédits au regard de la carte des capacités territoriales dont le CESER n'avait pas manqué de souligner la pertinence. Il réitère cette demande qui n'a pas été particulièrement éclairée par le rapport.

Le CESER apprécie la clause de revoyure avec les EPCI prévue fin 2024-début 2025 et souhaite être tenu informé de ses éventuelles conséquences.

Enfin, il sera particulièrement attentif au bilan en 2025 du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » et aux travaux préparatoires du dispositif qui pourrait lui succéder.

## 2.3. Accompagner les projets métropolitains

Le CESER ne peut que réitérer, à l'instar de [son avis de 2024](#), son inquiétude, particulièrement sur les opérations de renouvellement urbain, dont il estimait déjà les moyens affectés insuffisants, et qui semblent rester constants en 2025. Il souhaiterait par ailleurs avoir plus de précisions sur les plus de 30 projets soutenus sur Brest Métropole et Rennes Métropole.

## 2.4. Renouveler l'engagement en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville / Accompagner les projets dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Le CESER apprécie que le Conseil régional continue à s'engager aux côtés de l'Etat, des villes et des intercommunalités, en signant la nouvelle génération des contrats de ville, en mobilisant ses politiques thématiques sur ces quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il regrette néanmoins que dans les politiques thématiques citées en exemple, ne figure pas le logement, thématique sur laquelle le CESER avait déjà particulièrement insisté, bien que cette thématique ait été en partie prise en considération dans le cadre du dispositif « Quartiers en transition ».

## 2.5. Accompagner les îles dans les transitions

Le CESER continue, comme en 2024, de soutenir l'accompagnement des îles du Ponant, en lien avec les collectivités départementales concernées et l'association *ad hoc*.

Il se félicite que la révision du contrat en 2024 ait permis un appui renforcé à l'enjeu du logement, sujet sur lequel le CESER a déjà eu l'occasion d'insister à l'occasion de cet avis, mais aussi de dossiers précédents<sup>2</sup>.

## 2.6. Conduire à leur terme les contractualisations et dispositifs antérieurs

---

<sup>2</sup> [Avis-du-CESER-sur-le-dossier-Repondre-a-la-crise-du-logement-session-des-4-5.12.23.pdf](#)  
[Avis-du-CESER-sur-le-Contrat-de-partenariat-Etat-Region-Iles-du-Ponant-2021-2027.pdf](#)  
[Avis-du-CESER-sur-le-budget-primitif-2024-session-du-05.02.24.pdf](#)

Le CESER a conscience de la diversité des 2 200 projets qui ont été soutenus par la Région sur la période 2014-2020 et de leurs états d'avancement différents qui pourraient se reporter sur encore quelques exercices budgétaires. Le CESER souhaiterait, à cet égard, pouvoir suivre l'avancement et la clôture de ces projets dans le temps.

## 404 - Aménagement numérique du territoire

Sur proposition de Valérie LEMARCHAND et Jean-Luc PELTIER  
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme 404 concerne les infrastructures numériques et plus particulièrement les Réseaux très haut débit et ultra haut débit (RUHD). Lancé en 2016, le déploiement du programme Bretagne très haut débit (BTHD) porté par Mégalis est en cours avec l'objectif d'une couverture intégrale de la Bretagne en 2026. Le développement du RUHD se poursuit pour répondre à la demande de nouveaux opérateurs ou autres acteurs (établissements de santé, besoins propres de la Région pour ses lycées...).

Ce programme prévoyait en 2024 une autorisation de programme de 26,7 M€, 1,377 M€ d'autorisation d'engagement, l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 31,1 M€, et enfin d'un crédit de paiement de fonctionnement de 1,527 M€. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 prévoient l'ouverture d'une AE de 1,5 M€, l'inscription d'un CPI à hauteur de 31 M€ et d'un CPF de 1,3 M€.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate que ce budget primitif ne prévoit pas pour ce programme, d'autorisation de programme. Il sera néanmoins attentif à ce que l'objectif soit maintenu pour un déploiement total du réseau pour 2026.

Pour le CESER, l'objectif de déploiement de la fibre optique en Bretagne accessible par tous les territoires est un élément fondamental pour le maintien des équilibres socio-économiques de notre région et qui participe à la réduction des disparités territoriales en matière d'accès à des infrastructures numériques performantes. Il constate que le cap d'un déploiement total pour l'année 2026 semble maintenu, en dépit des contraintes budgétaires annoncées. Pour le CESER, ce programme entre en cohérence avec l'engagement pour des stratégies numériques responsables approuvé en février 2020 dans le cadre de la Breizh COP.

#### 2.1. Déploiement du Très Haut Débit en Bretagne

Le CESER note que le rythme de déploiement actuel permettrait de tenir l'objectif de BTHD pour 2026 avec l'intégralité des foyers raccordés. Le CESER relève aussi les conséquences de l'extinction annoncée par Orange du réseau cuivre à l'horizon 2030 et restera vigilant sur les répercussions éventuelles que cela pourrait avoir dans les territoires.

En ce qui concerne la phase 1, le CESER note avec satisfaction l'achèvement des travaux. Il prend acte des effets liés à la tempête Ciaran, sur l'achèvement des travaux de la phase 2 dont le terme pourrait être décalé à fin 2024 compte tenu des nombreuses réparations qui ont fortement impacté le calendrier initial. Concernant la phase 3, le CESER note que 70 % des locaux concernés ont fait l'objet d'une étude par Mégalis Bretagne. Dans un contexte budgétaire contraint, le CESER émet des inquiétudes sur la bonne réalisation de cette dernière phase, sachant que tout décalage serait préjudiciable pour les territoires concernés.

## 2.2. Réseau Ultra Haut Débit (RUHD)

Le CESER réaffirme son attachement, comme il l'a fait à l'occasion des exercices précédents, à l'efficacité et à l'efficacé du Réseau ultra haut débit dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche, et raccordé au réseau national Renater.

Il note avec satisfaction la mise en œuvre de nouveaux liens en 2023 permettant d'étendre ce service à de multiples acteurs en Bretagne (comme l'antenne vers le Zoopôle de Ploufragan, un lien entre l'université de Rennes et l'Institut de Recherche Technologique B-Com dans le cadre de la préfiguration d'un centre de données et enfin un lien entre l'université de Rennes et le centre d'hébergement de l'opérateur Cogent où se situent de nombreux autres opérateurs).

Compte tenu de ces observations le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- L'achèvement de la phase 2 ainsi que le lancement opérationnel de la phase 3 ;
- Le montant affecté à l'AP à l'occasion des futures décisions modificatives au budget.

## Mission 5 - Développement économique, agricole et maritime

### 501 - Recherche

Sur proposition de Sophie LANGOUËT-PRIGENT et Valérie MAZAURIC  
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional souligne l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il rappelle que les actions soutenues s'inscrivent dans la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) et se traduisent notamment par la mobilisation des acteurs autour des enjeux climatiques et écologiques, des défis des secteurs productifs et de la souveraineté ou comme levier de cohésion sociale.

Le programme 501 prévoit donc le renforcement de l'excellence et de l'internationalisation de la recherche en lien avec la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3). Il vise au développement des compétences et contribue aux transitions climatique, écologique, économique et sociétale sur la région Bretagne.

Au titre des actions 2025, quatre axes sont plus particulièrement décrits :

- le soutien aux infrastructures de recherche dans le cadre du CPER 2021-2027 ;
- l'accompagnement à l'attractivité de la recherche bretonne avec la déclinaison de trois dispositifs BIENVENÛE Bretagne, BIENVENÛE Plus et BIENVENÛE Sceau d'excellence ;
- l'accompagnement de la recherche doctorale en lien avec les priorités régionales ;
- la consolidation de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur les territoires et les projets liant recherche et société.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se félicite de l'affichage volontariste du Conseil régional pour poursuivre ses actions en faveur de la recherche, de son attractivité, son dynamisme et ses liens avec les enjeux du territoire et de la société.

Dans son avis sur le BP 2024, le CESER avait fait part de sa satisfaction de pouvoir disposer d'informations sur la ventilation budgétaire au sein du programme 501. Il apprécie que cette démarche ait été maintenue en 2025 mais observe cependant que des évolutions ont été apportées ou des regroupements effectués. Le budget 2025 pour ce programme se trouve en effet distribué en 7 éléments budgétaires contre 16 en 2024. Il est noté une augmentation globale d'environ 1 M€ en autorisation de programme (7 380 000 € en 2025 contre 6 550 000 € en 2024) et une baisse significative de 2 M€ en autorisation d'engagement (13 915 000 € en 2025 contre 15 915 000 € en 2024). Les crédits de paiement en investissement (3 780 000 €) et en fonctionnement (11 575 000 €) demeurent quant à eux relativement inchangés.

Le CESER accueille positivement cette augmentation en investissement (autorisation de programme), notamment au titre du soutien apporté aux infrastructures de recherche dans le cadre du CPER 2021-2027 (équipements scientifiques et/ou immobiliers). En revanche, il exprime son inquiétude pour ce qui concerne la diminution du budget de fonctionnement (autorisation d'engagement) dont la majeure partie semble être attribuée au financement des bourses doctorales (ligne budgétaire PR501-42), ce qui pourrait être annonciateur d'une nouvelle diminution du nombre de thèses soutenues par la Région. Pour rappel, dans son avis du 17 juin 2024, le CESER avait déjà noté la diminution du nombre de thèses soutenues, avec 340 bourses doctorales au total, soit 25 % de moins qu'en 2017.

Le CESER prend acte de la démarche de sélection des projets de bourses doctorales mise en œuvre par le Conseil régional, fondée sur un croisement entre priorités régionales, qualité scientifique des dossiers et les politiques scientifiques des unités de recherche et des établissements. Dans un contexte de diminution du nombre de bourses soutenues, il appelle cependant le Conseil régional à être vigilant afin de préserver, en cohérence avec les orientations de la S3, l'attribution de bourses doctorales sur des thématiques d'excellence scientifique, sources d'innovation, de rayonnement et d'attractivité pour le territoire.

Concernant les dispositifs relatifs à l'attractivité et l'internationalisation des talents, le CESER salue l'agilité de la Région avec l'articulation des dispositifs Bienvenue autour de trois volets complémentaires en 2025 (Bienvenue Bretagne, Bienvenue Plus et Bienvenue Sceau d'Excellence), ce qui diversifie les sources de financement et offre la possibilité de maximiser le volume de projets soutenus. L'objectif de 35 à 40 nouveaux chercheurs accueillis demeure ainsi du même ordre de grandeur que celui visé en 2024, même si le réalisé est a priori moindre (financement de 28 nouveaux contrats de post-doctorants à la date de l'établissement du rapport sur le budget primitif 2025). Le CESER rappelle que le succès du projet Bienvenue Plus est vivement attendu par la communauté académique et scientifique, et donc que l'enjeu est fort autour de son acceptation potentielle en février 2025.

En matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur les territoires, le CESER apprécie l'engagement de la Région pour le dialogue entre la recherche et la société, avec l'organisation en 2025 d'un appel à projet dédié visant à soutenir environ 10 projets de recherche participative associant acteurs de la recherche scientifique et acteurs de la société civile - un dispositif qui répond à l'une des préconisations de l'étude [Recherche\(s\) et innovation en Bretagne](#) que le CESER avait publiée en 2018.

## 502 - Usages numériques et cybersécurité

Sur proposition de France JEHAN et Christine ZIMMERMANN  
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional, dans la continuité de ses engagements pris en 2020, porte des orientations concernant les usages numériques et la cybersécurité (services dématérialisés, perception des services publics, numérique

responsable, gestion des données, numérisation de l'économie...) s'inscrivant dans une logique responsable, innovante et accessible à tous·tes. Toutes ces actions poursuivies sont complémentaires, avec comme objectif de former les Breton·nes, de fédérer l'écosystème cybersécurité et le faire rayonner. Elles veillent également à faire respecter la souveraineté numérique au travers des enjeux de cybersécurité, de gouvernance de la donnée et d'intelligence artificielle.

Les prévisions budgétaires pour 2025 prévoient l'ouverture d'une autorisation d'engagement (AE) de plus de 3 M€. Aussi, ces propositions budgétaires prévoient l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement (CPI) à hauteur de 190 k€, et enfin, de plus de 2,7 M€ en ce qui concerne les crédits de paiement de fonctionnement (CPF).

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les restrictions budgétaires entraînent de profonds changements en ce qui concerne l'investissement pour le numérique. Le CESER constate en effet que ce budget primitif ne prévoit pas pour ce programme d'autorisation de programme (AP). Quelle en est la raison ? Est-ce un oubli (ce qui paraît peu probable) ou alors la conséquence d'arbitrages en cours compte tenu du contexte budgétaire ? Le CESER s'inquiète de cette absence d'investissement pour le numérique<sup>3</sup> en 2025, pourtant défi majeur et transversal.

### 2.1. Faciliter l'accès et le développement des compétences numériques au Visa numérique Bretagne

Le CESER se félicite que le Conseil régional ait pris en compte ses avis sur le fait que l'ensemble des personnes devaient être formées afin de mieux appréhender le numérique. Ainsi, le Conseil régional s'engage à développer son projet initial créé il y a 15 ans « Visa Internet Bretagne » en « Visa Numérique Bretagne », avec la promesse que 20 000 Breton·nes par an seront formés. Cependant, le CESER souhaiterait que le chiffre annoncé ne soit pas un nombre butoir. La Bretagne accueille chaque année de plus en plus de nouveaux arrivants et les demandes sont en forte augmentation.

### 2.2. Développement de services publics numériques de proximité grâce aux portails mes-services.bzh et mon-compte.bzh

Sur le sujet de la plateforme « Mes-services.bzh », le CESER se félicite de voir les engagements et les évolutions prévues pour 2025, en accord avec ce qu'il recommandait dans son avis sur [le RADD 2023](#) et le [BP 2024](#), c'est-à-dire de développer un outil permettant aux citoyens de disposer très facilement de toutes les informations institutionnelles et administratives nécessaires à la vie de chacun. Il en va de même pour « Mon-compte.bzh ». Le CESER approuve l'engagement du Conseil régional de développer les services publics de proximité via cette plateforme, comme exprimé dans ses derniers avis. Il apprécie également la transparence dont fait preuve le Conseil régional. Nous savons ainsi que 120 000 Breton·nes ont un compte actif sur cette plateforme. Deux nouveaux services numériques ont été intégrés en 2024 : « Saint-Malo Agglo Transport » (Réseau MAT) et le site de Breizh Cyber Alliance, s'ajoutant aux 8 applications déjà raccordées en 2022 et 2023. De plus, un interfaçage avec les systèmes d'information de la DGFIP, la CAF et la MSA a été mis en place en 2024 pour récupérer les données financières des usagers, avec leur consentement, afin de simplifier la détermination des tarifs solidaires pour l'hébergement et la restauration dans les lycées. Toutefois, le CESER restera vigilant quant à la protection des données de ces citoyens.

---

<sup>3</sup> Sur le programme 502 « Usages numériques et cybersécurité », mais également le 404 « Aménagement numérique du territoire ».

## 2.3. Développer les atouts de la Bretagne dans la cybersécurité et renforcer la sécurité numérique du territoire

Le CESER approuve le fait que le Conseil régional ait comme mot d'ordre de fédérer l'écosystème et répondre aux enjeux liés à la cybersécurité, ainsi que conforter la place de la Bretagne, en pointe dans le domaine de la cybersécurité.

Comme il le souligne, le numérique représente 4% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde. Il est donc important de s'en préoccuper sachant que notre monde ne peut désormais s'en passer.

Qui dit numérique, dit aussi protection aussi bien des civils (citoyens et entreprises) que des militaires. Le CESER souligne d'ailleurs avec intérêt la bonne entente entre le Conseil régional et les Armées. De plus, il appelle à ce que l'ensemble des acteurs, y compris les universitaires (en particulier le CNAM), soient associés aux réflexions sur cet enjeu.

A ce titre, le CESER partage le constat fait par le Conseil régional sur le besoin de s'organiser face aux risques cyber qui se multiplient à l'échelle régionale, nationale et internationale. Il partage avec le Conseil régional, comme il a déjà pu l'exprimer à l'occasion du BP 2024, son enthousiasme face au développement du Campus Cyber, en phase avec le chantier 6 de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES - volet SRDEII), permettant d'associer à la fois les acteurs académiques et les entreprises, et ainsi développer une filière cyber sécurité souveraine dans un écosystème régional riche.

En 2024, le CESER avait accueilli favorablement la création de Breizh Cyber, destiné aux entreprises et aux collectivités afin de mieux les protéger. Cette année encore, un tiers d'entre elles déclarent avoir subi un incident de sécurité informatique, la plupart du temps par rançongiciel. Aussi, le CESER se réjouit de voir Breizh Cyber continuer à se développer en 2025. Comme il l'avait déjà exprimé à l'occasion d'autres avis, l'existence d'un tel outil est une ressource précieuse que met le Conseil régional à disposition, en partenariat avec l'État, de publics cibles comme les collectivités ou les PME, pas toujours dotés de services en interne pour faire face aux attaques. Après un an d'existence, les chiffres semblent encourageants (avec 114 incidents traités). Le CESER suivra donc avec attention les actions menées par Breizh Cyber en 2025.

De même, le CESER suivra avec attention le travail mené par le Conseil régional dans le domaine de l'intelligence artificielle, pas encore assez explicite selon lui. De fait, il souhaite que le développement de l'IA s'accompagne d'une réflexion quant aux conséquences sur la transformation des emplois et la formation. Il attire d'ores et déjà l'attention du Conseil régional sur ses propres travaux à ce sujet, qui paraîtront en 2025.

Il suivra également avec intérêt la politique numérique du Conseil régional dans les lycées, durement touchés par la crise économique et par la baisse à venir des effectifs.

### 503 - Innovation et économie de la connaissance

Sur proposition de Fabrice AUTRIQUE et Jean-François DAVIAU  
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de son Budget primitif 2025, le Conseil régional réaffirme la prépondérance de l'innovation comme puissant levier de transformation de l'économie, d'évolution des secteurs institutionnels et de l'émergence d'activités nouvelles, et valorise la diffusion de celle-ci au sein des entreprises du territoire. Au titre de la mission 5,



l'innovation doit s'inscrire dans les focus du Conseil régional qui contribuent aux transitions telles que la politique portuaire et mer & littoral ; les énergies marines : levier de décarbonation de la Bretagne ; la capacité agricole de la Bretagne à conforter.

Le programme 503 affiche les orientations suivantes :

- poursuivre l'adaptation de la politique régionale d'innovation dans le cadre de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) et dans la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (S3), et mettre en place des outils d'aide à la gouvernance de l'innovation (baromètre de la S3) ;
- optimiser l'accompagnement d'un écosystème de soutien à l'innovation très dense, en responsabilisant les acteurs dans un cadre budgétaire contraint, par des recherches de synergies entre ces derniers et par des conventionnements plus ciblés pour gagner en lisibilité et efficacité ;
- confirmer et étendre les dispositifs répondant aux priorités de la SRTES, telle que la gamme transversale de dispositifs INNO répondant aux enjeux d'évolution écologique et énergétique dédiés aux TPE/PME.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

### 2.1. Observations générales

Le CESER approuve la poursuite de la politique de soutien à l'innovation pour accompagner l'accélération des transitions, la consolidation du développement industriel du territoire et de la cohésion sociale, à travers la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) et la Stratégie de spécialisation intelligente (S3).

Dans un contexte budgétaire incertain et très contraint, le CESER salue un maintien global du niveau budgétaire pour 2025 (17,4 M€ AP + AE 2025 à l'identique de 2024), avec un crédit de paiement d'investissement en hausse (5,7 M€ 2025 pour 5,1 M€ 2024). Néanmoins, le niveau stable de ce budget doit aussi être analysé au regard de dérives prévisibles de coûts induites par des tensions inflationnistes tant conjoncturelles que spécifiques (difficultés d'attirer des compétences rares avec des salaires d'expert en nette augmentation sur la période 2023-2025 (cyberdéfense, intelligence artificielle, etc.)). Les crédits de paiement d'investissement marquent une hausse de l'ordre de 12 % pouvant en partie compenser le retrait affiché en 2024 vs 2023, sans plus d'explication sur la motivation de cette évolution.

Comme évoqué l'an dernier, une analyse du BP 2025 pourrait être éclairée par un rapport intermédiaire d'activité à mi exercice 2024, ou sa projection prévisionnelle à fin d'exercice. Le RADD de 2023 permet néanmoins de qualifier les mesures entreprises à cette date au titre du programme 503 et de conforter tendanciellement l'action régionale, avec des niveaux de réalisation très proches du budget initial (99,8 % CPI et 96,9 % CPF), et en ligne avec les actions programmées (ex. : premières mises en place des COM).

Au regard des requêtes portées en 2023, le CESER apprécie la présentation plus détaillée entre les différentes actions. Il est toutefois difficile de caractériser plus avant les évolutions du budget par lignes d'action entre 2025 et 2024. Celles-ci ayant été redistribuées, voire réaffectées à des thématiques quelque peu différentes, d'un exercice à l'autre, sans réellement apporter une lisibilité améliorée. Il aurait été intéressant de disposer de l'information explicitant ce qui avait conduit à cette nouvelle segmentation.

Le CESER réitère sa demande de disposer d'une information détaillée sur les soutiens aux différents acteurs de l'accompagnement de l'innovation. Ceci devrait faire l'objet d'un tableau de bord de suivi de ces aides et des indicateurs de performance tels que le nombre de projets/entreprises aidées par opérateur, la classification par thématique, la distribution de maturité innovante par TRL (Technology Readiness Level), le ratio de succès, etc. De même, des indicateurs de suivi de la performance sociale et environnementale permettant de mesurer l'impact des actions seraient intéressants.

## 2.2. Les différentes actions

Le CESER apprécie le maintien du cap de la S3 autour des trois objectifs prioritaires de la SRTES et leur mise en œuvre auprès de l'écosystème régional d'innovation à travers les dispositifs d'aide et d'autre part l'affectation du volet innovation du FEDER/FSE+ 2021-2027.

Le CESER approuve la volonté affirmée par le Conseil régional d'éviter une dispersion de moyens à travers un réseau d'acteurs dense et d'arbitrer dans une gamme riche de dispositifs, en asseyant sa gestion sur de la mesure de performance. A ce titre le CESER avait apprécié dans le cadre du budget 2024, la création annoncée d'un baromètre de la S3. Le CESER sollicite donc un état d'avancement de ce baromètre et/ou d'avoir accès à ses premières analyses. Il réitère son souhait d'être associé à la réflexion sur sa définition et des indicateurs de performances des actions par programme, leur mise en place et les modalités de diffusion de ce reporting.

Pour mettre en œuvre cette politique, la contractualisation de conventions d'objectifs et de moyens 2023-2027 (COM) a été initiée dès 2023, avec une recherche renforcée de synergies reconduite en 2025. Pour exemple :

- le CESER note favorablement la recherche d'articulation au travers des Pôles Universitaires d'Innovation entre différents acteurs tels que la SATT et Pépité Bretagne ;
- le CESER apprécie les premières COM mises en œuvre avec les Centres d'innovation technologiques (CIT), fondées sur un partage des orientations stratégiques, des priorités d'actions et des soutiens budgétaires entre les CIT et les plateformes de R&D ;
- le CESER note avec intérêt l'étude du déploiement du CEA Tech dans le cadre d'une convention partenariale avec Quimper Bretagne Occidentale et le Conseil départemental du Finistère ;
- le CESER encourage la poursuite et la dynamisation de l'animation par les Technopoles du mouvement « French Tech » et d'évènements marquants les transitions, avec un renouvellement de labellisation en 2026 ;
- le CESER appuie les actions spécifiques d'accompagnement des mutations industrielles portées par Bretagne Compétitivité, Breizh Fab et les parcours Crisalides, et de l'évènementiel pour diffuser les priorités de la SRTES et reste attentif à leurs résultats.

Le CESER partage l'intérêt de consolidation de la gamme des dispositifs INNO dédiés à l'accompagnement des transitions écologiques et énergétiques des TPE et PME, et leur reconduction en 2025. Il sera attentif quant à l'atteinte de l'objectif affiché pour 2025 d'accompagner 50 % de projets d'entreprises dans des dynamiques vertueuses, écologiques et d'économie circulaire et ce sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la maturation de la R&D et transfert de technologie, à l'incubation et accélération d'entreprises innovantes, jusqu'aux projets d'innovation industrielle structurants (en articulation avec les programmes FEDER/FSE+ et les dispositifs nationaux - ANR, ADEME, Bpifrance, etc.). Le CESER est également intéressé par une communication des résultats effectifs 2024 de cette action.

Dans le présent contexte d'arbitrages budgétaires, le CESER encourage une anticipation des échanges avec les partenaires institutionnels. En effet, les impacts des réductions des subventions des collectivités peuvent avoir, par accumulation, des conséquences graves et vitales pour les bénéficiaires.

## 504 - Développement des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO et Ronan LE NEZET  
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme vise à répondre aux enjeux d'innovation des secteurs stratégiques, en mettant en synergie recherche publique et privée, et en cherchant à aligner les forces d'innovation d'une filière sur les mêmes objectifs. Il s'appuie notamment sur les Pôles de compétitivité et les projets structurants pour répondre aux stratégies régionales, sur les enjeux de souveraineté, de cohésion sociale, et d'accélération des transformations écologiques de l'économie.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate, par rapport à l'an dernier, une bascule des crédits de fonctionnement (-2 M€) vers des crédits d'investissement (+1,5 M€). Une explication des raisons de ce changement et ses implications serait appréciée au regard des volumes de projets et du nombre de structures accompagnées.

Le CESER apprécie l'intérêt de continuer à mesurer l'impact de l'action des pôles sur le territoire, afin d'avoir un retour d'expérience sur les aides attribuées aux entreprises et aux laboratoires de recherche dans le cadre des projets collaboratifs, dans un contexte d'évaluation des politiques publiques régionales, comme cela a été fait par le ministère de l'Économie. L'évaluation de la politique nationale des pôles de compétitivité menée par la Direction générale des entreprises en 2023 a d'ailleurs démontré qu'elle était très efficace, avec un effet levier de 3 € privés pour 1 € public investis dans l'innovation, notamment sur les transitions à l'œuvre.

Le CESER se félicite que le Conseil régional maintienne son financement pour soutenir les pôles alors que l'industrie connaît une période particulièrement complexe. Néanmoins, le CESER note la vigilance du Conseil régional sur les incertitudes de la position de l'Etat au regard du contexte, malgré la convention de financement qui couvre encore les années 2025 et 2026.

Dans une alliance pertinente avec les EPCI, le CESER souligne la volonté de maintenir une typologie d'appels à projets complémentaires à France 2030 dans une logique d'investissements, notamment pour les PME du territoire. Cette articulation avec les dispositifs nationaux est indispensable pour optimiser les moyens, mais le CESER souligne ici que l'accompagnement de la réindustrialisation nécessite d'abord et avant tout un renforcement du binôme Région/EPCI (voir l'étude « *Industrie(s) en Bretagne : quel(s) modèle(s) pour entrer dans les transitions ?* », présentée à cette même session).

Pour les projets structurants, le CESER note la dynamique de ces derniers avec un ajustement des interventions du Conseil régional en fonction de la situation de chacun d'entre eux (restructuration, développement, élargissement).

Il est intéressant de mettre en valeur l'approche collective des structures d'accompagnement existantes pour développer des écosystèmes (exemple de la dynamique sur le spatial). Développer ce mode de travail permettrait d'intégrer les nouveaux secteurs comme l'intelligence artificielle tout en optimisant et en renforçant l'écosystème des structures d'accompagnement existantes.

## 505 - Création, développement et transmission d'entreprises

Sur proposition de Justine KERSALÉ et Cécile PLANCHAIS  
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 505 englobe les mesures d'aide et d'accompagnement aux entrepreneurs pendant toute la durée de vie de l'entreprise : amorçage, création, développement, transmission. Le Conseil régional souhaite le faire évoluer pour faire face notamment à l'accroissement des défaillances et la nécessité de sécuriser les projets de création. Ainsi, il propose de renforcer le dispositif Pass création avec un accompagnement plus en adéquation avec les besoins spécifiques des différents publics.

La stratégie du Conseil régional s'appuie également sur des outils de financement qui seront redotés : garanties d'emprunt, prêts d'honneur, fonds propres. Un nouvel outil de financement des transitions sera également déployé en 2025. Ainsi, le Conseil régional propose une inscription de crédit de paiement en hausse par rapport à 2024.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER est favorable aux orientations proposées par le Conseil régional. Il est en effet essentiel de soutenir les entrepreneurs et d'adapter les mesures d'aide à la diversité des Bretons et Bretonnes qui souhaitent créer une entreprise et qui ont besoin d'un appui au développement ou à la transmission de leur entreprise. L'accompagnement est d'autant plus important en période de contraction économique, afin de soutenir le maintien des entreprises existantes et la dynamique de création de nouvelles entreprises, essentiels à l'économie bretonne et à l'emploi.

Le renforcement proposé du Pass création faisait partie des demandes formulées par le CESER dans son avis sur le BP 2024. Le CESER se satisfait donc de cette proposition, qui doit améliorer l'effet levier du dispositif, en complémentarité des autres outils d'appui aux créatrices et créateurs d'entreprises. Il demande par ailleurs à bénéficier d'une présentation de l'évaluation du dispositif et notamment du bilan des entretiens réalisés avec les bénéficiaires, mandataires et partenaires économiques. Dans le cadre de cette évaluation, il invite le Conseil régional à s'intéresser non seulement à la diversité des profils accompagnés, mais aussi aux éventuelles différences en fonction des territoires, de manière à vérifier que l'action régionale profite bien aux entreprises sur tout le territoire régional. La fin du marché pour le déploiement du Pass création étant prévue fin 2025, toutes ces informations seront essentielles pour envisager le renouvellement ou la modification du dispositif.

Le CESER prend acte du taux de 46 % de prêts PASS création alloués aux femmes. Si la Région ambitionne d'atteindre un taux de 50 % d'ici 2029, il pourrait être envisageable de parvenir à ce taux dès l'année 2025, au vu de la faible marge de progression.

Le CESER souligne par ailleurs tout son intérêt, déjà exprimé précédemment pour le volet de prévention aux difficultés de ce programme. La volonté du Conseil régional de miser sur le renforcement de l'engagement collectif des partenaires est une bonne orientation. Les chefs d'entreprises doivent être accompagnés le plus en amont possible dans les difficultés qu'ils subissent et sentir qu'ils peuvent s'appuyer dans leurs démarches et leurs réflexions sur des relais fiables. Le CESER souhaiterait savoir si le sujet de la simplification des démarches administratives des entrepreneurs et entrepreneuses a également été abordé.

Le CESER salue la mise en œuvre en 2025 du dispositif de Prêt Transitions Bretagne avec Bpifrance. Il souhaiterait avoir plus d'informations sur les critères d'application de ce nouvel outil.

Pour finir, le CESER remarque une simplification et une meilleure lisibilité des intitulés des actions de ce programme avec notamment des intitulés plus courts. En revanche, le changement de numérotation des actions vient ajouter de la confusion et rend difficile l'appréciation des évolutions d'une année sur l'autre.

## 506 - Accompagnement des entreprises et de l'emploi

Sur proposition de Hervé KERMORGANT et Benoît LE GALLIOT  
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les actions de ce programme visent le financement d'outils de soutien, tant collectifs qu'individuels, permettant aux entreprises de bénéficier d'un maximum d'atouts pour anticiper les mutations sociales, les bouleversements autour des ressources, les évolutions technologiques et ainsi maintenir leur compétitivité, leur équilibre social et leur ancrage territorial.

Dans la continuité des années précédentes, les actions porteront sur :

- la poursuite de l'accompagnement des entreprises de l'industrie agro-alimentaire dans les transitions ;
- la poursuite du dispositif PASS Commerce et artisanat au service des petites entreprises de proximité ;
- le soutien à la modernisation des entreprises du secteur du tourisme ;
- le soutien du développement des entreprises de productions audiovisuelles et cinématographiques ;
- le soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international ;
- l'accompagnement des entreprises dans les transitions et le renforcement de leur compétitivité ;
- l'aide aux entreprises en transition (environnementale, sociétale, numérique...).

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'action du Conseil régional en matière d'économie semble se réorienter peu à peu sur les priorités de la SRTES et notamment les transitions. Ce programme est appelé à y jouer un rôle majeur, ne serait-ce que par les sommes engagées et le nombre d'entreprises touchées. A l'origine très centré sur la compétitivité et l'emploi (d'où son titre), le programme semble désormais avoir vocation à accompagner une pluralité d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Le ciblage des entreprises et des projets ainsi que les conditionnalités associées doivent donc être observés de près. Or, si le BP témoigne bien d'une volonté de renforcer la cohérence de ce programme avec la SRTES, il reste trop peu détaillé pour permettre une analyse approfondie.

Ainsi, concernant l'appel à projets Pass Compétitivité IAA, le CESER regrette que ce BP donne peu d'informations d'une part sur les enseignements issus du premier appel à projets (29 entreprises) et d'autre part sur les critères de sélection du second appel à projets (développement d'activité, efficience, emplois, enjeux de transitions). Quelles pondérations de ces différentes dimensions seront prises en compte ? Et si le dispositif semble intéressant, pourquoi l'inscrire sur une temporalité d'un an qui semble courte ?

Au sujet du Pass Commerce et Artisanat, le CESER se félicite de la montée en puissance de ce dispositif sur les 61 EPCI depuis 2017. Celui-ci est aujourd'hui reconnu et a fait preuve d'une grande souplesse durant les dernières années. Si le CESER approuve les ajustements visant à recentrer les accompagnements vers les centralités et le soutien aux investissements orientés vers les transitions, il constate toutefois la diminution du nombre de dossiers déposés en 2024 et s'interroge donc sur la manière dont les projets peuvent continuer d'être accompagnés dans un contexte économique plus difficile.

Concernant l'accompagnement des acteurs du tourisme, le CESER se félicite de l'augmentation du nombre de dossiers. Il approuve la volonté de prioriser l'accompagnement de ces acteurs économiques vers les transitions. Au-delà de la volonté ici exprimée, le CESER souhaiterait avoir accès aux critères de priorisation, de manière à pouvoir contribuer à la réflexion.

Le CESER approuve le soutien au développement stratégique des entreprises de productions audiovisuelle et cinématographique. Dans un contexte difficile pour la culture, ce soutien est important pour le maintien et, espérons-le, le développement de l'emploi, des investissements et de la capacité des entreprises à rayonner au niveau national et international.

Le CESER soutient l'intérêt d'une révision en profondeur des dispositifs d'accompagnement des entreprises dans leur développement à l'international. A ce titre, il demande à être pleinement intégré à la réflexion avec les acteurs de l'internationalisation. Il sera par ailleurs vigilant quant à la cohérence de ces nouveaux outils avec la SRTES.

Sur l'internationalisation des entreprises, le CESER est vigilant quant à l'évolution des soutiens régionaux et notamment à l'articulation avec Bretagne commerce international, Bretagne développement innovation et la Team France Export. En effet, il reste convaincu que l'export constitue un fort levier de développement des entreprises bretonnes.

Au sujet de l'accompagnement des entreprises dans le cadre de dynamiques collectives, le CESER salue la pertinence de lancer BreizhFab 3 pour 2025 et 2026, dans une logique de réindustrialisation du territoire. Les résultats antérieurs sont très encourageants. La force du programme résulte de sa méthodologie et de l'idée que le collectif arrive à faire plus et mieux que la somme des actions individuelles, une approche que le CESER a lui-même promue dans son étude [Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne](#). Dans cette même logique, il encourage le réseau Produit en Bretagne à développer et diffuser des actions en matière de RSE, et l'animation d'un réseau de plus de 450 dirigeants d'entreprises avec le programme PLATO.

Le CESER approuve la poursuite du Pass Transitions. Ce soutien régional aide les entreprises à s'inscrire dans les transitions et ainsi rendre plus robuste leur modèle économique. Un premier bilan de ce dispositif est aujourd'hui souhaitable avant d'envisager les ajustements annoncés. Le CESER souhaite être informé de ce bilan.

Concernant enfin le budget associé à ce programme, le CESER note de fortes variations, avec une baisse des crédits de paiement de fonctionnement (-1,5 M€), ainsi que des hausses significatives des crédits de paiement d'investissement (+2,2 M€) et surtout des autorisations de programme (+15 M€). Ces perspectives sont encourageantes, mais le CESER constate aussi que l'on touche ici aux limites de cette présentation du budget : les focus proposés sur deux pages ne permettent pas de rendre compte efficacement de la réalité de l'affectation budgétaire, qui gagnerait à être replacée dans une perspective pluriannuelle, qui permettrait de mieux comprendre les raisons des variations d'une année sur l'autre.

## 507 - Economie sociale et solidaire et innovation sociale

Sur proposition de Christelle DUMONT-GUHUR et Michel-Pier JEZEQUEL  
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional soutient l'économie sociale et solidaire, considérant qu'il s'agit d'un mode d'entreprendre complémentaire de l'économie « traditionnelle », pionnière et innovante dans de nombreux domaines économiques. L'ESS développe effectivement des modèles de gouvernance participatifs et démocratiques. Elle est

également à l'initiative de la structuration de nouvelles filières en Bretagne (économie circulaire, réemploi, bien vieillir...).

Le Conseil régional soutient en particulier la structuration de l'écosystème breton et son évolution. Chambre régionale de l'ESS, pôles territoriaux de développement de l'ESS et TAGS (incubateurs de projets) constituent cet écosystème. Il souhaite également renforcer les liens entre ESS et économie « traditionnelle ».

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se félicite de la valorisation dans le texte de ce BP de l'écosystème breton visant l'accompagnement et le développement des acteurs de l'ESS. Cette organisation associant l'ensemble des parties prenantes est singulière en France et a démontré sa pertinence. La Bretagne est en effet la première région française en matière d'ESS.

Cet écosystème est en évolution pour renforcer son efficacité, sa lisibilité, pour développer son offre de service. Le Conseil régional exprime le fait qu'il sera vigilant sur les prestations fournies, notamment par les pôles et les tags. De fait, le CESER s'interroge sur cette expression. Recouvre-t-elle une question nouvelle ? Dans l'affirmative, il conviendrait de le préciser. A tout le moins, il semble important d'explicitier ce que recouvre concrètement cette idée de « vigilance ».

Le CESER salue le fait que les moyens dévolus à ce programme soient maintenus à hauteur de l'année précédente et ce dans un contexte d'austérité. Cependant les organisations et entreprises de l'ESS et leurs clients et/ou bénéficiaires seront les premiers visés par les coupes budgétaires nationales. L'Union des employeurs de l'ESS (UDES) prévoit la suppression de 186 000 postes en France (12 000 pour la Bretagne) en application du PLF 2025.

Si le CESER salue la volonté du Conseil régional de soutenir l'émergence de projets (programme ETIK), il souligne le besoin d'un équilibre entre les financements orientés vers des projets et le financement des têtes de réseaux et acteurs de l'accompagnement, nécessaire à la structuration des filières, à la coopération entre acteurs, essence même de ce qui fonde les principes de l'ESS et en fait sa pertinence.

Le CESER approuve le soutien au développement de ponts entre les entreprises « traditionnelles » et les entreprises de l'ESS via les démarches RSE afin de travailler les réponses aux nécessaires mutations sociales, environnementales, démocratiques...

## 508 - Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire

Sur proposition de Michel Pier JEZEQUEL et Maryse LARPENT  
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte d'incertitudes multiples tenant à la fois aux mesures d'austérité annoncées par l'Etat et d'incertitudes économiques illustrées par les difficultés rencontrées dans plusieurs secteurs d'activité (grande distribution, automobile, télécommunications...), induisant une baisse des investissements publics et du pouvoir d'achat de la population, on peut craindre que les entreprises bretonnes doivent faire face à une conjoncture défavorable en 2025.

Malgré cela, le Conseil régional a décidé de poursuivre le soutien aux entreprises au travers des priorités de la SRTES : souveraineté, industrie, enjeux de relocalisation des achats, reconquête de marchés, promotion de l'innovation pour améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises bretonnes, accompagnement dans les

transitions, émergence de filières nouvelles. Notamment au travers de ce programme qui a vocation à accompagner et inciter les entreprises à s'inscrire dans cette dynamique de transitions, en finançant les têtes de réseaux filières, les clusters ainsi que les deux agences positionnées sur les enjeux de développement économique, à savoir Bretagne développement innovation (BDI) et Bretagne commerce international (BCI).

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve la décision du Conseil régional de poursuivre son action en faveur d'une économie plus durable tant du point de vue environnemental que sociétal malgré un contexte difficile et incertain. Au regard de ce contexte national comme de la situation internationale, il lui semble indispensable d'accompagner et de soutenir les entreprises bretonnes vers un modèle plus vertueux. Il regrette néanmoins que les crédits alloués à ce programme continuent à décroître (de 5 510 000 € en 2023 à 4 855 000 € en 2024 et enfin à 4 225 000 € en 2025).

Le CESER s'interroge sur le fait que l'économie circulaire n'apparaisse plus visible dans les actions de ce programme, alors qu'elle reste mentionnée dans son intitulé.

Le CESER approuve la stratégie visant à structurer les têtes de réseaux par filières pour anticiper les mutations économiques et sociales, visant à accentuer la réflexion prospective relative aux enjeux d'attractivité des métiers, de mobilité, de compétitivité et d'impacts environnementaux.

Le CESER salue notamment l'engagement sur le développement des filières de la construction, des énergies marines renouvelables, du lin et du chanvre.

Cependant il serait opportun d'obtenir de plus amples informations sur les choix concrets d'accompagnement des transitions dans l'ensemble de l'économie régionale. Les dispositifs orientés vers cet objectif se sont en effet multipliés ces dernières années et il serait intéressant d'en avoir une vision d'ensemble : à qui sont-ils destinés ? Comment s'articulent-ils ? Sont-ils associés aux mêmes conditionnalités ?

Le CESER approuve l'engagement de la Région dans son soutien à l'ARACT sur les volets attractivité des métiers et amélioration du dialogue social dans les entreprises. Le CESER s'interroge toutefois sur le fait que la nouvelle rédaction des actions du programme 508 ne permette plus de connaître les moyens affectés à ses actions.

### 509 - Agriculture, filière bois et alimentation

Sur proposition de Samuel BRICARD et Jean CABARET  
au nom de la Commission 5 « Environnement, ressources et climat »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans la synthèse de la mission 5, le Conseil régional érige en « nécessité absolue » la confortation de la capacité agricole de la Bretagne en lien avec :

- la dégradation de la balance commerciale agricole française, et une nécessité de souveraineté alimentaire dans un contexte géopolitique hostile ;
- la diminution du nombre d'exploitations et la décapitalisation continue des principales productions animales bretonnes, et l'arrêt de certains légumiers.

Son objectif prioritaire est la pérennisation du modèle de polyculture/élevage breton, ce soutien contribuant aussi à permettre la poursuite d'activité d'abattage et de transformation en matière d'industries agroalimentaires.



Le Conseil régional affirme également l'ambition d'élaborer un plan de soutien aux filières d'élevage courant 2025 particulièrement sur les filières bovin viande et volaille.

Dans le programme 509, le Conseil régional détaille 3 axes principaux :

- le renouvellement des générations en agriculture, avec la déclinaison de la stratégie régionale installation-transmission ;
- le soutien aux investissements de transition dans les exploitations agricoles ;
- le Plan breton pour l'arbre, un accélérateur pour le développement de la filière forêt-bois.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER s'interroge sur la baisse d'1 M€ des autorisations de programme, qui est associée à la disparition de l'aide au maintien en agriculture biologique (MAB) dans le plan stratégique national, et aux moyens limités du Conseil régional sur les mesures agro environnementales climatiques (MAEC). S'il ne s'agit pas d'un désengagement du Conseil régional (2,5 M€ ont été engagés en début de programmation), le CESER s'inquiète fortement de la baisse de ces aides dans un contexte de transition nécessaire des exploitations agricoles.

Le CESER note la création d'une ligne budgétaire dédiée à « mobiliser des moyens pour répondre aux situations de crises », il rappelle que la priorité doit être donnée à l'accompagnement des évolutions vers des systèmes résilients et il s'interroge sur la destination des 700 k€ alloués à cette action.

Le CESER s'interroge plus largement sur l'adéquation entre des moyens relativement constants alloués à l'agriculture et l'ambition de « nécessité absolue » de conforter la capacité agricole de la Bretagne. En effet les dispositifs d'aides à l'installation (DJA, prêt d'honneur) ou à l'investissement, même s'ils sont modifiés pour prendre en compte le contexte et les priorités du Conseil régional, existaient déjà par le passé. Comment conjuguer « la nécessité absolue » de conforter la capacité agricole de la région avec d'une part des moyens limités, et d'autre part une attente des agriculteurs d'une meilleure rentabilité, de meilleures conditions et organisation du travail, d'une diminution de la charge mentale, de sécurisation juridique et règlementaire ; dans un contexte de besoin d'acceptation sociétale des projets sur les territoires, de transitions écologiques à mener, d'attractivité des salariés à améliorer ? Pour répondre à cette question, ne faudrait-il pas remobiliser ou poursuivre les travaux par filière, comme ceux prévus pour les filières d'élevage en 2025, en associant les parties prenantes ?

Le CESER salue par ailleurs, les nouveaux dispositifs AGRI transmission ou de garantie de la Région sur les prêts pour le portage foncier. Il s'interroge toutefois sur une utilisation des diagnostics d'exploitation qui pourrait favoriser dans certains cas la concentration des exploitations existantes au détriment de l'installation de nouveaux agriculteurs. Il souligne l'importance que ces diagnostics se concluent sur l'élaboration de plans d'action vers la transmission et l'installation de nouveaux paysans et paysannes, issus ou non du monde agricole.

Le CESER apprécie les informations apportées sur le déploiement du nouveau dispositif AGRI Invest (1 400 projets soutenus) et des Contrats de transition agroécologique (CTAE) (1 000 contrats engagés).

Il note avec intérêt la poursuite du travail du Conseil régional de simplification des procédures de dépôt, d'instruction et de contrôle des demandes de financement qui lui sont faites.

Il relève le développement d'un dispositif de soutien rénové à la plantation des vergers arboricoles et note le travail d'articulation en cours entre le dispositif Breizh Bocage et la démarche nationale du « Pacte sur la haie ».

## 510 - Pêche, aquaculture et développement maritime

Sur proposition d'Anne MENGUY et David RIOU  
au nom de la Commission 5 « Environnement, ressources et climat »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 510 est le principal outil de financement de la politique maritime régionale, soutenant les filières halieutiques (pêche, aquaculture, transformation, etc.), des actions d'éducation à la mer, de sécurité maritime et la coordination avec d'autres initiatives régionales.

Parmi les principales actions prévues pour 2025 :

- la mise en œuvre des feuilles de route adoptées en 2024 (halieutique, vélique, trait de côte) ;
- l'examen des feuilles de route concernant les formations maritimes et l'éducation à la mer.

Concernant la programmation du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), le Conseil régional met en avant la programmation de la majorité de la maquette du Guichet national d'innovation, (GNI) grâce au vif succès des premiers appels à projet et à manifestation d'intérêt, il indique également qu'une programmation soutenue est attendue en 2025 sur le Guichet régional d'innovation (GRI).

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note en premier lieu que les nouvelles dénominations des actions de ce programme rendent plus visibles les objectifs relatifs à l'adaptation au changement climatique, à la transition énergétique et environnementale et à la mixité des métiers maritimes.

Il constate le maintien des crédits de paiement en investissement avec une prévision de 9 381 900 € en 2025 au même niveau qu'en 2024. Il relève également la hausse des autorisations de programme sur l'action de soutien à l'installation et à la reprise des entreprises de pêche et d'aquaculture (2,2 M€ contre 457 k€ en 2024). Les filières halieutiques occupent une place majeure dans ce programme. Le CESER veillera à que ce budget soit maintenu au vu des bouleversements maritimes qui se profilent : décarbonation des entreprises, dégradation du milieu, changement climatique, nécessaires évolutions des formations maritimes, et meilleure protection de la vie humaine sur les navires, etc.

Le CESER réitère sa demande d'avoir un retour d'informations régulier et détaillé des travaux du Groupement interportuaire « Pêche de Bretagne ».

Concernant le déploiement des énergies marines renouvelables (EMR), le CESER poursuivra son investissement au sein de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) et de son groupe de travail technique « EMR ». Il s'étonne de ne pas voir de mention explicite de l'actualisation de la Feuille de route EMR datant de 2016 dans ce budget primitif. Au vu des profondes évolutions intervenues dans ce secteur et de l'intérêt de tirer les enseignements des projets passés, le CESER y apportera une contribution.

Le CESER sera attentif à l'élaboration d'une feuille de route « éducation à la mer » reportée en 2025. Il s'inquiète à ce sujet des conséquences sur les acteurs associatifs des réductions budgétaires à venir : est-ce que la sanctuarisation des dépenses pour la culture concernera également l'éducation à la mer ?

## 511 - Ports

Sur proposition de Danielle CHARLES-LE BIHAN  
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2025, le Conseil régional poursuivra la déclinaison de sa stratégie portuaire régionale adoptée fin 2023 pour faire des ports des « vecteurs de la transition environnementale, énergétique, économique et sociale ». Il répartit son soutien entre les cinq ports de commerce régionaux dont la collectivité est propriétaire afin de moderniser les infrastructures maritimes dans leurs activités de fret et logistique, tout en soutenant et en accompagnant les performances économique et environnementales de l'activité portuaire. On retrouve également ces objectifs dans les actions que le Conseil régional mène auprès des ports de construction-réparation navale, des ports dits polyvalents (pêche, plaisance, tourisme...) et enfin, de la filière halieutique.

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 prévoient l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de 66,9 M€ et une autorisation d'engagement de 5,9 M€. L'inscription d'un crédit de paiement d'investissement de 55,4 M€ est également proposée, et d'un crédit de paiement en fonctionnement à hauteur de 5,9 M€. Si le fonctionnement semble être à moyens constants, l'AP par rapport à l'exercice 2024 a été divisée par presque 3, et les CPI quasiment de moitié.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Malgré un contexte budgétaire très contraint, le Conseil régional réaffirme ici sa volonté de poursuivre, en 2025, la déclinaison sur le territoire de sa stratégie portuaire, en particulier avec le développement des plans d'action des ports de Vannes, Séné et Concarneau.

Le CESER appuie la volonté du Conseil régional de faire des ports régionaux des lieux d'impulsion, d'expérimentation et d'accompagnement des transitions de l'économie régionale. Les actions énumérées concernant le déploiement du photovoltaïque, l'accompagnement des investissements de modernisation des équipements portuaires, ou encore par exemple le cofinancement d'expérimentations (EMR, photovoltaïques, hydrogène), apparaissent en cohérence avec cet objectif. Leur mise en œuvre risque toutefois de se heurter à la réalité budgétaire.

L'incertitude actuelle interroge ainsi le CESER, en ce qu'elle risque de limiter grandement les capacités du Conseil régional à mener à bien cette stratégie : aura-t-il la capacité à affronter ce mur d'investissements dans les ports régionaux ? Quelles seront les priorités sur ce programme qui représente un poids conséquent dans le budget régional ? Comment seront-elles définies ? Aussi, le CESER sera attentif à ce que les réductions budgétaires annoncées n'aient pas de conséquence sur l'emploi, notamment dans le cadre des DSP, ce point n'étant pas explicite dans la présentation du budget.

La volonté du Conseil régional de soutenir et développer les coopérations et les synergies dans le domaine portuaire va tout à fait dans le sens des préconisations du CESER de conforter et promouvoir les complémentarités de l'offre régionale et de veiller à la coordination des investissements. Cet enjeu apparaît encore plus prégnant aujourd'hui avec le contexte budgétaire, qui contraint d'une certaine manière les acteurs à davantage de coopération et de solidarité. Cet esprit guidera de nombreuses actions du Conseil régional en 2025 : soutien à la construction d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) entre les ports de commerce, implication dans les syndicats mixtes du Grand légué et de Lorient Keroman, mise en place d'un nouveau contrat de concession pour les ports de plaisance de Saint-Malo (le CESER renvoie à son avis présenté à cette même session au sujet de ce dernier exemple)... Le CESER appuie en particulier le portage d'un projet commun entre les ports de commerce de Brest et Lorient pour le développement des infrastructures portuaires pour la filière Energies marines renouvelables, qui lui semble indispensable si l'on souhaite saisir les opportunités offertes par le déploiement de ces technologies.

Sur le sujet du terminal du Naye, le CESER, s'il s'accorde avec le Conseil régional sur la volonté de créer de nouvelles infrastructures, s'interroge néanmoins des suites et conséquences, sur la trajectoire budgétaire du projet, des éventuels recours juridiques qui vont s'engager, et sur la date de livraison du nouveau site annoncée à horizon 2027.

Un nouveau pas devrait aussi être franchi cette année en matière de structuration de la coopération entre les ports de pêche à l'échelle régionale : le CESER souhaiterait avoir des précisions sur l'organisation retenue et sur les modalités concrètes d'articulation avec les bassins de Bretagne Nord, de Cornouaille et de Bretagne Sud. Comme il l'a déjà exprimé dans [son avis d'octobre 2023](#) sur la stratégie portuaire régionale, la gouvernance à deux niveaux (territorial et fonctionnel) a sa pertinence compte tenu du panorama portuaire de la Bretagne et de la multiplicité des acteurs à embarquer. Elle peut aussi être source d'une grande complexité et d'une inertie d'action. Un portage et une animation régionale fortes sont donc indispensables pour assurer le bon fonctionnement de dispositifs et instances multiples.

Aussi, le CESER suivra avec attention les conclusions des études relatives aux aléas climatiques et leurs conséquences sur les infrastructures mentionnées dans ce BP.

## Mission 6 - Transition écologique et climatique

### 601 - Eau

Sur proposition de Guy LEGRAND et Edwige KERBORIOU  
au nom de la Commission 5 « Environnement, ressources et climat »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional de Bretagne réaffirme son engagement de soutien aux territoires et d'animation des politiques de l'eau, en particulier sur 3 axes :

- faire progresser la qualité de l'eau en Bretagne ;
- travailler les solidarités et la conciliation des usages, notamment avec l'assainissement en zone littorale ;
- favoriser la sobriété en eau et l'infiltration de l'eau dans les sols.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le Conseil régional maintient son soutien financier et son animation sur les actions liées à l'eau qu'il suit historiquement depuis de nombreuses années et propose d'accentuer l'expérimentation sur des programmes innovants.

Le CESER approuve l'appréhension des enjeux de l'eau par le Conseil régional : au-delà d'une ressource à exploiter, l'eau est un bien commun à préserver étant donné son rôle dans la pérennité de la biodiversité et de la vie humaine, ainsi que dans le façonnement des territoires et des paysages. Il souligne la plus grande clarté de la structuration du programme par actions.

Sur les produits phytosanitaires, le Conseil régional poursuit l'objectif inscrit dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de tendre vers le « zéro phyto » à l'horizon 2040. Le CESER salue la décision du Conseil régional d'étendre l'expérimentation zéro phyto à deux nouveaux territoires : faciliter la transition de l'agriculture bretonne en matière d'utilisations de produits phytosanitaires sans la fragiliser socialement, ni agronomiquement, ni mettre en cause sa viabilité économique est

un enjeu essentiel de la politique de l'eau. Ces démarches devront permettre de développer les connaissances, d'identifier les leviers pour accélérer la transition et de tirer des enseignements concrets pour rendre possible.

Sur les territoires algues vertes, le CESER note la volonté du Conseil régional de maintenir la co-animation et le co-financement sur les 8 baies bretonnes concernées. Il rappelle aussi que la Cour des comptes effectuera en 2025 le bilan des recommandations qu'elle avait faites à l'Etat lors de son rapport d'évaluation de la politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne. La fin de l'année coïncidera également avec la fin de la phase volontaire des Zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE). Le CESER restera attentif à ces conclusions.

Les actions menées depuis de longues années n'ont pas produit les résultats attendus en dépit des réels progrès accomplis. S'il convient de poursuivre l'effort, la prolifération d'algues vertes sur vasière en dépit de la diminution des apports en nitrates doit conduire la Région à rééquilibrer la manière dont la question se pose pour réorienter et élargir ses actions, notamment en ce qui concerne les rejets de stations d'épuration, et le rôle du devenir des eaux pluviales chargées en polluants de nature non contrôlés en zones rurales et littorales. La question de la prise en compte des rejets industriels devra également faire l'objet d'une vigilance accrue.

Sur l'assainissement non collectif en zone littorale, le CESER se félicite de la volonté du Conseil régional de pérenniser et d'amplifier les actions en direction de l'assainissement non collectif qui constitue, en Bretagne plus qu'ailleurs du fait de son habitat dispersé, un facteur important de la dégradation de la qualité des masses d'eaux. Dégradation qui a des conséquences très importantes pour les activités littorales (qualité des eaux de baignades, conchyliculture). Il soutient l'ambition du Conseil régional de mettre en place un financement à 100 % avec les intercommunalités compétentes pour la mise aux normes d'assainissement non collectif par les foyers les plus modestes. Il ne faut toutefois pas oublier parallèlement la problématique de la séparation et de la gestion des eaux pluviales.

Le CESER appuie par ailleurs le travail sur la gestion quantitative de la ressource en eau. La sobriété des usages est un enjeu fondamental. Au-delà de la réalisation d'une nouvelle campagne de communication, le CESER soutient les actions menées en faveur de projets sur l'infiltration de l'eau dans les sols. Sa sauvegarde est essentielle, d'un double point de vue, tant du renouvellement et de la qualité de la ressource que de celui de la qualité de la biodiversité.

Le CESER tient à souligner l'importance de la prise en compte de ces éléments dans l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme. La programmation de l'usage des sols ne peut plus ignorer ces trois questions que sont la sobriété des usages, l'infiltration de l'eau dans les sols et la préservation des zones humides.

Le CESER souhaite par ailleurs une généralisation et donc un renforcement des aides aux études hydrologie-milieu-usages-climat, pas toujours accessibles aux capacités financières des plus petites collectivités et établissements publics et néanmoins déterminantes pour un aménagement respectueux du grand comme du petit cycle de l'eau.

Un appel à manifestation d'intérêt est prévu sur la Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) afin de tester des projets innovants dans le but de réfléchir à plus grande échelle sur cette nouvelle ressource quantitative. Le CESER appelle également à réinterroger les normes sanitaires liées à la récupération des eaux pluviales pour en faciliter l'usage.

Comme indiqué dans son avis sur le budget primitif 2024, l'enjeu social de l'eau apparaît négligé dans ce programme, or son accès universel, équitable, et à un coût abordable concernant l'eau potable, est une question centrale pour le CESER.

## 602 - Biodiversité

Sur proposition d'Hervé GUYOMARD et Sylvie BOURBIGOT  
au nom de la Commission 5 « Environnement, ressources et climat »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'effondrement de la biodiversité est bien mis en avant dans la raison d'être du programme, comme la nécessité d'actions à l'échelle locale pour que les engagements de niveau européen et nationaux puissent être efficaces.

Le Conseil régional s'engage en 2025 à l'élaboration de la stratégie régionale de biodiversité.

Pour ce programme 602, les propositions budgétaires de l'exercice 2025 sont :

- autorisation de programmes : 710 k€ (rappel : BP 2024 : 730 k€ ; 2023 : 810 k€) ;
- autorisation d'engagement : 4 860 000 € (rappel : BP 2024 : 4 760 000 € ; 2023 : 4 365 000 €) ;
- crédits d'investissements : 870 k€ (rappel : BP 2024 : 600 k€ ; 2023 : 770 k€) ;
- crédits de fonctionnement : 4 835 000 € (rappel : BP 2024 : 4 735 000 € ; 2023 : 4 345 000 €).

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note que le budget consacré directement à la biodiversité est en légère augmentation par rapport à 2024, mais il ne représente toujours que 0,29 % du Budget primitif du Conseil régional (crédits de paiement). Le CESER espère que dans le contexte de restrictions budgétaires annoncées, ce budget ne sera pas remis en cause face à l'urgence des actions à mener. Le CESER rappelle à nouveau sa proposition de porter à 1 % la part du budget 602 dans le budget régional afin de rendre plus lisible, plus efficace et plus robuste l'action du Conseil régional en termes de biodiversité. L'effet d'entraînement que la Région pourrait produire sur l'ensemble des acteurs bretons intervenant en faveur de la biodiversité nécessiterait un investissement supérieur à celui consenti actuellement.

D'autre part, la répartition des crédits par actions de ce budget a complètement évolué entre 2024 et 2025 ce qui ne permet pas de facilement mesurer les évolutions apportées. Cette nouvelle proposition est plus concise et structure mieux l'ensemble des actions menées. Cependant, les intitulés des actions de la répartition budgétaire ne correspondent plus à ceux des actions décrites dans le programme : le CESER souhaiterait une harmonisation de la structuration pour une meilleure lisibilité.

Le CESER note par ailleurs que le Conseil régional propose « *d'engager en 2025 des travaux de concertation pour alimenter l'élaboration d'une Stratégie régionale pour la biodiversité* » (SRB) qui était déjà mentionnée dans les ambitions 2024. Le CESER apprécie que ces travaux soient « *développés dans une logique opérationnelle* » et alerte sur le fait qu'au regard de l'urgence mentionnée, il est important de soutenir et de coordonner les actions déjà menées et en cours sans attendre, en lien étroit avec tous les acteurs impliqués, et dans tous les secteurs d'activité.

Comme en 2024, le CESER appelle de ses vœux la recherche d'une bonne articulation entre la SRB et la feuille de route des établissements publics de la biodiversité dont le Conseil régional est membre : l'Observatoire régional de l'environnement, le Conservatoire botanique national (CNB) de Brest et l'Agence bretonne de la biodiversité. Le CESER y sera attentif.

Le CESER approuve et suivra avec intérêt les différentes actions mises en avant dans le BP 2025, qui pourront contribuer activement à toute la phase d'élaboration de la SRB (développement de connaissances grâce aux observatoires régionaux de la faune et de la flore, suivi et développement des Réserves naturelles régionales et du réseau Natura 2000, appui aux projets de territoires liés à la restauration de continuités écologiques, appui aux parcs naturels régionaux, soutien aux réseaux régionaux de l'éducation à l'environnement). Ces actions sont dans la

continuité de celles décrites pour 2024, avec l’affichage d’un renforcement du dialogue avec les territoires concernés.

Le CESER apprécie particulièrement la reconduction de son soutien au dispositif d’éducation à l’environnement « Pass classes nature », sur les enjeux de la biodiversité.

Cependant, le CESER relève l’affirmation du Conseil régional, dans la synthèse de la mission 6, selon laquelle « *la mobilisation des seuls leviers aux mains de la politique régionale de biodiversité (PNR, RNR et Natura 2000, SRADDET et restauration des trames vertes et bleues), ne peuvent suffire. Il s’agit désormais d’intégrer plus largement les enjeux de restauration de la biodiversité au sein des politiques d’aménagement et de développement économique* ». Le fait d’intégrer cette ambition à la SRB semble être la seule déclinaison de ce sujet proposée par le Conseil régional de Bretagne. Le CESER aurait souhaité qu’une action à part entière lui soit dédiée, de façon à montrer que le seul cadre des zones protégées (donc des actions existantes) ne suffit pas. Elle aurait aussi permis de bien identifier l’importance de la transversalité pour la biodiversité.

En conclusion, le CESER espère que l’année 2025 permettra enfin l’élaboration de la Stratégie régionale de la biodiversité, sans affaiblir le soutien aux actions engagées en faveur de la biodiversité. Le CESER y sera attentif. Il reste à la disposition du Conseil régional pour participer à cette élaboration.

## 603 - Energie et ressources

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Avec la loi NOTRe, la Région est devenue responsable de la réalisation et la mise en œuvre d’objectifs de réduction et de traitements des déchets à travers un PRPGD. Elle s’est d’abord concentrée sur la mise à jour des données des collectivités avec le constat alarmant que la production de déchets en Bretagne est en augmentation, alors que l’objectif avec la loi AGEC est d’une réduction de 15 % d’ici 2030. De plus, le projet de 0 enfouissement en 2040 inscrit dans le plan imposé par de faibles capacités résiduelles d’enfouissement, l’amène à conduire une politique plus intensive de mobilisation pour la prévention et la réduction des déchets à la source, de lutte contre le gaspillage, et d’appui au réemploi et au recyclage en favorisant des projets d’expérimentations.

En matière d’énergie et ressources, le budget s’inscrit dans la continuité de la stratégie adoptée en décembre 2021 pour renforcer l’engagement du Conseil régional face au dérèglement climatique. La stratégie visée situe les actions de la Région à la fois sur l’atténuation et sur l’adaptation au changement climatique.

Le dossier se concentre sur trois axes principaux : la sobriété énergétique, l’efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Ces initiatives visent à garantir une transition énergétique durable et efficace.

Le Conseil régional entend également finaliser en 2025 la mise à jour du volet énergie-climat du SRADDET et engager un Plan de transition bas carbone pour son patrimoine et ses compétences.

Alors même que les sujets couverts par ce programme sont considérables et particulièrement impactant pour l’avenir, il est à noter qu’en matière budgétaire, le programme 603 représente à peine 1,5 % du budget global du Conseil régional.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition de Marie-Pascale DELEUME et Marie-Christine LE GAL  
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

La nouvelle rédaction des actions de ce programme est beaucoup plus claire et plus cohérente avec la stratégie d'ensemble du Conseil régional pour l'économie des ressources et contre le gaspillage. Elle rend aussi justice à sa volonté d'être exemplaire jusqu'à sensibiliser ses propres agents aux enjeux de la réduction des déchets.

Par ailleurs, le recensement de la production et des modes de traitements des déchets dans chaque territoire est en cours de mise à jour. Ceci a déjà permis de constater l'urgence à mobiliser et agir concrètement puisque les Breton-nes produisent toujours plus de déchets, notamment ménagers. L'urgence est réelle pour la Région au vu de ses responsabilités en matière d'animation.

A ce sujet, le CESER constate avec satisfaction que le Conseil régional propose de financer de manière plus conséquente des projets de réemploi et des soutiens aux collectivités pour des actions de sensibilisation et de mobilisation pour la réduction des déchets et le réemploi. Les crédits dédiés à ces actions passent ainsi de 445 k€ en engagements à plus de 2,5 M€ et 405 k€ en fonctionnement à 1,9 M€, dans un contexte global de réduction budgétaire.

Le CESER attire également l'attention sur le fait que les projets locaux d'économie circulaire doivent aussi être vus comme des gisements d'emplois et soutenus en tant que tels par les collectivités.

Le CESER invite par ailleurs le Conseil régional à la vigilance quant aux projets d'économie circulaire qu'il accompagne : il convient de toujours rester dans une approche « éviter, réduire, compenser », et donc de ne pas soutenir de projets qui auraient pour effet de pérenniser des pratiques non vertueuses, sans viser la réduction des volumes de déchets à terme.

Le CESER note enfin que dans le cadre du PRPGD, il y aura un travail de mutualisation avec les collectivités et les opérateurs afin de répartir les capacités de stockage et de revoir le déploiement des UVE (incinérateurs à valorisation énergétique), ce sur quoi le CESER avait alerté précédemment comme risque limitant les efforts absolument nécessaires de réduction.

Sur proposition de Sandra COUGARD et Cécile MAISONNEUVE  
au nom de la Commission 5 « Environnement, ressources et climat »

Le CESER salue les ambitions du Conseil régional en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique. Les propositions, qui s'inscrivent dans la continuité des actions initiées en 2021, sont globalement appréciées pour leur cohérence et leur alignement avec les objectifs climatiques.

Le CESER souligne l'importance d'une mobilisation collective pour mettre en place la planification régionale. Il est crucial d'assurer une cohérence avec les orientations du SRADDET et la Programmation pluriannuelle de l'énergie. Au-delà de la définition des objectifs du SRADDET, une articulation précise des politiques en matière d'énergie sera indispensable à l'atteinte des objectifs. Un suivi continu et des évaluations régulières de l'impact des actions entreprises sont nécessaires pour ajuster les stratégies en fonction des retours d'expérience. Il convient d'éviter des conflits d'usages et de garantir les conditions de l'acceptabilité sociale des projets. En tant que chef de file, le Conseil régional doit jouer un rôle central pour mobiliser l'ensemble des acteurs. En concertation avec les territoires, il entend définir une méthode de déclinaison de la trajectoire régionale dans les Plans climat air énergie territoire. Dans la prolongation des travaux de la BreizhCop, le Conseil régional pourra s'appuyer sur un réseau d'acteurs impliqués animés autour de la Conférence bretonne de la transition énergétique. Pour autant, le rôle de la territorialisation de la planification écologique, engagée en Bretagne par l'Etat en avril 2024 au travers d'une COP régionale, reste à préciser et n'est pas mentionnée dans ce bordereau.



Le CESER appuie la stratégie de sobriété énergétique comme levier pour atteindre les objectifs climatiques fixés. La réduction des consommations énergétiques par le biais de mesures concrètes, telles que la rénovation des bâtiments, est une approche nécessaire. Le CESER note l'apparition d'une action, intitulée « *accompagner la sobriété énergétique* », mais note qu'elle n'est dotée que de 250 000 € en autorisations d'engagement.

Par ailleurs, le soutien à la rénovation des bâtiments, notamment dans les secteurs de la santé, des infrastructures publiques et du logement privé, contribuera à la maîtrise des consommations énergétiques et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Le CESER note par ailleurs la baisse des autorisations d'engagement pour la rénovation énergétique des logements de 6,47 M€ à 5 M€.

Dans le contexte actuel de restriction budgétaire, le CESER s'inquiète de futures difficultés de financement pour le déploiement de projets adossés à des cofinancements de l'ADEME. Ces risques ont-ils déjà été évalués par le Conseil régional ? Des précisions complémentaires sont nécessaires sur le modèle de financement mis en place.

L'accent mis sur l'utilisation de matériaux biosourcés et bas carbone dans les projets de construction et de rénovation est positif. Ces choix soutiennent non seulement la transition énergétique, mais aussi l'économie locale et les filières associées.

Au regard des enjeux considérables en matière d'énergie, l'ampleur des investissements et des financements alloués aux différents projets peut cependant questionner. Alors même que le Conseil régional, en introduction de son budget primitif, évoque l'accélération constante de l'effort pour les transitions écologiques, force est de constater que le budget imparti sur ces sujets représente seulement 2 % de son budget total et le programme 603 seulement 1,5 %.

Des précisions supplémentaires sur le modèle de financement de l'organisme régional de tiers financement seraient utiles. Une meilleure compréhension de son fonctionnement permettrait une analyse plus fine de son efficacité et de son impact potentiel sur la rénovation énergétique des logements.

Le CESER apprécie la politique de poursuite des efforts en matière d'innovation technologique, notamment dans le domaine des réseaux énergétiques intelligents et de l'hydrogène renouvelable. Les innovations sont aujourd'hui nécessaires à la transition énergétique et les acteurs jouent un rôle de soutien à l'avancement des projets. Pour autant, il serait intéressant d'avoir plus de précisions sur les attentes précises de la Région sur l'association SMILE sur les réseaux d'énergie intelligents. Après plusieurs années de fonctionnement, il serait intéressant d'avoir un point d'étape et de connaître l'orientation prise par les projets soutenus. Par ailleurs, le Conseil régional mène une politique volontariste en matière d'hydrogène renouvelable et contribue au développement de la filière. Le CESER suivra attentivement ces évolutions en lien avec la révision du volet climat-énergie du SRADDET.

Pour finir, le CESER souhaite souligner l'importance de renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes, y compris les collectivités, les citoyens et les entreprises locales, pour assurer une adhésion large et une mise en œuvre réussie des projets d'énergies renouvelables. Encourager une participation active des citoyens dans les projets de transition énergétique est aujourd'hui indispensable pour renforcer l'acceptabilité sociale et assurer le succès des initiatives locales.

## Mission 7 - Mobilités

### 701 - Transports collectifs

Sur proposition de Frédéric ÉTÈVE et Jean-Luc PELTIER  
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour le Conseil régional, l'année 2024 s'inscrit dans la continuité des années précédentes avec une hausse des trafics TER et donc des recettes qui devraient permettre de poursuivre le développement de la desserte TER de la Bretagne, de conserver la complémentarité forte entre TER/TGV qui caractérise l'activité ferroviaire voyageurs en Bretagne.

Le programme s'appuie sur des autorisations de programme et d'engagement de respectivement 6,5 M€ et 339 M€ en 2025 contre 33,9 M€ en 2024 et de 316 M€ pour l'exercice 2024. Les crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement CPF s'élèvent respectivement à 37,7 M€ et 318 M€. Pour rappel ils étaient de 33,9 M€ et 316 M€ en 2024.

En 2025, dans le cadre de Bretagne mobilités, des développements d'offres seront mis en place sur l'axe sud, en concertation et co-financement avec les collectivités. Le besoin en CPF représente 117,2 M€, dont 2,7 M€ de développement d'offre sur cet axe.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER, au travers de ses différents avis<sup>4</sup>, a salué le déploiement de l'outil « Bretagne mobilités », syndicat de transport à l'échelle régionale, visant à inscrire l'action territoriale locale en cohérence avec l'action régionale, notamment via la création de bassins de mobilités. Le CESER approuve donc cette démarche qui devrait s'appuyer sur les réalités des usages et des besoins dans les différents territoires concernés.

Il relève avec intérêt la confirmation, cette année encore, du dynamisme des recettes, conséquence notamment de l'augmentation de la fréquentation qui permet d'envisager un développement de l'offre. Il prend acte du déploiement progressif d'une nouvelle offre à partir de septembre 2025 sur la ligne sud avec 17 circulations supplémentaires, puis 21 à l'horizon de septembre 2026.

Le CESER relève la relative stabilité en CPF de la contribution du Conseil régional, ce qui montre la maîtrise des dépenses, conséquence notamment de la nouvelle convention signée fin 2023 pour une durée de 10 ans, [sur laquelle le CESER s'est déjà exprimé](#).

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation, le CESER aurait apprécié connaître les modalités prévues de maintien, voire de renforcement de la présence humaine dans les gares et les trains TER, ceci dans un contexte où est d'ores et déjà annoncée la fermeture de la dernière gare TER encore en activité sur la ligne sud. [Comme il le soulignait déjà pour le budget primitif \(BP\) 2024](#) ce point est, pour le CESER, d'autant plus prégnant que le développement de l'offre TER, et de la fréquentation en découlant, donne une relative lisibilité tant au Conseil régional qu'à l'opérateur SNCF Voyageurs.

Concernant la production du service public de transport interurbain et scolaire, le CESER note une amélioration de la situation quant à la pénurie de conducteurs. En 2024, il avait proposé que la Conférence sociale régionale soit

<sup>4</sup> [Avis-du-CESER-sur-le-dossier-Mobilites-en-Bretagne-Sud-session-du-2.10.23.pdf](#)  
[Avis-du-CESER-sur-le-dossier-Relever-le-defi-des-mobilites-session-2024.09.30.pdf](#)

saisie de ce dossier. Est-ce envisagé par le Conseil régional ? Le CESER relève qu'en dépit de l'effort financier consenti, la situation demeure fragile et il sera particulièrement vigilant sur ce point, compte tenu des effets sur la réalisation de l'offre contractualisée.

Au cours des deux dernières années, le CESER avait relevé l'impact sensible du renchérissement du coût de l'énergie sur les contrats et aurait apprécié disposer d'indications chiffrées sur ce sujet, des dernières évolutions et des éventuelles incidences sur les contrats. Qu'en est-il de cette situation concernant le budget 2025 ? Le CESER prend note du renouvellement des Délégations de service public (DSP) dans le Morbihan et les Côtes d'Armor. Il prend acte également du renouvellement de l'ensemble des marchés de transports scolaire morbihannais pour un coût de 50 M€.

Comme énoncé les années précédentes sur le sujet de la desserte des îles bretonnes, le CESER regrette l'absence d'indications chiffrées concernant le renouvellement des flottes de bateaux et aurait souhaité avoir un bilan des discussions engagées avec les compagnies maritimes alors même que ce sujet figure à nouveau dans ce BP. Le CESER note le renouvellement de la desserte voyageurs et marchandises de l'île d'Arz sur laquelle il s'est déjà exprimé [à l'occasion d'un précédent avis](#).

Plus globalement, en ce qui concerne le renouvellement des DSP, le CESER réaffirme que toutes ces actions doivent répondre aux objectifs portés par la Breizh COP, ainsi que son attachement à l'exemplarité sociale et à la mise en œuvre de bonnes pratiques qui doivent être prises en compte et valorisées dans la commande publique, en marchés comme en délégations, dans le respect du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables et de la politique régionale au service de l'économie.

Au sujet du développement des services aux voyageurs, à l'instar des années précédentes, le CESER salue la volonté du Conseil régional d'unifier l'offre train/car/bateaux au travers du déploiement de l'offre Korrigo afin de faciliter l'intermodalité en Bretagne. Cependant le CESER rappelle que les offres numériques doivent être accompagnées d'une offre alternative, humanisée et solidaire répondant aux besoins des populations les plus fragiles notamment sur le sujet des usages d'une billettique principalement numérique. Le CESER apprécierait connaître les actions conduites en ce sens.

Concernant l'information sur l'offre de transport train/car/bateau du réseau régional et le dialogue avec les territoires, le CESER considère que la mise en œuvre du syndicat « Bretagne mobilités » doit être de nature à améliorer la réponse aux besoins exprimés par les usagers.

Aussi, comme le CESER le soulignait dans ses avis sur les précédents BP, l'augmentation de la fréquentation des transports collectifs dépend notamment de l'offre de services, tout mode de mobilité confondu, à proximité des gares et différents points d'arrêts du réseau BreizhGo. A ce titre, le CESER considère que la recherche de cette intermodalité doit être intégrée à tous les projets urbains et interurbains.

Le CESER note que ce BP 2025 omet la tenue des comités de ligne en cette même année. Auront-ils lieu encore en 2025 ?

Le CESER notait dans le cadre des deux derniers BP, la définition d'une nouvelle feuille de route pour la pratique du co-voiturage. Le CESER souhaiterait une fois de plus en connaître la teneur. Quelles décisions, actions et animations découleront de cette feuille de route et à quel horizon ?

Pour conclure, le CESER soutient la mise en place d'une nouvelle gouvernance à l'échelle régionale avec la mise en place de Bretagne mobilités qui, dès cette année, se traduit par une augmentation de l'offre de transport public, s'appuyant sur les besoins exprimés par les territoires. Comme énoncé lors du BP 2024, le CESER souhaite que les associations de représentants d'usagers y prennent toute leur place.

Néanmoins, le CESER exprime ses plus vives inquiétudes quant aux moyens donnés aux collectivités et singulièrement au Conseil régional, pour la bonne exécution de ce programme, ceci compte tenu de la baisse de dotations, d'ores et déjà actée.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'évolution du trafic voyageurs relevant de la compétence régionale (ferroviaire, routière et maritime) ;
- la réalisation de l'offre de transport public régional en 2025 ;
- l'évolution de l'offre de services aux usagers, notamment sur l'axe sud ;
- la tenue des Comités de lignes et du Comité des partenaires ;
- la mise en place effective de « Bretagne Mobilités ».

## 702 - Infrastructures de mobilités, matériels et gares

Sur proposition de Thierry CHAMBON et Frédéric ÉTÈVE  
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose des investissements relatifs à la modernisation des infrastructures ferroviaires et routières, ainsi que des gares et points d'arrêt du réseau BreizhGo en ouvrant au titre de l'exercice 2025, une autorisation de programme à hauteur de 119,8 M€ (contre 43,1 M€ en 2024). Les propositions budgétaires font également état d'une autorisation d'engagement pour l'exercice 2025 de 1,15 M€ (0,22 M€ en 2024), d'un crédit de paiement d'investissement de 116 M€ (contre 58 M€ en 2024) et d'un crédit de paiement de fonctionnement de 0,95 M€ en 2025 (0,24 M€ en 2024).

Parmi les projets phares de l'année 2025, la Région propose de poursuivre les investissements contribuant à la trajectoire de développement du TER, aussi bien en termes d'infrastructure que de matériel, de construire la trajectoire de décarbonation des mobilités bretonnes, de poursuivre la modernisation des lignes ferroviaires pour assurer une desserte fine du territoire, ainsi que la mise à 2x2 voies de la RN 164, de mettre en œuvre le Plan régional vélo, et la stratégie régionale de fret ferroviaire. La Région le fait en s'appuyant notamment sur le volet « Mobilités » du Contrat de plan Etat-Région signé en juin dernier.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les montants dévolus au programme sont en sensible évolution par rapport à l'exercice précédent. Le CESER constate en effet que le changement de nomenclature a un impact très marqué sur la consistance générale et le détail des actions du programme 702. Une des différences marquantes est notamment le rattachement à ce programme des investissements en matériel roulant ferroviaire ainsi que des installations et outillages en vue de sa maintenance, précédemment rattachés au programme 701 « Transports collectifs ». Ainsi les actions 12 « Accroître et moderniser le parc de matériel roulant » et 13 « Optimiser la maintenance du matériel roulant », qui voient une dotation de 28 M€ en AP et 65 M€ en CPI en 2025, expliquent en grande partie l'augmentation du budget du programme 702.

De ce fait, le CESER se réjouit de voir le Conseil régional maintenir son ambition en termes d'investissements dans les infrastructures et le matériel liés aux mobilités. En cohérence avec les exercices précédents, les différents domaines que sont le transport ferroviaire et en car, les gares et l'intermodalité, le fret, les mobilités douces et en

premier lieu le vélo, l'accès aux îles mais également l'accessibilité routière du centre Bretagne, sont adressés et ce, dans la continuité des politiques et des actions menées les années précédentes.

A cet égard le CESER se réjouit de voir l'effort porté par le Conseil régional dans le transport ferroviaire, aussi bien en termes de matériels que d'infrastructures. Notamment, le CESER note avec satisfaction la concrétisation des commandes de matériel Régio 2N avec des livraisons qui s'annoncent en 2025 et la poursuite des investissements sur la desserte fine des territoires avec les projets d'Auray-Quiberon et Guingamp-Carhaix entre autres. Il voit en ce programme d'investissement solide, les bases utiles et nécessaires au développement des offres de mobilités, au service des Bretonnes et des Bretons.

En ce qui concerne les gares et l'intermodalité, domaines qui apparaissent clés aux yeux du CESER en termes d'attractivité des transports collectifs, les montants prévus en AP et CP témoignent de l'attention du Conseil régional pour ces domaines, le CESER s'en réjouit.

Il note avec satisfaction que les investissements que le Conseil régional consent en termes d'accessibilité des îles, sont en sensible augmentation par rapport à 2024 (elles figuraient auparavant dans le programme 701).

Le CESER note également avec intérêt les actions relatives au Plan vélo et aux mobilités durables et les montants conséquents qui y sont dévolus. Pour autant, ce BP dans sa rédaction ne permet pas de chainer ces montants par rapport aux années précédentes et donc ne permet pas d'en apprécier leur dynamique.

Le CESER s'étonne néanmoins du retrait des montants dévolus au fret ferroviaire par rapport à l'exercice 2024. Le CESER rappelle ici qu'il considère que le report modal en faveur du transport ferré pour le transport des marchandises est un élément essentiel de la transition écologique, aussi bien d'un point de vue des émissions de gaz à effet de serre, de la sobriété énergétique que de la consommation d'espaces et de ressources. Le CESER suivra par conséquent avec attention la feuille de route qui sera votée en 2025 ; celle-ci permettra-t-elle l'abondement de l'AP pour répondre aux enjeux posés ?

Enfin, le CESER constate que le réseau routier bénéficiera d'un soutien en retrait par rapport à l'année passée de la part du Conseil régional. Là encore, difficile de savoir pour le CESER s'il s'agit d'un mouvement de fond de réaffectation de moyens vers d'autres modes de mobilités, ou d'un effet purement conjoncturel.

De manière générale, le volume d'investissements évolue d'année en année, en fonction de la nature et la réalité des programmations concrètes. Dans le contexte budgétaire particulier de l'exercice 2025, le CESER aurait aimé être mieux à même d'évaluer si les AP et CP inscrits à ce BP sont l'expression d'une ambition renouvelée du Conseil régional en la matière, ou d'une ambition amplifiée ou encore d'une ambition réduite. Les éléments de périmètre et de transparence sur les éventuels ajustements de programme manquent pour que le CESER puisse mener à bien cette analyse.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la livraison effective des nouvelles rames TER, condition *sine qua non* du développement de l'offre ;
- la poursuite des projets d'investissements, avec une attention particulière sur les risques de désengagement de certains partenaires du fait de la tension budgétaire très forte ;
- la mise en place de l'étape 2 du Plan vélo pour que les investissements concrets puissent être lancés ;
- la déclinaison concrète du plan fret ferroviaire qui devrait voir le jour en 2025.

## 703 - Aéroports

Sur proposition de Danielle CHARLES-LE BIHAN et Cathy VALLÉE  
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le présent programme s'inscrit dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et de la stratégie aéroportuaire régionale (1<sup>er</sup> volet voté en octobre 2023) qui a défini les objectifs stratégiques et les vocations des quatre aéroports propriété de la Région Bretagne (Brest, Quimper, Rennes et Dinard). Il présente les actions qui seront mises en œuvre en 2025, poursuivant les opérations mises en œuvre en 2024 en application de la nouvelle stratégie.

Les objectifs et les propositions du Conseil régional présentées à ce titre consistent à finaliser le second volet de la stratégie aéroportuaire régionale mais aussi le schéma stratégique photovoltaïque aéroportuaire pour les quatre aéroports régionaux, à accompagner financièrement les investissements de maintien en état et de transition écologique des aéroports commerciaux, à poursuivre la procédure de renouvellement des aéroports de Rennes et Dinard, à élaborer un avenant au contrat de Délégation de service public (DSP) de l'aéroport de Brest et enfin, à soutenir un nouveau modèle de développement pour l'aéroport de Quimper suite à l'arrêt des activités commerciales intervenu fin 2023.

Sur le plan budgétaire, au titre de l'exercice 2025, une autorisation d'engagement est ouverte à hauteur de 776 k€, et une autorisation de programme de 1,3 M€, un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 2 M€ et enfin, un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 807,9 k€. Les propositions budgétaires connaissant une très forte diminution en comparaison avec l'exercice 2024.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Pour l'année 2025, plusieurs actions sont prévues prenant pour cadre la stratégie aéroportuaire régionale en cours de finalisation, et [sur laquelle le CESER s'est déjà exprimé](#). Sur l'accompagnement financier des investissements de maintien en état et de transition écologique des aéroports commerciaux, dont les modèles économiques sont remis en cause et qui peinent à retrouver leur niveau de trafic d'avant la crise (avec une baisse du chiffre d'affaires d'avant la crise, et dès lors une diminution des capacités d'autofinancement des concessions), le CESER souhaiterait obtenir des précisions sur l'engagement du Conseil régional à financer des programmes pour maintenir le patrimoine régional aéroportuaire en état opérationnel et pour contribuer « le cas échéant » à garantir « l'opérationnalité de la transition écologique des infrastructures aéroportuaires », qui est par ailleurs peu évoquée dans le dossier.

Sur les futures modalités d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard, à définir en lien avec l'Etat, relativement à Nantes Atlantique (propriétaire de la plateforme), le CESER est favorable à une approche concertée interrégionale pour construire un projet au service de l'intérêt général des deux régions, comme il a déjà pu l'exprimer à l'occasion de [son avis sur le RADD 2023](#) ou de l'étude [« La desserte aérienne dans une Bretagne en transition : quel plan de vol ? »](#) (2023). Il s'agit de prendre notamment en compte le bassin d'emploi de la métropole de Rennes et de son éloignement de Brest ainsi que les risques, selon les tendances actuelles, de saturation des aéroports nantais et parisiens, comme il l'a souligné dans l'étude précitée, à l'occasion d'une de ses préconisations intitulée « Développer une vision cohérente et complémentaire des plateformes aéroportuaires en Bretagne ».

Le CESER restera vigilant sur le contenu des cahiers des charges pour le renouvellement des concessions (pour lesquels les assemblées ne sont pas consultées), et notamment sur la nécessaire complémentarité des activités des aéroports de Nantes Atlantique et Rennes.

Quant à la définition d'une nouvelle vocation pour l'aéroport de Quimper, le CESER est favorable à une co-construction des conditions transitoires d'exploitation puis d'une nouvelle vocation pour une nouvelle plateforme en concertation avec les collectivités locales et les acteurs socio-économiques Cornouaillais. Le CESER regrette néanmoins qu'aucune référence ne soit faite à un soutien du Conseil régional aux actions de protection de la biodiversité (préservation de la faune et de la flore sur l'aéroport de Quimper) et de la transition énergétique en cours (par exemple le développement de panneaux photovoltaïques sur le site aéroportuaire de Quimper).

L'adoption du second volet de la stratégie aéroportuaire, prévue en 2025 pour une mise en œuvre s'échelonnant jusqu'en 2040, prendra appui sur une large concertation dans « un cadre collectif de coopération à l'échelle régionale ». Même si l'activité des plateformes aéroportuaires est conditionnée par les décisions des compagnies aériennes, le Conseil régional peut exercer ses compétences en tant que propriétaire de quatre aéroports et aussi en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de développement économique et de transport. Le CESER est favorable à cette démarche qui donnera le temps de la concertation.

Le CESER souhaiterait néanmoins obtenir plus d'informations sur les actions mises en œuvre pour favoriser le report modal et l'intermodalité autour des plateformes aériennes. De fait, comme il l'avait préconisé dans l'étude précitée, le CESER juge crucial d'organiser une nécessaire complémentarité entre les modes, qu'ils soient aériens, ferroviaires, routiers et même maritimes, ainsi qu'un accès par les transports en commun vers et à partir des aéroports.

## Mission 8 - Actions européennes et internationales, fonds européens

Sur proposition de Yannick MORIN  
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

### 801 - Actions européennes et internationales

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le BP 2025, les différentes lignes budgétaires indiquent que le Conseil régional poursuit la mise en œuvre de sa stratégie internationale, renouvelée et votée en décembre 2023 au travers de 4 grands axes : le renforcement de l'axe celtique, la poursuite des autres coopérations internationales resserrées (Wielkopolska en Pologne et Japon prioritairement), la poursuite de la politique « Bretonnes et Bretons du monde » et le renforcement au sein de cette stratégie de la mobilité internationales des jeunes, notamment des apprenants. La mise en œuvre des actions de la nouvelle stratégie en matière de solidarité internationale sera également poursuivie avec le lancement d'un nouvel appel à projet.

#### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER observe que le montant total des autorisations de programme et d'engagement relatif à ce programme baisse de 2 % et qu'il progresse de 7,7 % pour les crédits d'investissement et de paiement. Il n'est pas possible de conduire une analyse de l'évolution du budget à périmètre constant par rapport à l'année précédente comme c'était le cas en 2024, la nomenclature ayant évolué deux fois. Le CESER remarque que la déclinaison en quelques priorités de la stratégie à l'international votée en 2023 permet une structuration et une lecture plus claire du budget.

S'agissant de la Maison de la Bretagne Europe à Bruxelles, désormais internalisée dans les services régionaux, le CESER prend acte de son action qui concernera principalement le suivi des travaux sur les futures politiques européennes post-2027.

Comme en 2024, le CESER soutient le renforcement de l'attractivité de la Bretagne, à travers ses coopérations européennes et internationales, dont certaines seront marquées en 2025 par des dates « anniversaire », 20 ans de coopération avec la Wielkoposka (Pologne), et 40 ans avec le Shandong (Chine).

Le CESER prend acte de la poursuite du déploiement de la nouvelle stratégie internationale en matière de solidarité internationale votée en décembre 2023 et ne peut que l'encourager.

En matière d'information européenne, le CESER est très favorable au développement d'outils pédagogiques numériques pour sensibiliser les jeunes à l'Europe, notamment à la découverte des institutions européennes et de leur fonctionnement.

Le CESER adhère à la poursuite des nouveaux dispositifs régionaux de soutien à la mobilité individuelle et collective des lycéens et étudiants mise en place en septembre 2024.

Le CESER aurait apprécié recevoir un bilan détaillé des actions menées en 2024. Il apprécie l'annonce de premiers bilans en 2025, et encourage le Conseil régional à les diffuser largement à l'ensemble des élus et au CESER, même dans le cas où ceux-ci ne feraient pas l'objet d'une présentation en session. Il rappelle qu'il avait émis quelques propositions concernant les indicateurs de suivi dans son avis sur la stratégie à l'international.

## 802 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Doté d'une enveloppe de 455,1 M€ de FEDER-FSE pour la période 2014-2020, le programme est désormais clôturé sur le plan des engagements et doit être clôturé sur le plan des paiements en 2025 selon les règles européennes.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte du fait que les derniers paiements du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 seront effectués en 2025, les dépenses au titre du FSE ayant d'ores et déjà été intégralement transmises à la Commission européenne.

Par ailleurs, le CESER note également que le travail d'audit des fonds européens se poursuivra tout au long de l'année 2025.

## 803 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 803 gère les autorisations de programme et les crédits de paiement pour le FEDER et le FSE+ entre 2021 et 2027. Le Conseil régional agit en tant qu'Autorité de gestion, effectuant les paiements directs aux porteurs de projets et demandant des remboursements à la Commission européenne. Avec une enveloppe de 379 M€ pour le FEDER et le FSE+, le programme se concentre sur cinq priorités : le soutien à la recherche, l'innovation et la transformation numérique ; l'accès au très haut débit ; le soutien à la transition énergétique, écologique et climatique ; les mobilités durables ; la formation. À ce jour, plus de 118 M€ ont été engagés, représentant 31 % des crédits, avec 187 projets financés par le FEDER et un projet par le FSE+. Les paiements aux bénéficiaires réalisés s'élèvent à 4,1 M€.



L'année 2025 est concernée par l'exercice dit « du dégagement d'office » consistant à justifier d'un seuil de réalisation financière au 31 décembre sous peine de retrait des crédits non consommés.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se réjouit de la poursuite de la dynamique de programmation sur tous les dispositifs, alors que la programmation arrive à mi-parcours. 47 M€ sont inscrits au titre de l'année 2025 pour le programme 803, représentant 2,4 % du budget total de la Région.

En ce qui concerne le FEDER, le CESER observe avec intérêt que l'engagement financier dans les différents domaines clés tels que l'innovation, la transition écologique et la mobilité durable est soutenu.

Au titre du FSE +, le CESER note positivement l'engagement de la deuxième opération en faveur du retour à l'emploi, grâce à la formation qualifiante ciblant les personnes en recherche d'emploi (notamment des publics éloignés de l'emploi).

Le CESER prend acte du fait que l'audit de système réalisé par l'autorité d'audit nationale en 2024 a conclu au bon fonctionnement du système montrant que la Région Bretagne pouvait répondre aux exigences communautaires de performance et de qualité.

Il note également avec satisfaction que le niveau d'engagement du programme devrait permettre sans difficulté de dépasser le seuil pour éviter le dégagement d'office.

### 807 - Programme FEAMPA 2021-2027

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 807 sert de support à la mise en œuvre le Programme national FEAMPA 2021-2027, avec le Conseil régional agissant en tant qu'organisme intermédiaire. L'enveloppe FEAMPA totale pour la période 2021-2027 en subvention globale est de 55,1 M€.

Le FEAMPA 2021-2027 se concentre sur 3 priorités : la pêche durable et la conservation des ressources ; les activités aquacoles durables et la transformation et commercialisation des produits ; l'économie bleue et le développement durable et intégré des zones côtières.

L'année 2025 est concernée par l'exercice dit « du dégagement d'office » consistant à justifier d'un seuil de réalisation financière au 31 décembre sous peine de retrait des crédits non consommés.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note que pour l'année 2025 13,2 M€ sont inscrits au BP, soit près de 24 % du montant de l'enveloppe de la période 2021-2027, montrant ainsi toute la dynamique de programmation sur l'ensemble des dispositifs. Il s'en réjouit.

Le CESER souligne la nécessité d'accélérer les paiements aux bénéficiaires, en vue de l'atteinte du 1<sup>er</sup> seuil de dégagement d'office fin 2025. Il relève la mise en place par le Conseil régional des actions nécessaires pour favoriser l'engagement rapide du seuil de dépenses requis.

Le CESER prend acte que l'année 2025 sera marquée par le démarrage des premiers audits, tant au niveau du système de gestion mis en place par la collectivité, qu'au niveau des opérations soutenues.

## 808 - Assistance technique

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional assume depuis 2014 l'autorité de gestion pleine et entière d'une grande partie des fonds européens. Ce rôle a été renouvelé pour la nouvelle programmation 2021-2027. Quatre objectifs principaux sont assignés à cette mission, à savoir assurer la qualité et la fluidité de la gestion, soutenir l'association du partenariat régional (collaboration entre le secteur public et privé), diffuser une information claire sur les financements européens, et mettre en œuvre un plan d'évaluation des programmes. Ces objectifs visent à optimiser la gestion des fonds européens et à renforcer l'engagement des acteurs régionaux dans leur mise en œuvre.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne l'effort continu de l'autorité de gestion dans la mise en œuvre simultanée des programmations 2014-2020, 2021-2027 et de relance.

Le CESER prend acte du fait que l'année 2025 sera la dernière année marquée par ce contexte particulier, clôture définitive de l'ensemble des paiements aux bénéficiaires et des appels de fonds à la Commission européenne pour les fonds FEAMP, FEDER et FSE.

Le CESER salue le sérieux apporté par le Conseil régional dans l'organisation du dialogue avec le partenariat régional via l'organisation du Comité de suivi des fonds européens et les Commissions régionales de programmation européenne.

Il soutient l'engagement du Conseil régional à déployer des actions de communication visant à faire connaître l'impact des fonds européens en Bretagne.

## Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques

### 901 - Conditions de travail et compétences

Sur proposition du rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Travaillant dans les lycées, les ports, sur les voies navigables ou dans les services administratifs et techniques, les agents régionaux concourent à la mise en œuvre des politiques publiques et assurent les différentes fonctions ressources sur l'ensemble du territoire régional. La Région accompagne au quotidien ces agents dans leurs activités (formation, mobilité, dialogue social, communication interne, équipement, conditions d'hygiène et de sécurité, etc.) afin de développer leurs compétences, assurer de bonnes conditions de travail et garantir ainsi l'efficacité de l'action publique. En employeur responsable, garant du bon emploi des ressources publiques, la Région déploie les actions et moyens devant lui permettre d'offrir un service public de qualité.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les actions prévues dans le cadre de ce programme, doté d'un budget global de 11 M€ (+33 %), nous paraissent en adéquation avec les objectifs poursuivis visant à améliorer l'environnement et les conditions de travail ainsi que les compétences des agents employés.

Le CESER se félicite de voir les volets handicap, égalité professionnelle et diversité figurer parmi les axes importants de la politique des ressources humaines de la Région. Il relève par ailleurs la mise en œuvre de nouvelles modalités d'action sociale négociées en 2024 auxquelles une enveloppe additionnelle de 1,9 M€ sera dédiée.

### 902 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition du rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4 000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses dans ce programme, car soumises à cotisations sociales.

La maîtrise de la masse salariale s'inscrit dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Toutefois, certaines contraintes pèsent mécaniquement sur les dépenses de personnel, découlant notamment des différentes mesures règlementaires. Sur 2025, l'impact des mesures décidées en 2024 s'élève à 3,3 M€ et se décompose comme suit : revalorisation du SMIC (0,4 M€) ; évolution du taux de cotisations patronales URSSAF (0,93 M€) et l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT - 2 M€).

En matière d'effectifs, la collectivité poursuit sa politique d'adaptation des postes aux besoins et projette de réduire progressivement ses effectifs pour revenir au niveau de début de mandature.

Dans le cadre de sa politique jeunesse et d'insertion, le Conseil régional prévoit d'accueillir le même nombre d'apprentis qu'en 2024, à savoir 65.

L'année 2025 verra enfin la mise en œuvre de nouvelles modalités d'actions sociales visant à renforcer l'attractivité de la Région ainsi que la qualité de vie et de travail des agents (programme 901).

#### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate que la hausse programmée (+1,59 %, soit 3,3 M€) de la masse salariale résulte exclusivement de l'application de mesures règlementaires. Cette évolution est par ailleurs inférieure à la hausse attendue du niveau d'inflation qui devrait osciller entre 1,7 % et 1,8 %.

Ce constat ne peut qu'amener le CESER à s'interroger sur la capacité d'attraction effective de la Région qui évolue dans un environnement compétitif et sur un marché du travail restant sous tension dans nombre de filières. Il doute que l'amélioration de la politique sociale mise en œuvre, nécessaire, ne soit suffisante pour accroître son attractivité.

Le CESER note la mise en place en 2025 d'une prime d'intéressement à la performance collective (enveloppe globale de 1,5 M€) qui vient se substituer à la prime exceptionnelle (310 €) versée en 2024 pour faire face aux conséquences de l'inflation (enveloppe globale de 1,5 M€).

En matière d'emploi, le CESER prend connaissance de la volonté de réduire progressivement les effectifs de telle sorte à ramener leur niveau à celui du début de mandature. Il s'agit d'un choix important sur lequel le CESER souhaiterait obtenir de plus amples informations.

## 903 - Equipement des groupes d'élus

Sur proposition du rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objet de ce programme consiste à affecter aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de leur mandat.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Ce programme, doté d'un budget de 15 k€, n'appelle pas de remarque particulière de la part du CESER.

## 904 - Fonds d'intervention régional

Sur proposition du rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

### 3. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds d'Intervention Régional a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention du Conseil régional sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre de la politique publique mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les sommes allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets principalement portés par des petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation locale et le développement socio-culturel du territoire.

Ce fonds permet aussi d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux présidents de groupe.

### 4. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève que ce fonds va permettre de financer plus de projets en 2024 (environ 500 projets) qu'en 2023 (423). Les dossiers soutenus, qui émanent d'acteurs locaux divers, portent dans plus de la moitié des cas sur des actions d'animation de la vie locale.

## 905 - Information et promotion

Sur proposition du rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme permet à la Région de rendre compte de son action, d'informer les bretonnes et bretons sur les politiques publiques. Il contribue aussi à leur permettre d'accéder à leurs droits. Il rend enfin possible les actions de citoyenneté.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note la proposition de rationaliser l'approche de la Région, en donnant la priorité à la mise en avant de ses réalisations ainsi qu'à l'amélioration de l'expérience usager. Ceux-ci bénéficieront pour ce faire d'une offre digitale renforcée. Le CESER s'en félicite, tout en rappelant qu'il ne faut jamais oublier que toutes et tous n'ont pas nécessairement accès aux outils numériques.

Pour assurer une plus grande visibilité à ses actions sur tous les territoires, la collectivité s'appuiera notamment sur la mise en valeur de projets structurants à l'échelle des EPCI et communes. Elle poursuivra les actions de communication engagée en direction des citoyens (magazine B) et renforcera celles destinées aux lycéens (média SCROLL). Le CESER salue notamment l'initiative *serious game* visant à faire découvrir l'Union européenne aux jeunes.

Le CESER approuve la recherche de mise en visibilité de la Région au travers la participation à des événements à fort impact tels que la compétition des métiers à Saint-Brieuc, le Tour de France féminin (2 étapes), le salon FOWT à Brest sur les transitions et l'éolien, le FEB à Saint-Malo, le SPACE ainsi que le salon Entreprendre dans l'Ouest.

Il se félicite par ailleurs du développement des actions de sensibilisation auprès du grand public sur la thématique des transitions (manger breton, préserver les ressources en eau, assurer une seconde vie à nos objets, le bénévolat).

## 906 - Patrimoine et logistique

Sur proposition de Gérard HURÉ et Dominique PIRIO  
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objet de ce programme est d'offrir aux membres des collectivités et aux agents les moyens et les conditions pour mener à bien leurs missions en intervenant sur le patrimoine bâti et sur le choix de la commande publique. Les objectifs recherchés consistent à concilier réduction de l'impact environnemental, préservation de la santé des usagers et maîtrise de l'évolution des dépenses (acquisitions, investissements, entretien et maintenance).

Les actions et le budget envisagés en 2025 sur le renouvellement et la maintenance des équipements sont en augmentation par rapport à 2024 suite à la montée en puissance de la prise en charge en direct du patrimoine bâti. De ce fait, les prévisions budgétaires pour 2025 prévoient l'abondement de l'autorisation de programme à hauteur de 14,5 M€ et l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 13,5 M€. Aussi, ces propositions budgétaires prévoient l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 15 M€, et enfin, d'environ 10 M€ en ce qui concerne le crédit de paiement de fonctionnement.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie la volonté du Conseil régional de poursuivre les travaux nécessaires à l'amélioration des performances énergétiques, la mise en conformité de la sécurité et l'amélioration des conditions de travail sur ses différents sites.

L'augmentation de la prise en charge en direct de l'entretien et la maintenance des bâtiments doit permettre le maintien du patrimoine en bon état. L'enveloppe prévue à cet effet, si elle est aussi en augmentation, devra être actualisée. Le CESER y restera attentif au cours de l'année 2025 à l'occasion des décisions modificatives au budget. De fait, dans un contexte de réduction budgétaire, maintenir cet effort, c'est privilégier une vision à long terme qui aura d'avantage d'impact qu'une vision à court terme (de restriction budgétaire immédiate) sur des économies réalisables en matière énergétique.

Le CESER se félicite également de la poursuite du renouvellement du parc roulant par des véhicules moins émetteurs de CO2 (voitures hybrides et électriques, vélos et scooters électriques) pour répondre aux obligations réglementaires. Il s'interroge cependant de la baisse du budget prévu en 2025 alors que la loi LOM prévoit une augmentation de la part minimale de véhicules renouvelés annuellement en véhicules à faible émission et alors que les frais liés à l'entretien et au fonctionnement du parc roulant augmentent.

### 907 - Systèmes d'information

Sur proposition du rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

## 3. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme finance les actions pour maintenir et faire évoluer le système d'information de la Région. Il participe par ailleurs à la transformation numérique de l'administration régionale, en cohérence avec le projet d'administration TransBreiz.

## 4. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec un budget global avoisinant les 23 M€ (16 M€ en fonctionnement et 7 M€ en investissement), la Région poursuit la mise en œuvre de son Schéma Directeur Numérique qui doit s'étaler jusqu'en 2027.

Le CESER note qu'une part importante du budget est dédiée à la maintenance et au développement des systèmes d'information, avec un recours accru aux solutions de location et d'abonnement pour opérer.

Il se réjouit de la poursuite de la montée en charge du réseau haut débit au sein des lycées.

Au vu du caractère fondamental de la sécurité dans le domaine des systèmes d'information, qui est rappelé, le CESER aurait apprécié qu'un focus soit fait sur les principales actions et projets menés pour renforcer les dispositifs de protection de la Région.

## 908 - Ressources et expertises

Sur proposition du rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

### 5. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières, etc.) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat. Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Il permet enfin de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne, de mettre en œuvre le plan de transformation numérique et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

### 6. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève la variété des projets que la Direction de la transformation accompagne tant en matière de pilotage que de mise en œuvre. Elle s'est bien impliquée dans le déploiement de la solution CRM de la Région et va poursuivre son action pour accompagner la montée en puissance de la relation Usagers. Le CESER relève notamment qu'elle est intervenue dans le domaine RH où elle a travaillé sur la démarche « trajectoire des effectifs » et l'ancrage de pratiques managériales. Elle a par ailleurs poursuivi ses efforts visant à répondre aux enjeux de la transformation numérique et à accompagner les agents pour les acculturer aux changements de leur environnement (IA).

Le CESER se félicite de la poursuite du déploiement du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), une démarche qu'il juge exemplaire, qui a déjà produit des résultats et qui se prolongera donc en 2025.

## 909 - Service de la dette

Sur proposition du rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

### 7. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. Le stock de dette ainsi généré et remboursé sur plusieurs exercices, représente une dépense d'investissement. Les intérêts impactent quant à eux la section de fonctionnement. La sécurisation de cet encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

### 8. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève la bonne qualité de la gestion par le Conseil régional de sa dette et trésorerie.

La Région agit activement pour s'adapter à l'évolution des conditions de marché et de la courbe des taux, ce qui la conduit à ajuster régulièrement la structure de sa dette. Ainsi a-t-elle abaissé le poids des taux fixes (-10 %) et l'a ramené à 52 % en vue de la baisse de taux anticipée.

Elle diversifie bien ses sources de financement et privilégie la ressource obligataire qui reste la moins chère sur le marché (58 % de l'encours global).

Elle développe des relations partenariales avec des banques de premier rang, notamment la BEI (27 %) et la Banque des Territoires (17 %) qui lui donnent accès à de bonnes conditions à des ressources longues.

Elle veille bien à l'optimisation du coût de sa dette en recourant aux instruments de couverture idoines. Elle reste par ailleurs attentive aux opportunités pouvant s'offrir en matière de gestion de trésorerie.

## 910 - Mouvements financiers divers

Sur proposition du rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

### 9. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens. Il comprend aussi des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire résultant de la mise en œuvre de l'instruction comptable M57 et contribuant à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la Région.

Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux Départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

### 10. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève l'enregistrement d'opérations de montants très significatifs, relatifs pour l'essentiel au patrimoine immobilier ainsi qu'au traitement des subventions et avances sur travaux, et ce consécutivement à la mise en application de l'instruction comptable M57.

Il note par ailleurs la demande d'ouverture d'autorisations de programme et d'engagement, d'un montant de 10 M€ chacune, destinée à pouvoir faire face aux dépenses, et ce dans la limite de 2 % des dépenses de chaque section.



## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

### « Budget Primitif 2025 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 7

Céline BONY, Catherine CRÉACH, Fabrice LERESTIF, Pierrick SIMON (FO), Jean CABARET (Confédération paysanne), Anne-Françoise MENGUY (CRPMEM), Frédérique SCHNEIDER (CPAM-CAF-MSA)

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Fabienne COLAS

### Union régionale de la Mutualité française

La Mutualité Française Bretagne salue l'initiative du Conseil régional de Bretagne d'avoir choisi de s'investir en prévention et promotion de la santé et reste à la disposition de Delphine Alexandre, vice-présidente en charge de cette politique, pour préciser sa feuille de route régionale.

Nous voterons favorablement le programme 203 au sens où les actions proposées permettent de façonner et améliorer l'avenir de la prévention et du soin à apporter à toutes les générations dont les publics jeunes, dans tous les territoires de santé en Bretagne via le soutien du Conseil régional aux contrats locaux de santé et l'appui à l'installation de centres de santé. La Mutualité Française est convaincue que les réponses aux besoins de santé de la population passent par une dynamique collective et partenariale au plus près des territoires.

Nous souhaitons toutefois alerter les élu.e.s du Conseil régional de Bretagne mais aussi les conseillers et conseillères du CESER sur la fragilité du système de protection sociale, fragilité accrue par un Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025 qui ne propose aucune vraie solution financière et qui se contente de transférer des dépenses vers les complémentaires santé. Nul ne peut ignorer valablement les impacts qui en découleront mécaniquement sur l'évolution des cotisations des adhérentes et adhérents. Celles et ceux qui souffriront le plus de ces décisions et ces augmentations sont les personnes âgées mais aussi les jeunes et les personnes en situation de précarité. Une étude récente de la DREES montre d'ailleurs que les ressources économiques et sociales des étudiantes et étudiants affectent leur couverture santé et leur accès entre autres à la Complémentaire santé solidaire (C2S) et conclut qu'il conviendrait de systématiser la communication sur le fonctionnement et le recours à la couverture sociale pour favoriser l'appropriation des jeunes.

Nous souhaitons également sensibiliser les élu.e.s du Conseil régional de Bretagne mais aussi les conseillers et conseillères du CESER sur la nécessité d'éduquer sur les bons comportements en santé. Les mutuelles invitent leurs adhérents à être éco-responsables ensemble pour une meilleure santé. En effet, nous sommes en partie responsables de l'inflation des dépenses de santé, par exemple en n'ayant pas toujours une consommation médicamenteuse raisonnable et raisonnée. Le thème de la pertinence des soins défendu par la Mutualité Française est à corréliser avec celui de la responsabilité collective. Prévenir plutôt que guérir. Cet adage est plus que d'actualité. Mobilisons-nous pour éduquer à la santé les publics jeunes. Expliquons-leur les enjeux autour de la santé et la prévoyance collective. Il y va de la pérennité de notre système de santé et de protection sociale. Il y va aussi de la pérennité de nos valeurs d'égalité et de solidarité.



## Intervention de Cathy VALLÉE

### Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Au sein du programme « dynamiques territoriales » de la mission Cohésion territoriale et sociale, le projet de budget du Conseil régional pour 2025 engage plusieurs actions à caractère fortement structurant.

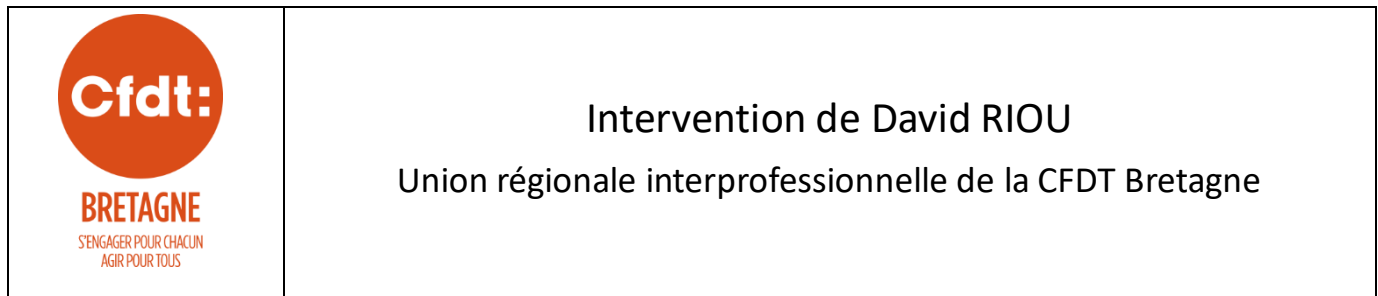
Ainsi, en particulier, sont prévues des déclinaisons opérationnelles des orientations déterminées en 2024 sur la sobriété foncière et l'objectif du Zéro Artificialisation Nette. Le Conseil régional annonce notamment pour 2025 le lancement d'une concertation des territoires et des acteurs de l'aménagement.

Les CCI soutiennent cette nécessité de sobriété dans la consommation foncière, tant pour préserver les espaces de production agricole que pour atténuer les impacts écologiques de l'imperméabilisation des espaces naturels. Elles considèrent aussi que les entreprises sont porteuses de solutions. C'est pourquoi nous préconisons que les acteurs économiques soient également associés à la concertation envisagée par le Conseil régional. Ils seront porteurs de propositions concrètes qui seront d'autant mieux appliquées qu'elles auront été discutées et élaborées entre les collectivités qui voteront les futures réglementations d'urbanisme et les entreprises qui les appliqueront.

De même, les travaux de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de l'artificialisation des sols gagneraient à associer les acteurs économiques suffisamment en amont afin d'intégrer les besoins et capacités d'adaptation réels des entreprises dans cette transition et ne pas rompre le dynamisme économique de notre région.

Enfin, le Conseil régional entend assumer sa responsabilité de coordination sur l'observation territoriale destinée à éclairer les politiques publiques, et prévoit de développer en 2025 sa feuille de route observation et connaissance. Là aussi, nous appelons le Conseil régional à associer les acteurs économiques, eux-mêmes producteurs de données et d'études sur les entreprises et l'économie des territoires, qui enrichiront ces réflexions.

Je vous remercie de votre attention.



Le budget primitif 2025 présenté par le Conseil régional s'inscrit dans un contexte particulier d'incertitudes budgétaires avec les annonces de baisse de dotations de l'Etat. Pour la CFDT, ce budget doit être au service du développement économique de la région, de l'emploi durable et de qualité, du développement des compétences et de la transition énergétique et écologique qui sera l'un des sujets majeurs pour les prochaines années.

La CFDT est en accord avec l'avis du CESER et souhaite souligner quelques aspects. Cette intervention portera donc plus particulièrement sur l'accompagnement financier du Conseil régional auprès des entreprises de son territoire, le financement de la formation et celui du monde associatif.

La CFDT prend note de l'accompagnement financier du Conseil régional auprès des entreprises bretonnes dans un objectif de développer une économie de la qualité. Cet accompagnement doit permettre, entre autres, aux centres de décision de se maintenir voire de se conforter en Bretagne. Cependant, cet accompagnement doit pour la CFDT être conditionnées a minima au maintien du nombre d'emploi sur nos territoires tout en veillant à leur qualité.

Pour la CFDT, ce climat quelque anxiogène qu'il soit ne doit pas mener la région à une atténuation des mesures en faveur du développement durable, à la lutte contre le réchauffement climatique et au gaspillage de la ressource en eau, à s'exonérer de l'éco conditionnalité des aides aux entreprises.

S'agissant du budget relatif à la formation, si la CFDT relève la volonté de la Région de poursuivre les politiques engagées, elle s'inquiète, dans ce contexte d'incertitude, des impacts que pourra avoir la futur DM. Ainsi, la CFDT espère que la mission 1 « Vie lycéenne, vie étudiante », qui connaît déjà une baisse conséquente (moins 40 M) ne soit pas davantage impactée ce qui nuirait aux conditions d'accueil des jeunes et de travail des personnels. Dans un tel contexte, la CFDT a de fortes craintes quant au futur Schéma Directeur Immobilier des lycées publics.

Nous avons par ailleurs bien noté que la formation professionnelle ne fait pas partie des budgets sanctuarisés. La CFDT veut rappeler ici combien est essentielle pour elle la formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours professionnels. Il est clair qu'une baisse du budget – avec des incertitudes aussi sur le PRIC - viendrait mettre à mal la politique menée en matière de développement et d'adaptation des compétences non seulement nécessaires pour répondre aux objectifs posés par la SRTES dans son volet CPRDFOP mais aussi pour faire face aux besoins en termes de reconversion de salariés du territoire touchés ou risquant d'être touchés par des pertes d'emploi... Sans oublier les besoins d'accompagnement des publics les plus éloignés de la formation et de l'emploi.

Par ailleurs, la CFDT rappelle son fort attachement à la prévention et la lutte contre l'illettrisme. Elle sera donc attentive d'une part au bilan annoncé du plan qui arrive à échéance, d'autre part, au fait que le nouveau plan – si nouveau plan il y a – soit travaillé en concertation avec les différents acteurs comme cela a été le cas de l'actuel...

Selon les dernières données régionales du réseau associatif d'experts Recherches et solidarités, le nombre d'associations actives en Bretagne était estimé entre 73 000 et 79 000 en 2023. Ces chiffres montrent la volonté des citoyennes et citoyens de s'engager pour faire vivre le fait associatif et leur choix du collectif et de la solidarité. Alors que les associations jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale et économique de notre territoire, leur

financement est fragilisé. Pour la CFDT, même si les associations sont face à des difficultés notamment de financement, c'est le modèle non lucratif qui est menacé.

C'est pourquoi, les orientations de la région doivent s'appuyer et prendre en compte toutes les actions menées par les associations de solidarité au niveau des territoires. Ces réseaux associatifs, composés de professionnels et de bénévoles, sont à l'écoute au quotidien des personnes en difficultés et la crise sanitaire a rappelé toute l'importance des associations dans la solidarité ainsi que dans la cohésion économique et sociale des territoires. Le soutien régional à la vie associative dans les territoires est donc essentiel. Afin de prendre en compte l'évolution de l'engagement bénévole, l'accompagnement de la formation des bénévoles doit, pour la CFDT, principalement se focaliser sur la structuration et la prise de responsabilités dans les associations.

Chaque année nous le rappelons, l'étude du budget s'effectue avec en toile de fond l'extinction prévisible des recettes propres et la dépendance aussi dangereuse qu'inéluctable à des dotations d'Etat. Pour la CFDT, il serait imprudent de rester spectateur de cette dérive et de se contenter d'attendre l'éventuelle production d'un nouveau schéma fiscal sur lequel nous aurions juste à émettre un avis au dernier moment. La fiscalité n'est pas qu'un moyen de collecter des finances, c'est aussi un outil majeur de construction de notre vie en société.

La CFDT revendique la mise en place d'une Conférence Nationale sur les finances publiques. Pour ces raisons, la CFDT s'interroge et réitère sa demande : ne serait-il pas opportun que le CESER de Bretagne engage, sous une forme ou sous une autre, une réflexion sur le sujet de la fiscalité locale de notre temps. Cette réflexion, grâce à la diversité des membres du CESER et en s'appuyant sur les travaux engagés par d'autres, permettrait d'explorer les possibilités d'une fiscalité régionale crédible dans la durée, cohérente avec les enjeux sociétaux régionaux pour répondre aux défis de notre époque, en termes de financement mais aussi de structuration de la vie publique. Le CESER remplirait ainsi sa mission de conseil auprès des autorités politiques en participant à une réflexion devenue incontournable.



## Intervention de David CABEDOCE

### Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le projet de budget primitif de la Région pour 2025 est soumis à de fortes incertitudes, tenant cette année, en plus des aléas conjoncturels, à celle de la Loi de finances pour l'Etat. Le Conseil régional a fait le choix de provisionner la réduction de ressources prévue par le Gouvernement, en l'attente du vote final de cette loi, afin de soutenir l'ambition de sa programmation pluriannuelle.

Il ressort de cette position un budget quasi-identique à celui de 2024, hors inflation, et qui affiche des engagements forts sur certaines politiques : mobilités, lycées, formation et orientation. Cela correspond à l'expression par le Conseil régional d'une « priorité donnée à l'exercice des services publics régionaux ».

Néanmoins, il apparaît que des choix sont faits par mission au sein de cette projection budgétaire : les moyens consacrés pour 2025 au développement économique, agricole et maritime sont moins élevés, de 39 millions d'euros, par rapport à 2024, soit une baisse de 16%. Par ailleurs, « l'accélération » proclamée de « l'effort pour les transitions écologiques » ne se traduit pas dans les perspectives, puisque le budget de cette mission est identique en 2025 par rapport à 2024.

Le budget traduit des choix politiques par l'affectation des ressources financières, notamment lorsque celles-ci se voient réduites. Nous relevons que, dans ce projet de budget pour 2025, le Conseil régional maintient un effort constant, parlant même de « sanctuarisation » sur un certain nombre de missions facultatives, contenues dans la mission Qualité de vie et rayonnement. Celle-ci comporte notamment des compétences partagées avec d'autres collectivités territoriales.

Ces financements croisés nuisent à la visibilité des responsabilités de chaque niveau de collectivité. En l'occurrence, ils conduisent, de plus, à des arbitrages au détriment d'une compétence obligatoire et exclusive de la Région, à savoir le développement économique. Nous plaidons pour que les choix des collectivités territoriales s'opèrent en priorité sur les compétences fortes de chacune d'elles, dans un souci d'efficience et de compréhension pour les acteurs du territoire.

La crise actuelle de la dépense publique exige que nous sachions revoir, collectivement, la répartition des missions de chaque niveau de collectivité publique afin de les clarifier et d'optimiser l'affectation du produit de l'impôt.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Jean-Luc PELTIER Comité régional CGT de Bretagne

A nouveau, dans son immense originalité, un gouvernement dont la légitimité et la viabilité sont plus que sujette à caution, et dans la droite ligne de ses prédécesseurs, veut imposer une cure d'austérité budgétaire aux collectivités publiques territoriales et in fine aux populations qui en dépendent. La CGT rappelle que cette antienne de la dégradation des comptes publics est une chanson que l'on nous chante depuis des décennies avec un endettement record de notre pays sans que cela ne vienne bousculer d'ailleurs les intérêts des plus riches de ce pays bien au contraire. Dans les faits à quoi assistons-nous ? D'une part des richesses qui ne cessent de s'accumuler, des inégalités de revenus toujours plus importantes avec un mouvement qui s'accélère dans la dernière décennie sous le joug d'un ministre de l'Économie devenu chef d'Etat et dont l'action à mener les comptes publics français dans la situation que nous lui connaissons actuellement avec 1000 milliards d'euros d'accroissement de la dette en 7 ans : le quoi qu'il en coûte a un prix semble-t-il ! Ainsi donc le patrimoine et le revenu n'ont cessé de se concentrer au plus grand bonheur du 1% des Français les plus riches. Ils représentaient 7% de l'ensemble des revenus au début des années 80, cette part atteignant désormais 13% en 2022 et assurément ces ultras privilégiés ne semblent guère vouloir s'arrêter en si bon chemin...

La concentration du patrimoine aux mains des plus fortunés est passée quant à elle, de 41% à 47% de l'ensemble du patrimoine des ménages entre 2010 et 2021. Une certaine « presse », au service de leurs intérêts, ne manque d'ailleurs pas une occasion d'exhiber les « records » atteints cette année encore par les 500 français les plus riches avec des fortunes cumulées qui sont passées de 200 milliards d'euros en 2010 à 1 228 milliards d'euros en 2023 ! Dans cette funeste position pour nos comptes publics 10 d'entre-eux se partagent la moitié du pactole ! Assurément ces politiques d'austérité semblent leur profiter à nul autre pareil ! Pour dresser un tableau à peu près complet il convient aussi de rappeler que la France est devenue, au grès de l'expérience néo-libérale de ces dernières décennies, le 3ème pays dans le monde à compter le plus de millionnaires et surtout pas moins de 141 milliardaires !

D'aucun, donc, ne pourra contester le fait que de l'argent il y en a dans notre pays et qu'ainsi des possibilités existent pour rétablir l'équilibre de nos comptes publics sans imposer une énième saignée dans les dotations des collectivités. Pour la CGT il s'agit bien de leur laisser les moyens d'assumer leurs compétences dont l'Etat, trop souvent, s'est délesté sans transfert de dotations supplémentaires bien au contraire.

La séquence politique actuelle au niveau national concernant le vote du PLF 2025 est d'ailleurs en ce sens riche d'enseignements ! La première force politique à l'Assemblée nationale, légitimement élue, qui a fait front Républicain, Populaire, a porté, le 9 octobre, nombre de propositions qui auraient permis d'éviter une nouvelle purge aux collectivités et notamment aux françaises et français les plus précaires. Ainsi des mesures justes et équilibrées assises sur de nouvelles recettes fiscales ont abouti à une contre-proposition de budget dégageant notamment sur 50 milliards de recettes supplémentaires, permettant ainsi à la France de proposer un budget respectant le sacro-saint 3% imposée de manière dogmatique par la doxa européenne.

La CGT relève que ces propositions vont dans le sens de ce que souhaitent les Français à savoir :

- Pour 78% d'entre-eux une taxation plus importante des plus fortunés.
- Pour 80% supprimer les niches fiscales qui mitent notre système.
- Pour 76% le rétablissement de l'ISF.
- Pour 84% une taxation des superprofits

- Pour 71% une imposition plus importante des dividendes

De nouveau d'aucun ne pourra contester que ces attentes des Français, non satisfaites par les choix budgétaires arbitrés par le gouvernement, ne pourraient pas être satisfaites : un budget que ce soit pour la nation ou les collectivités territoriales est d'abord et avant tout l'expression de choix politiques !

Ce sont notamment ceux du chef de l'état, passé maître dans l'art de défendre les conservatismes et les attitudes réactionnaires d'une minorité de privilégiés dont l'appétit financier est insatiable avec pour corollaire une dégradation continue de nos comptes publics.

Pour la CGT toutes les collectivités et singulièrement en Bretagne doivent être inflexibles face à des arbitrages budgétaires qui vont de nouveaux accroître les inégalités réelles et bien visibles sur notre région.

Il va sans dire qu'à la lecture de ce budget primitif 2025, à l'horizon bien incertain, beaucoup de programmes vont être affectés. Sans être exhaustif cela pourrait être le cas du programme 701 notamment qui pourtant est un succès au niveau régional avec une politique de mobilité qui répond de mieux en mieux aux attentes exprimées dans les territoires. La CGT alerte notamment sur la tentation de vouloir réduire la voilure ce qui serait totalement contreproductif ce programme contribuant à réduire les fractures territoriales et étant un des leviers de la décarbonation des mobilités. Nous alertons aussi sur les effets délétères qu'auraient de nouvelles augmentations tarifaires et singulièrement pour les îliens qui ont déjà subi des hausses de tarifs et déjà les effets des hausses mises en œuvre ces dernières années. Il en est de même pour le programme 702 et la réalisation du CPER ce qui serait préjudiciable pour des pans entiers de territoires. La tentation va être grande de cibler une fois de plus les coûts de fonctionnement des collectivités et de réduire les effectifs à l'instar de ce qu'annonce une présidente de région limitrophe. La CGT alerte aussi des conséquences sur l'ESS avec 12 000 postes menacés pour la Bretagne en application du PLF 2025. Nous citerons aussi la mise en œuvre de la SRTES et de son volet social, le pacte de cohérence territoriale car plus que jamais le défi en Bretagne demeure la cohésion entre toutes les bretonnes et bretons, entre tous les territoires ! Nous avons appris que le Conseil Régional envisage encore de baisser sa subvention à la Direction Régionale ANACT Bretagne. C'est pour la CGT extrêmement préjudiciable alors même que les fonds doivent permettre l'amélioration des Conditions de Travail et que c'est la seule subvention fléchée vers le travail lui-même. Là aussi, la sinistralité Accidents du Travail et surtout Maladies Professionnelles dans notre région démontre l'inverse et la nécessité d'une intervention publique forte !

A l'heure où se multiplient les plans sociaux dans l'industrie notamment en Bretagne en dépit des millions d'euros versés aux entreprises qui licencient sans vergogne la CGT en appelle à la responsabilité de tous les acteurs socio-économiques et au sens commun afin que soient préservés une paix sociale durable en Bretagne. Le risque d'une nouvelle crise sociale majeure est bien palpable tant en Bretagne que sur le territoire national. Gageons que le bon sens l'emportera. La CGT avec l'ensemble de ses organisations et structures reste force de propositions !

C'est le sens de toutes les mobilisations initiées par la CGT, pour cette première quinzaine de décembre, dont celle du 12 sur les enjeux de l'Industrie.





## Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

L'examen du budget de la Mission V, consacrée au développement économique, montre que 65 % de ce budget sont consacrés à des investissements, 28 % à des dépenses de fonctionnement, et 7 % aux frais généraux, traitements des agents et charges indirectes.

Nous nous réjouissons de l'engagement de la Région à poursuivre le programme BreizhFab sur 2025 et 2026.

Breizh Fab permet en effet aux PMI d'avoir accès à un premier niveau de conseil et d'accompagnement pour leurs projets d'amélioration de leur compétitivité et de transitions, et de profiter également de réunions collectives.

Il nous semble primordial que ce programme Breizh Fab, qui rencontre un réel succès avec 600 entreprises accompagnées depuis 2018, soit poursuivi grâce à l'ambition budgétaire affichée pour 2025 et soit ainsi sanctuarisée dans son montant, 500 000 € par an, dans un contexte de décisions modificatives attendues au cours du premier semestre 2025.

Il sera alors possible de démarrer le programme Breizh Fab 3 dès début 2025, sans attendre, d'autant que Breizh Fab 3 a pour objectif de bénéficier à de nouvelles entreprises.

Nous pouvons également nous féliciter du projet de mise en œuvre d'un accélérateur avec BPI France à destination d'entreprises industrielles plus matures, tel que l'avait proposé l'UIMM. Cet accélérateur permettra d'accompagner une vingtaine d'entreprises sur leurs enjeux stratégiques émergents : CSRD, Intelligence Artificielle, relocalisation, etc.

Cet accélérateur doit in fine permettre aux entreprises industrielles participantes d'améliorer leurs performances et leur compétitivité afin de développer leur activité en Bretagne.

Au-delà de Breizh Fab qui touche l'ensemble de l'industrie bretonne, il serait pertinent que la Région adopte une présentation budgétaire permettant, au sein de cette mission V, d'identifier plus clairement tous les moyens mobilisés en faveur de l'industrie, et plus particulièrement de l'industrie manufacturière, qui emploie les 2/3 des effectifs de l'industrie bretonne. Ceci pour mettre en exergue le caractère profondément industriel de la Bretagne, trop souvent méconnu du grand public comme le révèle l'étude BPI France de novembre 2024 selon laquelle 51 % des bretons interrogés estiment, à tort, que « la Bretagne n'est pas un grand territoire industriel ».

Au moment où la situation de l'industrie française et européenne se dégrade significativement, il est plus que jamais important de garder le cap du soutien au tissu des PME industrielles bretonnes sur lesquelles reposeront les 2/3 des efforts de réindustrialisation de la France en général, et de la Bretagne en particulier. Ceci alors que le gouvernement envisage pour 2025 de revenir, en partie, sur la politique de l'offre impulsée en 2012 par François Hollande et engagée en 2013 à la suite du rapport Gallois avec le risque de dégrader encore plus la situation, particulièrement fragile, de notre industrie. Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Marie-Andrée CLOVIS-JÉROME

### Union régionale UNSA Bretagne

L'UNSA-Education s'interroge sur les subventions facultatives extrêmement importantes de la région Bretagne réservées aux établissements privés sous contrat (186 millions), et de souligner si cela s'avérait être le cas, la différence qu'il y a avec le projet de dépenses du nouveau schéma directeur de la région pour les lycées publics bretons. On assiste à une privatisation graduelle de l'éducation, et l'argument consistant à dire que les subventions de la région, « assumées », en faveur du privé ont pour but d'assurer une concurrence équitable est pour nous un argument qui n'est pas entendable. On sait, chiffres à l'appui, que la mixité scolaire et sociale n'est pas assurée dans beaucoup d'établissements privés sous contrat. Dès lors, le privé et le public ne jouent pas avec les mêmes règles du jeu et les choix politiques régionaux ne font qu'aggraver le fossé qui sépare le privé et le public.

En outre, les formations proposées en lycées professionnels fondent comme neige au soleil et le projet de création de nouvelles formations que le rectorat présentera à la région aura subi un premier écrémage préjudiciable à l'offre variée à laquelle les élèves devraient pourtant avoir accès dans le service public d'éducation. En parallèle, le privé ouvre de nouvelles formations à tour de bras, en apprentissage (ce que ne peut plus désormais proposer que très rarement le public).

Un dernier point doit également être abordé : les places en filière professionnelle dans le bassin rennais sont très largement insuffisantes. Tout comme il est indispensable que le rectorat mette des moyens humains pour assurer un nombre croissant d'enseignants. La région doit prendre conscience que des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires pour augmenter la surface d'accueil du bâti et pour l'achat de matériels essentiels.



## Intervention de Jeanne-Noëlle LAMOUR

### Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

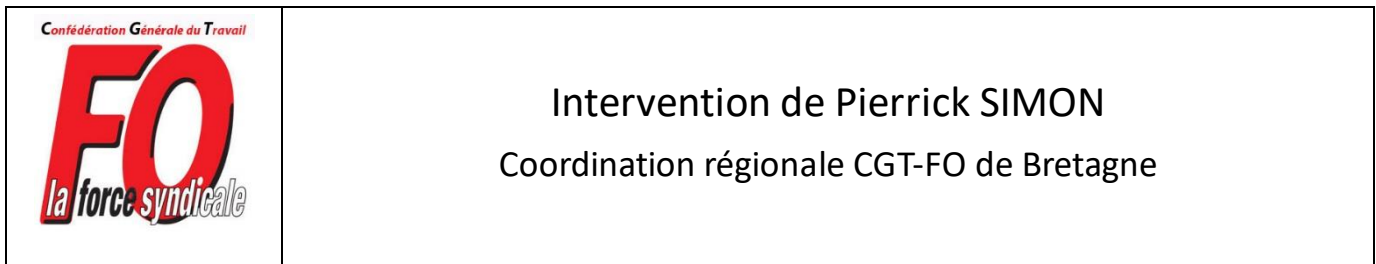
Je m'exprime au nom des CCI.

Dans l'exposé relatif à la mission Développement économique, agricole et maritime de son projet de budget pour 2025, le Conseil régional constate le retournement d'un certain nombre d'indicateurs économiques et les interrogations portées par les activités industrielles. Nous avons signalé depuis un an déjà les inquiétudes croissantes des chefs d'entreprise et les répercussions sur les perspectives d'embauches et d'investissements, inquiétudes générées par le coût de l'énergie, l'inflation et les tensions internationales et leurs répercussions sur les échanges commerciaux.

Face à ces défis, il importe d'adopter une posture volontariste et de chercher à valoriser les atouts des entreprises de notre région. Nous nous félicitons que le Conseil régional adopte cette position dans une perspective stratégique de soutien aux filières structurant l'économie bretonne : alimentation, énergie, santé, cybersécurité et numérique. Nous proposons d'intégrer dans cette logique la filière défense, participant à la souveraineté nationale et s'inscrivant dans le temps long de la Loi de programmation militaire. La Bretagne possède des entreprises et centres de recherche performants dans ce domaine.

Par ailleurs, les lourdes interrogations qui semblent s'imposer dans les activités industrielles ne doivent pas masquer le succès d'entreprises bretonnes : dans des secteurs traditionnels comme l'agroalimentaire ou certaines activités de la métallurgie par exemple, des sociétés affichent de fortes croissances, portées par l'innovation ou la réussite à l'international. Les actions de soutien au développement économique pourraient s'enrichir de l'examen des conditions de prospérité de ces entreprises.

Je vous remercie de votre attention.



**Sur le budget :**

Chèr-es Collègues,

Dans l'avis de budget 2025 qui nous est présenté, nous apprenons je cite :

« ...Le CESER prend connaissance de la volonté du Conseil Régional de réduire progressivement ses effectifs, de manière à assurer la maîtrise de la masse salariale au moment même où la collectivité met en place une politique sociale plus ambitieuse et qui fait sens ».

Pour Force Ouvrière annoncer des suppressions de postes ne relève pas d'une politique ambitieuse et qui pourrait faire sens !

A Force Ouvrière, nous considérons qu'il ne peut y avoir de République sans Service Public, que les politiques d'austérité, quel que soit l'échelon administratif au sein duquel elles se déclinent sont mortifères socialement, démocratiquement et économiquement.

D'autant que nous sommes convaincus que la masse salariale des fonctionnaires, n'est pas et ne doit pas être la variable d'ajustement des maux de la Société.

Nous mettrons tout ce qui est en œuvre en lien avec nos syndicats pour nous opposer à ces suppressions de postes.

En cette période de disette imposée par le gouvernement, nous considérons qu'il appartient au Conseil Régional de réfléchir à la création de nouvelles recettes et d'économies qui ne soient pas faites sur le dos des salariés.

**Programmes 103 et 108 :**

Cher-es Collègues,

Au moment où les finances publiques de raréfient, ou le gouvernement Barnier décide de faire les errements comptables de ses prédécesseurs à l'ensemble de la population, le Conseil Régional serait avisé de s'appuyer sur les fondements laïques et de reprendre cette formule : « à l'école publique financements publics, à l'école privée financements privés ».

**Programme 201 :**

Force Ouvrière déplore la fermeture du bac professionnel Hygiène, Propreté et Stérilisation du Lycée Jean Macé de Lanester à la rentrée prochaine.

Cette fermeture pénalisera tous les jeunes morbihannais, morbihannaises intéressé-es par ce cursus scolaire. Jean Macé étant le seul lycée à offrir dans ce département cette formation diplômante et qualifiante.

Ce choix interroge alors que les métiers du nettoyage peinent à recruter des personnels formés et qualifiés.,

Nous savons tous que les métiers des services représentent des viviers d'emplois futurs. Ce qui rend cette décision encore plus incompréhensible.

Nous apportons naturellement tout notre soutien à l'équipe pédagogique, aux parents, aux élèves, aux professionnels du nettoyage mobilisés pour défendre ce Bac Pro HPS à Lanester.

Dans une région dont la réindustrialisation fait partie des priorités, comment expliquer qu'il y a quelques jours, sans la mobilisation de l'équipe pédagogique, des élèves et de leurs parents, aurait eut lieu la fermeture de la section BTS Industriel au sein du Lycée Marcelin Berthelot à Questembert.

La politique régionale gagnerait à faire preuve de congruence.



## Intervention de Daniel TUNIER

### Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

L'examen de ce projet de budget 2025 s'inscrit dans un contexte inédit à plusieurs titres :

- Un gouvernement disposant d'une majorité très relative sous la menace du vote d'une motion de censure,
- Un déficit public 2024 qui devrait atteindre 6,1 % du PIB quand la loi de finances prévoyait 4,4 %, soit un déficit additionnel de 50 milliards,
- La nécessité de bâtir des budgets Etat et Sécurité sociale qui permettront de contenir le déficit public dans la limite de 5 % du PIB pour éviter un déficit public de 7 % en l'absence de mesures de maîtrise des dépenses,
- Le risque d'une crise financière susceptible de nous plonger dans une profonde récession si nos créanciers refusaient de continuer à financer nos déficits et le renouvellement de nos OAT arrivées à échéance.

La situation des finances publiques de la France est techniquement délicate et il est absolument indispensable de prendre des mesures de modération de la hausse des dépenses publiques.

La conclusion du document de présentation du budget 2025 de la Région nous semble empreinte du sens des responsabilités, je cite, « faire de la contrainte budgétaire une opportunité pour réinterroger l'efficacité globale de l'action publique, mieux coopérer, (...) économiser les ressources et se recentrer sur l'essentiel (...) en se hissant à la hauteur du moment que nous vivons ».

Cette conclusion contraste singulièrement avec d'autres passages où il est question de « purge », de « peine maximale » et d'une tonalité globale de résistance, fort différente de la conclusion, comme si ce texte avait connu deux rédacteurs successifs.

Il nous semble que cette situation des finances publiques doit nous amener à nous interroger sur l'efficacité de ce que certains appellent « le modèle français » et qui est souvent perçu chez nos voisins comme un contre modèle : dépenses publiques record et excessives conduisant à des prélèvements tout aussi record sur les entreprises, altérant leur compétitivité, facteur de désindustrialisation, comme l'actualité en atteste, de désespérance, de dette et de déficit publics abyssaux.

A défaut d'un grand plan stratégique de moyen - long terme de réformes et de baisse significative de la dépense publique qui favoriserait une réelle remontée du taux d'emploi avec plusieurs millions d'emplois à la clef, ne serait-ce qu'en rejoignant la moyenne de la zone euro, l'Etat, la sécurité sociale et les collectivités locales se doivent de faire des économies. Concernant les collectivités locales, il nous semble qu'un effort de 5 milliards sur 286 milliards de dépenses totales, soit seulement 1,7 %, est tout à fait tenable.

De même, pour la Région, un effort de 56 millions sur un budget d'1,9 milliard, devrait être possible sans déclencher une telle dénonciation. Rappelons que nos entreprises procèdent en permanence à ce type d'adaptation, sous peine de disparaître.

Certes les collectivités locales sont tenues par le statut de la fonction publique territoriale qui limite fortement l'adaptation de leurs effectifs. Lorsque, dans un souci légitime de bonne gestion, la Région veut recruter des contractuels, l'Etat lui en demande la justification et peut être amené à refuser le recrutement en mode contractuel.

De même des élus locaux déplorent de ne pouvoir gérer plus librement leurs effectifs en favorisant les agents dont l'investissement, la compétence au service de la collectivité et des administrés sont reconnus. Telle est la réalité que nous rapportent élus et cadres de collectivités locales.

Malheureusement, la France, ses entreprises, les plus prélevées au monde, ne produisent plus assez de richesses pour financer l'ensemble de notre sphère publique. Nous ne le disons pas par dogmatisme - nous ne pensons pas que le marché puisse satisfaire toutes les aspirations sociales, des mécanismes de redistribution sont nécessaires - mais nous devons réformer notre économie, comme le Canada, comme la Suède, pays de tradition sociale – démocrate, ont su le faire sinon nous irons au-devant de graves déconvenues.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Laurent HERVÉ Union régionale UNSA Bretagne

Le contexte politique et économique de la France, est préoccupant à tous points de vue depuis de nombreuses années, et les dernières annonces du gouvernement ne font rien pour nous rassurer.

Les organisations syndicales, alertent depuis bien longtemps les politiques de tout bord sur : la situation du pays, de ses institutions, de ses entreprises...

L'UNSA rappelle aujourd'hui son attachement à la laïcité de la République, à la démocratie, aux libertés, à la justice sociale, à la solidarité, à la défense du Service public, au droit à l'emploi, à la fraternité, à l'égalité, à la tolérance...

L'effort financier que l'état demande à la Bretagne à hauteur de 56,5 M€ aura de lourdes conséquences dans tous ces domaines. A terme, il contraint la Région à faire des choix cornéliens dans la mise en œuvre de ses politiques publiques notamment en matière d'investissements. Evidemment au détriment de nos concitoyens.

Pour exemple dans le secteur des transports, ce montant correspond à 47% du coût annuel de la convention TER (120 M€ en 2025) : la conséquence pour la région devrait donc être d'arrêter de faire rouler ses TER pendant 5 mois et 3 semaines. Ce qui pour nos concitoyens serait inacceptable. Sans oublier l'impact potentiel sur les services publics : plus de recrutement, des emplois sacrifiés pour dépenser moins.

Nous concevons que l'effort soit partagé par toutes et tous, pour notre pays, mais cet effort doit être juste et proportionné car nos concitoyennes et nos concitoyens ne sont pas responsables de cette situation, mais en subiront tous les effets au quotidien pour de nombreuses années à venir.

La dette de l'Etat est 10,3 fois plus élevée que celle des collectivités locales. Leur contribution au déficit public ne représente que 6,5% de son montant total. En valeur absolue cela représente 9,9 Mds€ de déficit pour les collectivités locales en 2023 quand l'état est à 156,9 Mds€ soit 16 fois plus.

L'Etat s'endette de plus en plus alors même qu'il contribue de moins en moins à l'impact redistributif de l'action publique.

L'état propriétaire des infrastructures de réseau (ferré, autoroutier, électricité, etc.) il y a plus d'un siècle s'en libère de plus en plus par la revente à des entreprises privées tout en continuant de les piloter par des injonctions contradictoires.

Les mobilités ont une grande part dans le budget par rapport au développement économique, agricole, maritime, et la transition écologique.

Or pour nous, l'ensemble de ces sujets sont interconnectés – Le développement économique agricole et maritime pourrait sans conteste être valorisé par la partie mobilité via le développement du FRET Ferroviaire. FRET ferroviaire qui aujourd'hui ne représente que 1,6% des marchandises transportées pour notre région.

Nos ports, nos industries, notre agriculture, méritent une réflexion plus poussée en relation avec les mobilités.



Et bien évidemment les mobilités ne seront que plus écologiques si nous arrivons à proposer une offre de transport collectif à une majorité de nos concitoyens. Une offre combinée complémentaire.

Nous vous remercions pour votre attention.



## Intervention de Jean CABARET Confédération paysanne de l'Ouest

La Confédération paysanne prend note de la baisse des crédits fléchés sur les MAEC, dans le programme 509. L'hiver 2023-2024 a été un moment fort de mobilisation de nombreux.ses paysannes et paysans pour demander à l'Etat et à la Région de répondre à ses engagements sur les contrats signés.

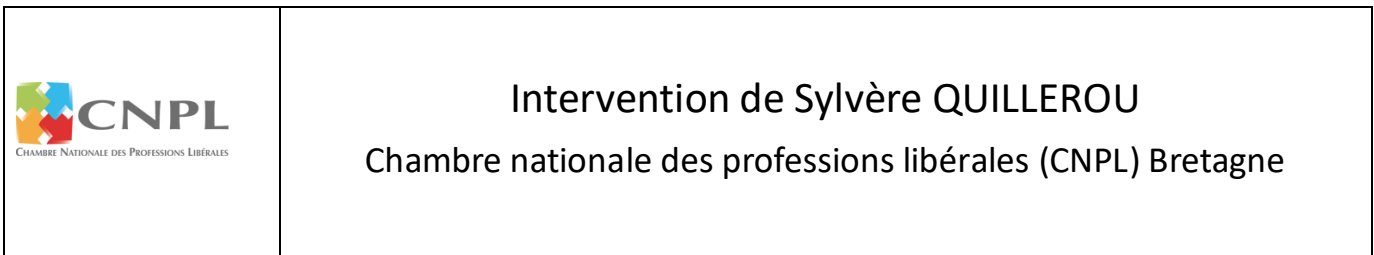
Par les agricultrices et agriculteurs qui s'engagent à modifier leurs systèmes d'exploitation afin notamment de répondre aux problèmes de changement climatique :

- de l'eau
- des algues vertes....

Si la Région n'a plus les seules réponses pour alimenter ces budgets, la disparition de la ligne de soutien à l'agriculture biologique, et la baisse de 1 M€ sur le programme MAEC n'est pas un signe positif envoyé aux paysannes et paysans et aux consommateurs et ne correspond pas aux engagements et déclarations de Politique agricole affichée par la région.

Par ailleurs, l'enveloppe de 700 000 € pour un fond de gestion de crise agricole n'est pas clairement fléché et on peut y voir et y mettre beaucoup de choses comme cela s'est déjà fait par le passé, sans que cela corresponde aux attentes d'évolution de notre production et vie agricole.

Mais - choisir - c'est se priver du reste.



#### *Budget primitif 2025*

#### *Mission II – Emploi, formation et orientation professionnelles.*

#### *Programme 203. Formations sanitaires et sociales et santé. Le financement des dispositifs régionaux de santé.*

Monsieur le Président, chers collègues,

Je m'exprime au nom de la Chambre nationale des professions libérales.

Bien que le Conseil régional n'ait pas de compétence en matière d'organisation sanitaire, domaine géré par l'ARS, dans le programme 203, celui-ci nous informe, dans sa poursuite des démarches structurantes, qu'« en 2025, la région souhaite aller plus loin dans l'intégration de la santé, dans l'ensemble de ses compétences régionales, et travailler avec ses partenaires dans le développement d'une vision de la santé, comme un bien commun et un capital de bien-être, interdépendants entre le bien-être humain, animal et l'environnement ».

Cette décision est de nature à harmoniser la gestion de la santé dans les territoires bretons et à renforcer la coordination, la sécurité, la qualité et la continuité des prises en charge des patient.e.s, dans nos territoires.

L'enjeu est de traiter les inégalités sociales et territoriales par l'amélioration de la promotion de la santé, de l'accès à la prévention et aux soins.

Je rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'INSEE indiquait que 376 000 breton.ne.s étaient âgés de 75 ans ou plus, représentant 11% de la population régionale, ce qui suppose que l'accent devra être mis sur l'amélioration des pratiques, dans le cadre d'une politique de santé ambitieuse.

Par la promotion des Contrats locaux de santé, outils de partenariat signé avec l'ARS et les collectivités locales, la Région vise, notamment, à réduire les inégalités sociales de santé auprès des jeunes.

Et, pour répondre aux besoins des populations dans des zones prioritaires (Kreiz Breiz et périphérie des grandes agglomération), la création des Centres de santé, recrutant des professionnels de santé salariés (médecins, infirmier.e.s...) et le dispositif Boos'Terr, seront à encourager de concert, par la Région, pour contribuer à attirer des professionnels de santé, dans les territoires déficitaires, afin de tenter de répondre aux défis des déserts médicaux.

A ces mises en œuvre s'ajoute, pour lutter contre les situations précaires, le dispositif **OSyS : Orientation dans le système de soins**, initiative innovante, mise application en 2021, qui a pour but de faciliter le parcours santé des patients en mobilisant les pharmaciens d'officines, dans le cadre d'une prise en charge sécurisée du premier recours, selon un protocole, particulièrement dans les zones à faible densité médicale.

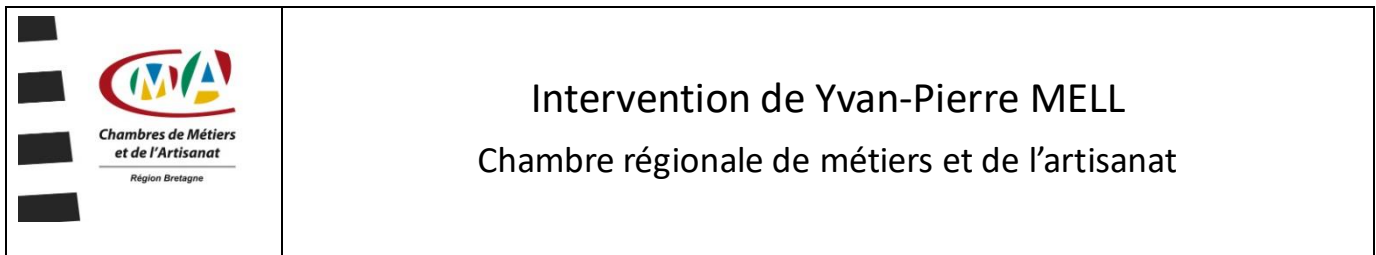
A ce jour, 74 pharmacies bretonnes se sont engagées dans l'expérimentation, concernant 6 situations cliniques. (Plaies simples, piqûres de tiques, brûlures 1<sup>er</sup> degré, cystites, conjonctivites et odynophagie = angine).

*En application du 9° b de l'article L. 5125-1-1 du code de la santé publique*, le pharmacien peut réaliser un test rapide oro-pharyngés d'orientation diagnostique des angines (à streptocoque du groupe A) ainsi qu'un test urinaire, également, d'orientation diagnostique, dans le cas de cystite aigue, non compliquée

Une antibiothérapie peut être mise en œuvre dans chaque situation (cystite ou angine), directement par le pharmacien, qui remet au patient une attestation comportant la dénomination du médicament dispensé, sa posologie et la durée du traitement.

C'est l'exemple d'une coopération réussie entre médecins et pharmaciens, dont le but est de permettre le désengorgement des urgences et des cabinets médicaux, dans un contexte de pénurie.

Je vous remercie pour votre attention.



Monsieur le Président, chers collègues,

Au vu de la lecture des documents budget primitif et des fonds européens, nous pouvons constater que la région poursuit son ambition et maintient les priorités sur lequel l'artisanat a besoin de soutien que ce soit avec les Pass Création et Pass Commerce et Artisanat, de nouveaux dispositifs de financement des entreprises comme le Prêt Transition Bretagne pour les entreprises s'engageant dans une transition de leur modèle économique ou que ce soit le soutien en investissement pour l'apprentissage.

Toutefois, une menace forte pèse sur l'apprentissage dans l'artisanat avec les baisses par France Compétences des financements des formations, baisses répétées et concentrées sur les formations de niveau 3 et 4, d'autant plus que la détermination des niveaux de financement ne tient pas compte de l'amortissement des investissements dans les plateaux techniques et le bâti.

Par ailleurs, avec les enjeux de formation sur les filières bretonnes mais aussi en raison de la baisse démographique à venir, les lycées professionnels souhaitent faire évoluer leur offre vers l'apprentissage. Or la demande d'apprentissage n'est pas extensible et les investissements sont élevés pour maintenir des plateaux techniques adaptés, modernes et innovants. Nous invitons donc la Région à maintenir une vue d'ensemble au-delà de la lecture stricte des champs de compétences des acteurs publics et à préserver les CFA historique dans leur capacité d'investissement. Plutôt que la concurrence, une carte de formation initiale élargie aux organismes de formation par apprentissage est nécessaire et une mise en commun de nos moyens et de nos outils comme les plateaux techniques est à envisager dans l'intérêt de tous.

L'insertion des jeunes et des apprentis passe aussi par les capacités d'hébergement accessibles des territoires notamment en lien avec la localisation des CFA. Comme la CMA, la Région constate la difficulté à se loger des étudiants, des apprentis et des stagiaires en formation continue longue. L'apprentissage en particulier, avec son rythme, nécessite des solutions souples (à la semaine) et des solutions pour les mineurs avec un accompagnement socio-éducatif renforcé pour les nouvelles générations qui vivent des situations de précarité et de difficultés psychologiques majeures. La CMA appelle donc la Région à accompagner les CFA dans leur plan d'investissement visant l'augmentation du nombre de places disponibles dans ses internats, détenus en propre ou avec des partenaires bailleurs sociaux, ces équipements pouvant être polyvalents pour permettre l'accueil de saisonnier l'été par exemple.

Enfin, l'artisanat, avec ses 91 000 entreprises et 213 000 emplois salariés est un secteur majeur de l'économie bretonne. Ces entreprises s'adaptent à un monde de plus en plus complexe. Des besoins d'accompagnement nouveau apparaissent et couvrent toute la vie d'une entreprise. Nous avons pris acte que la région avait fait de l'accompagnement des transitions un axe clé de son budget 2025 et nous l'en remercions. Nous attirons son attention sur certains besoins sous-estimés comme l'accompagnement des politiques RSE, les équipements de mobilité et les bâtiments bas carbone, la gestion RH face aux mutations des comportements face au travail ou la transmission des entreprises. Autant d'axes nouveaux et prioritaires pour lesquels les artisans ont aussi besoin de soutien.

Je vous remercie de votre écoute.